



ABÉCÉDAIRE SYSTÈMES TERRITORIAUX RÉGIONAUX

JANVIER 2016

ÉDITORIAL

Le vivre ensemble et l'agir ensemble pour « faire territoire » sont questionnés à toutes les échelles depuis celle de la proximité jusqu'à celle de l'Europe. La récente réforme territoriale ouvre en France une nouvelle donne pour l'action.

Pour apporter des éclairages sur la construction des projets et des politiques publiques, les élus du Bureau de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) ont souhaité que le réseau des agences d'urbanisme engage un travail de questionnement sur les enjeux-clefs à mettre à l'agenda au prisme de la nouvelle donne territoriale et en orientant le projecteur sur les enjeux partagés par les intercommunalités et les régions, en lien avec leur contexte européen et national. Ce travail est une première étape destinée à ouvrir le dialogue, à être discutée et enrichie.

Aujourd'hui le réseau des agences d'urbanisme évolue pour accompagner cette nouvelle étape de réorganisation territoriale et d'action publique. Dans une période de recherche d'efficacité de moyens, les valeurs et les méthodes des agences d'urbanisme sont d'actualité : partenariat, mutualisation, dialogue entre différents niveaux de collectivités, articulation des échelles, animation territoriale... La collaboration des agences se diversifie pour s'ouvrir à tous les acteurs des territoires, il s'élargit entre territoires urbains, périurbains et ruraux. Des réseaux d'agences se structurent pour répondre aux nouveaux enjeux régionaux et métropolitain. La FNAU, réseau d'élus et de professionnels, amplifie également son action en réseau pour capitaliser et offrir une capacité d'expertise nationale en lien avec les différentes sphères d'action territoriale : associations de collectivités, services de l'État, chercheurs, réseaux d'entreprises ou organisations non gouvernementales.

Le réseau des agences d'urbanisme souhaite aujourd'hui prendre toute sa place dans le débat et la construction de cette nouvelle donne territoriale.



Jean Rottner
Maire de Mulhouse
Président de la Fédération
Nationale des Agences
d'Urbanisme

SOMMAIRE

SYSTÈMES TERRITORIAUX, GOUVERNANCES, RÉSEAUX

S | Systèmes territoriaux

Les systèmes urbains de proximité	8
FOCUS Le système urbain interrégional de Paris	9
Les relations transversales qui maillent le territoire français	10
Un système structurant de liens à Paris	11
FOCUS Le système urbain Strasbourg-Mulhouse et la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	12
FOCUS Les connexions du système urbain de Nantes à Paris	12
Le « fait régional » conforté	13

G | Gouvernance

Le gouvernement intercommunal et le « fait métropolitain » affirmés	14
Les SCoT, une construction intercommunautaire des territoires	16
Les pôles métropolitains, outils d'inter-territorialité	17

T | Transfrontalier

La gouvernance transfrontalière pour cimenter la cohésion européenne	18
--	----

ÉCOSYSTÈMES ÉCONOMIQUES TERRITORIAUX

E | Emploi

Dynamiques d'emplois : des écarts entre régions et pôles	22
Les fonctions métropolitaines comme moteur de développement	23
La part des secteurs innovants dans l'emploi salarié privé	24
L'emploi salarié public, un enjeu du monde rural aux grandes agglomérations	25

E | Entreprise

Une organisation des sièges sociaux dominée par l'Île-de-France	26
Les créations d'entreprises tirées par les métropoles et les littoraux	27
FOCUS Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine : liens entre sièges sociaux et établissements	28
FOCUS Dunkerquois : représenter les écosystèmes productifs pour stimuler la coopération	29

I | Innovation

Le potentiel et les liens d'innovation	30
Les interrelations scientifiques et technologiques	31
Les dépenses intérieures de recherche et développement	32
FOCUS Potentiels, performances et partenaires bordelais pour la recherche et l'innovation	33
FOCUS Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur : vers une géographie de l'innovation	34

U | Université

Les étudiants, cible stratégique des politiques territoriales	35
Les regroupements d'établissements, une nouvelle géographie territoriale	36
FOCUS Auvergne-Rhône-Alpes : l'enseignement supérieur, un enjeu d'aménagement du territoire	37

SOCIÉTÉ MOBILE ET CONNECTÉE

M | Mobilité

Une mobilité résidentielle liée aux étapes de vie et orientée ouest et sud	40
--	----

Mobilité internationale, des origines et localisation diverses des résidents étrangers	41
--	----

T | Transfrontalier

Le transfrontalier, un enjeu de cohésion européenne...	42
... Et un défi pour les régions françaises	43
FOCUS Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine : la plus transfrontalière des régions françaises	44

L | Logistique

Flux de marchandises et logistique : un enjeu de positionnement européen	45
...Et de coopération interterritoriale	46
FOCUS Le projet « Westflows » pour la desserte de l'hinterland européen	47

C | Connectivité

« Potentiel de contact » des villes	49
FOCUS Les impacts prévisionnels de la ligne LGV Tours-Bordeaux	50
FOCUS L'expression des acteurs bretons sur les effets attendus du programme Bretagne Grande Vitesse (BGV)	51

BIENS COMMUNS TERRITORIAUX

W | Watt et transition énergétique

La transition énergétique comme enjeu territorial	54
---	----

S | Sol

Économiser la « ressource sol »	56
Quelle mutation du sol agricole ?	58

B | Biodiversité

Le défi du maintien de la biodiversité de l'espace européen	60
FOCUS Le schéma de cohérence écologique Rhône-Alpes : une approche multi-échelles	61

DISPARITÉS ET COHÉSION

Q | Qualité de vie

La qualité de vie, des facteurs objectifs, une perception subjective	64
L'indice de développement humain (IDH)	65
FOCUS Nord-Pas-de-Calais-Picardie : l'IDH pour analyser les disparités infra-régionales	65
FOCUS Un nouveau regard sur la métropole parisienne à travers la qualité de vie	66

R | Revenu

Disparités de revenus et pouvoir d'achat	67
--	----

F | Formation

Une réduction trop lente des inégalités de formation	68
--	----

S | Santé

Des écarts qui s'amplifient entre besoins et offre de soins	69
---	----

C | Citoyenneté

Une participation électorale municipale inégalement distribuée	70
--	----

XX et XY | Femmes et hommes

L'inégale répartition du pouvoir local entre femmes et hommes	71
---	----

CHIFFRES CLÉS

73

INTRODUCTION

Dans un contexte de mutation législative institutionnelle et de mise en place de lois thématiques, une nouvelle approche de l'action territoriale est nécessaire pour saisir tous les défis de la décentralisation en cours. Les logiques de différenciation des modes de l'action territoriale, en rupture avec une culture française de l'unicité des modes d'organisation conduisent à une reformulation de nos savoir-faire et savoir-penser les territoires.

Dans cette publication, la FNAU a fait le choix de décrypter les enjeux des territoires français sous l'angle des « interrelations » et des « coresponsabilités » afin de positionner explicitement le débat sur les politiques publiques en termes de systèmes territoriaux. L'originalité de l'approche est de montrer comment les organisations territoriales s'insèrent dans des logiques de multi-appartenances. Trois échelles sont privilégiées pour informer, au plus près de leur champ d'action, une large palette d'acteurs territoriaux : ainsi les cartographies thématiques et structurelles se déclinent à l'échelle européenne, aux niveaux des systèmes territoriaux à l'intérieur et entre les nouvelles régions et à l'échelon plus infra par des « focus territoriaux ».

● LE COUPLE RÉGION/INTERCOMMUNALITÉ AFFIRMÉ

Les lois MAPTAM et NOTRe mais aussi les récentes lois thématiques affirment la montée en puissance du couple région et intercommunalité, la reconnaissance du « fait urbain et métropolitain », qui s'accompagnent dans le même temps de l'évolution du rôle des communes, des départements et de l'État. La création de 13 régions aux compétences élargies, la création de 15 métropoles aux compétences très intégrées, l'élargissement des intercommunalités dotées de nouvelles responsabilités, enfin la possibilité d'élargir la plus petite maille de l'organisation territoriale par création de communes nouvelles fusionnées, ouvrent un vaste réajustement à toutes les échelles souvent qualifié de « tsunami territorial ».

● ÉLARGISSEMENT, INTÉGRATION, DIFFÉRENCIATION

À travers cette nouvelle étape de décentralisation, il s'agit de faire « plus large » avec

pour objectifs d'agir à l'échelle des territoires vécus pour les intercommunalités et de s'affirmer dans l'espace européen pour les nouvelles régions et métropoles. Il s'agit également de faire « plus intégré » avec pour objectif une action plus cohérente, plus efficace, plus mutualisée. Agir plus grand et plus intégré suppose des alliances pour faire converger les politiques publiques dans des stratégies communes négociées, socles indispensables pour construire la cohésion, l'action et le récit commun de ces nouvelles entités.

Les compétences thématiques attribuées aux différents niveaux de collectivités sont voulues plus clairement réparties. Pour autant les grands enjeux territoriaux relèvent de responsabilités partagées entre régions et intercommunalités qu'il s'agisse d'économie, de transition énergétique et climatique ou encore de mobilités. Aussi la simplification des compétences s'accompagne de l'introduction de souplesse et d'adaptabilité dans leur mode de mise en œuvre qui peut être délégué, négocié et contractualisé dans des « conventions d'exercice concerté des compétences ».

Les récentes lois de décentralisation s'inscrivent dans une logique de différenciation des modes d'action territoriale, en rupture avec une culture française de l'unicité des modes d'organisation. Pour répondre à la diversité des contextes, l'exercice des compétences et l'action des différentes collectivités peuvent être diversifiés d'une région à une autre, d'un territoire à un autre. L'organisation de l'État est également en profonde mutation. Les services déconcentrés ont une double injonction à la mutualisation des services mais aussi à une multi-polarisation pour préserver les équilibres territoriaux des centres de décision et d'emplois. Tandis que dans le même temps, une « action recentralisée » s'inscrit en filigrane dans les agences thématiques développant une action territoriale à l'image de l'ANRU.

● LA NOUVELLE BOÎTE À OUTILS DE L'ACTION TERRITORIALE

La boîte à outils a été transformée et enrichie pour mettre en œuvre cette mutation. À côté des « figures imposées », la table de mixage de l'action territoriale conforte aussi des outils d'inter-territorialité et des

matrices de coopération plus souples et évolutifs comme les pôles métropolitains, mais aussi les coopérations transfrontalières ou les actions en réseaux européens et internationaux.

Parmi les « figures imposées » de l'action territoriale apparaissent de nouveaux schémas régionaux moins nombreux, plus intégrés mais aussi plus prescriptifs notamment le Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma Régional Développement Économique Innovation et Internationalisation (SRDEII). Les intercommunalités acquièrent des responsabilités plus claires sur l'urbanisme avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur la politique de la ville avec les contrats de ville, ou sur la transition énergétique avec les Plans Air Climat Énergie Territorial (PACET).

● GRILLE DE LECTURE POUR UN ABÉCÉDAIRE

Cinq enjeux d'aménagement et du développement des territoires français ont été sélectionnés dans cet abécédaire pour proposer une approche intégrée des changements en cours. Ces idées directrices, au cœur des travaux des agences d'urbanisme, apportent de nouveaux éclairages et des réponses concrètes aux débats qui sous-tendent l'élaboration de nouvelles stratégies publiques :

- les systèmes spatiaux et la gouvernance pour penser la co-construction territoriale ;
- les « écosystèmes économiques et d'innovation » pour mesurer le développement territorial ;
- l'échange et le lien pour appréhender la société mobile et connectée ;
- les biens communs pour réinterroger certains principes de l'action ;
- le développement humain et la qualité de vie pour évaluer les disparités et la cohésion territoriale.

La présente publication, accompagnée d'un outil numérique, se veut une première mise de fonds destinée à nourrir les débats et questionnements des partenaires des agences : élus et acteurs des territoires, associations de collectivités, services de l'État et de la Caisse des Dépôts, professionnels et chercheurs.



A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

S comme Systèmes territoriaux
G comme Gouvernance
T comme Transfrontalier
R comme Réseau

SYSTÈMES TERRITORIAUX, GOUVERNANCES, RÉSEAUX

● DES LIEUX MAIS AUSSI DES LIENS

La quête du périmètre pertinent reste une volonté législative sous-jacente. Pourtant l'approche périmétrale s'accommode imparfaitement des flux, interactions et réseaux qui structurent aujourd'hui les territoires, ce qui suppose aussi de prendre en compte les liens des nouvelles entités dans d'autres systèmes de fonctionnement et de coopérations à géométrie variable, de l'échelle de la proximité à l'international.

● SYSTÈMES URBAINS, PÔLES D'EMPLOIS

Les travaux réalisés pour le compte de la DATAR en 2012 par Nadine Cattan, ont révélé, en croisant divers type de flux et de coopérations (inter-relations économiques, d'innovation, flux de mobilité...) la structuration de systèmes urbains qui maillent le territoire français en reliant des pôles de différentes tailles. Ces systèmes de proximité sont eux-mêmes connectés par des flux transversaux de coopération, notamment entre les principales métropoles. Enfin tous les systèmes sont en étroite interconnexion avec Paris. Les systèmes urbains régionaux sont donc fortement interconnectés « La France est une métropole dont le TGV est le métro » (citation de Michel Serres que reprend Pierre Veltz dans *Paris, France, monde : repenser l'économie par le territoire*). Les systèmes urbains dépassent aussi les limites de l'hexagone pour mailler des aires métropolitaines transfrontalières et pour tisser des liens de coopération entre régions et métropoles européennes, même si leur connaissance est encore imparfaite.

Outre l'approche par systèmes urbains, afin de rendre compte des dynamiques régionales dans leur intégralité, l'abécédaire a retenu le principe d'analyser de manière privilégiée les pôles d'emplois INSEE qui rendent compte du fonctionnement de bassins de tailles très diverses et qui s'inscrivent dans les périmètres régionaux (sauf Roissy partagé entre Île-de-France et Picardie).

● « FAIT MÉTROPOLITAIN » ET « FAIT RÉGIONAL »

La loi MAPTAM entérine une reconnaissance du « fait métropolitain », concrétisation d'un processus initié en France il y a 50 ans avec les métropoles d'équilibre et accéléré, depuis une dizaine d'années, avec l'accroissement du phénomène de métropolisation en Europe et dans le monde. La loi NOTRe consacre une reconnaissance du « fait régional » avec la volonté, en élargissant leurs compétences et leur périmètre, de mieux positionner les régions françaises parmi les autres régions européennes (même si elles ne sont pas toutes dotées des mêmes pouvoirs, en fonction des spécificités nationales). Afin de pouvoir situer au mieux les nouvelles régions françaises par rapport aux autres régions européennes, l'abécédaire a retenu comme maille européenne les périmètres de Nuts 2 et 3 selon les pays pour pouvoir notamment se rapprocher des découpages des länders allemands ou des régions britanniques.

● GOUVERNEMENTS LOCAUX, OUTILS DE GOUVERNANCE, RÉSEAUX

Les enjeux territoriaux des nouvelles régions et des intercommunalités s'inscrivent dans une mutation des pouvoirs locaux, régionaux et intercommunaux. Ils traduisent une logique d'inter-territorialité qui a aussi besoin d'outils de gouvernance plus souples et à géométrie variable, pour offrir des creusets de dialogue et d'émergence de projets, comme les pôles métropolitains, les SCoT ou les outils de coopération transfrontalière. Les acteurs territoriaux de la société civile s'organisent aussi dans des cadres de coopération ou réseaux, permettant le dialogue avec les collectivités, comme les Communautés d'Universités et Établissements (COMUE) ou les pôles de compétitivité. Mais les moyens de mobilisation des citoyens eux-mêmes dans un récit territorial partagé restent un défi pour toutes les collectivités.

LES SYSTÈMES URBAINS DE PROXIMITÉ

Cette page et les suivantes ont été rédigées par Nadine Cattan, géographe et directrice de recherche au CNRS, et les données, traitements et cartographies sont issus d'un travail réalisé en 2012 pour le compte de la DATAR.

● DES SYSTÈMES URBAINS DE PROXIMITÉ MAJORITAIREMENT INSCRITS DANS LES PÉRIMÈTRES DES ANCIENNES RÉGIONS

Une approche relationnelle englobante des systèmes territoriaux, c'est-à-dire une approche qui considère conjointement plusieurs types de liens afin de restituer les fonctionnements territoriaux, conduit à identifier 26 systèmes urbains de proximité, hors Paris. Le plus petit système regroupe 5 aires urbaines (Auxerre, avec 200 000 habitants) et le plus grand 30 (Lyon-Grenoble, avec 4 millions d'habitants). Les configurations de ces systèmes de proximité s'inscrivent globalement dans les limites des 22 anciennes régions. Cependant, d'autres systèmes dérogent à ce constat, structurés à l'intersection de plu-

sieurs ensembles régionaux, notamment des petites villes localisées aux frontières régionales qui se rattachaient au système urbain d'une région voisine. C'est le cas d'Angoulême, Royan et Cognac, connectées au système bordelais et qui se retrouvent aujourd'hui dans une même région ou encore Laval et Mayenne, reliées au système rennais. À l'échelle des interdépendances de proximité, le système de liens entre les pôles de Besançon et de Dijon est le seul qui préfigure le périmètre de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

● LE POIDS DÉMOGRAPHIQUE N'EST PAS SEUL CRITÈRE POUR « FAIRE MÉTROPOLÉ »

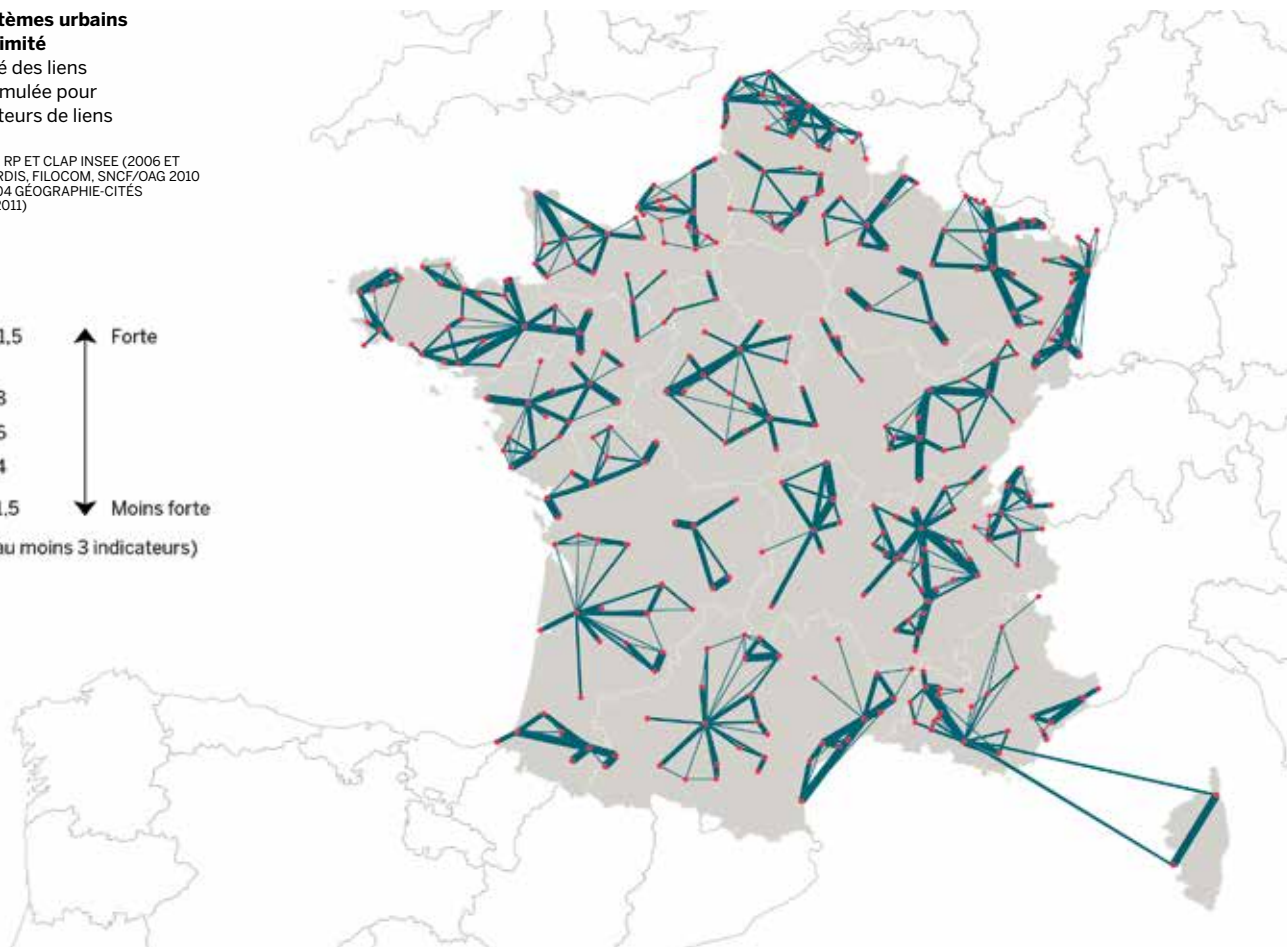
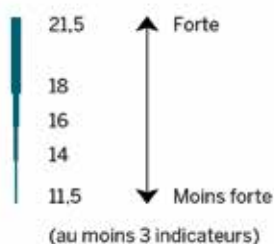
L'évaluation du degré de métropolisation des systèmes urbains de proximité mobilise, dans une perspective relationnelle, quatre dimensions du développement territorial : l'accumulation, l'attractivité, l'innovation et l'interconnexion, pour aller au-delà des seules capacités de concentration et de pola-

risation des villes. Les huit systèmes urbains les plus métropolisés montrent que le poids démographique n'est pas suffisant pour « faire métropole ». Lille, avec ses 3,3 millions d'habitants, affiche un degré de métropolisation équivalent à celui de Bordeaux et Nantes-Saint-Nazaire, pourtant bien plus petits. À l'inverse, les trois systèmes urbains de Nice, Toulouse et Strasbourg se distinguent par un fort degré de métropolisation par rapport à des systèmes de taille identique comme respectivement Rouen, Bordeaux et Metz-Nancy. Ces systèmes tirent parti d'une forte spécialisation, Nice grâce à son ouverture internationale liée notamment au tourisme, Toulouse grâce à un profil spécifiquement technopolitain, modelé par le poids des emplois dans les industries aéronautiques innovantes, et Strasbourg grâce à un profil plus institutionnel soutenu par la forte présence d'organisations internationales. C'est le système Lyon-Grenoble Saint-Étienne qui présente le plus fort degré de métropolisation.

Les systèmes urbains de proximité

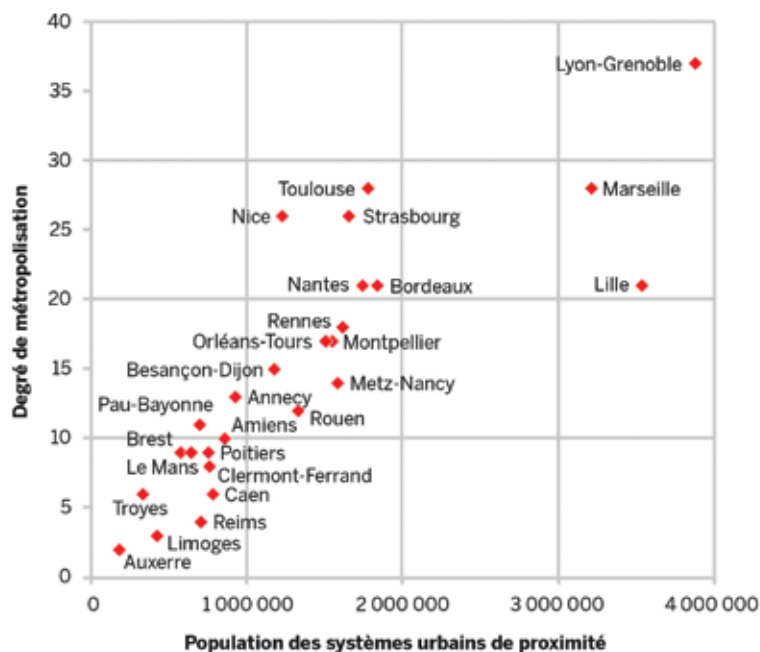
Intensité des liens
Note cumulée pour
7 indicateurs de liens

SOURCES : RP ET CLAP INSEE (2006 ET 2008), CORDIS, FILOCOM, SNCF/OAG 2010
© UMR 8504 GÉOGRAPHIE-CITÉS (FÉVRIER 2011)



Métropolisation des systèmes urbains

SOURCES : RP ET CLAP INSEE (2006 ET 2008), LIFI 2008, ERASMUS, CORDIS, MAE



Quartier d'affaires de La Défense

DR

FOCUS

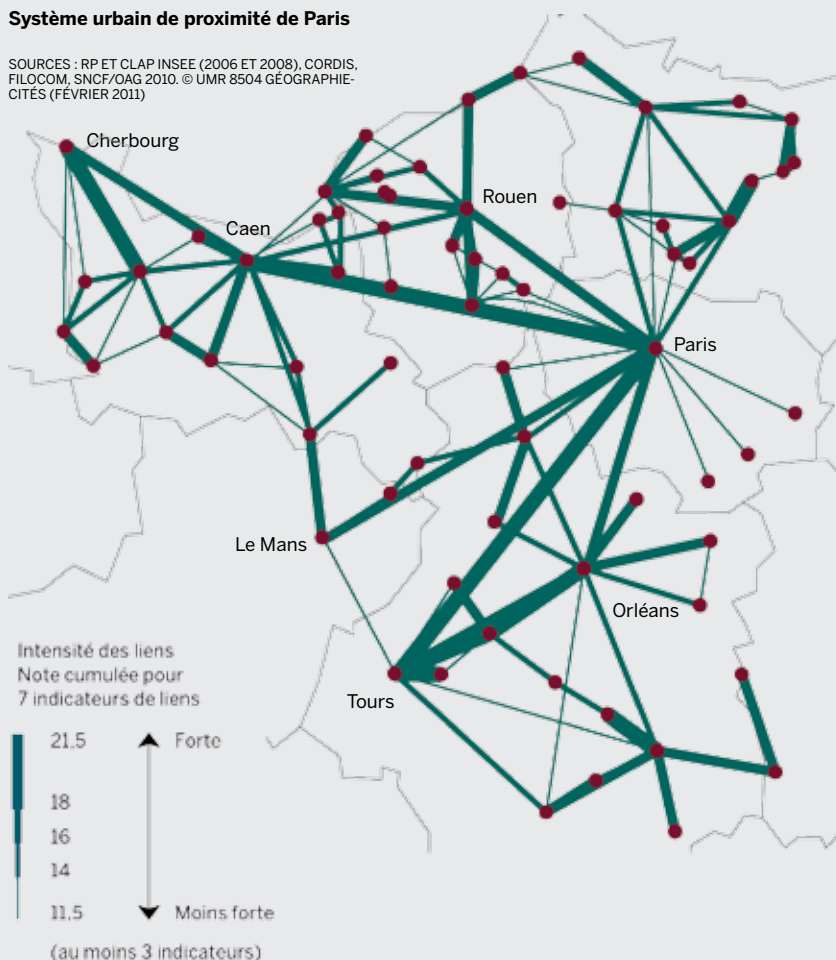
LE SYSTÈME URBAIN INTERRÉGIONAL DE PARIS

Le système urbain de Paris compte 70 aires urbaines et totalise près de 17 millions d'habitants, intégrant les systèmes de Rouen, Caen, Orléans-Tours, Amiens et Le Mans-Alençon. Les systèmes de Reims, Troyes et Auxerre ne sont pas rattachés à ce système parisien car la diversité et l'intensité de leurs liens avec Paris ne sont pas suffisamment forts. Dans ce système, globalement, les liens avec Paris se caractérisent par l'importance relative des mobilités de population, quotidiennes, résidentielles et de loisirs comme pour Nemours, Provins, Montereau-Fault-Yonne, Chartres ou Beauvais, et des liens économiques entre siège et établissements dans les secteurs innovants, comme pour Orléans, Beauvais, Compiègne ou Rouen. Des liens plus spécifiques montrent l'importance des connexions à grande vitesse avec Le Mans et Tours, et celle des partenariats scientifiques avec Caen.

La géométrie du système urbain parisien montre tout l'enjeu de coopération métropolitaine et interrégionale avec la Normandie autour de l'axe Seine, la région Centre et sud du Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Système urbain de proximité de Paris

SOURCES : RP ET CLAP INSEE (2006 ET 2008), CORDIS, FILOCOM, SNCF/OAG 2010. © UMR 8504 GÉOGRAPHIE-CITÉS (FÉVRIER 2011)



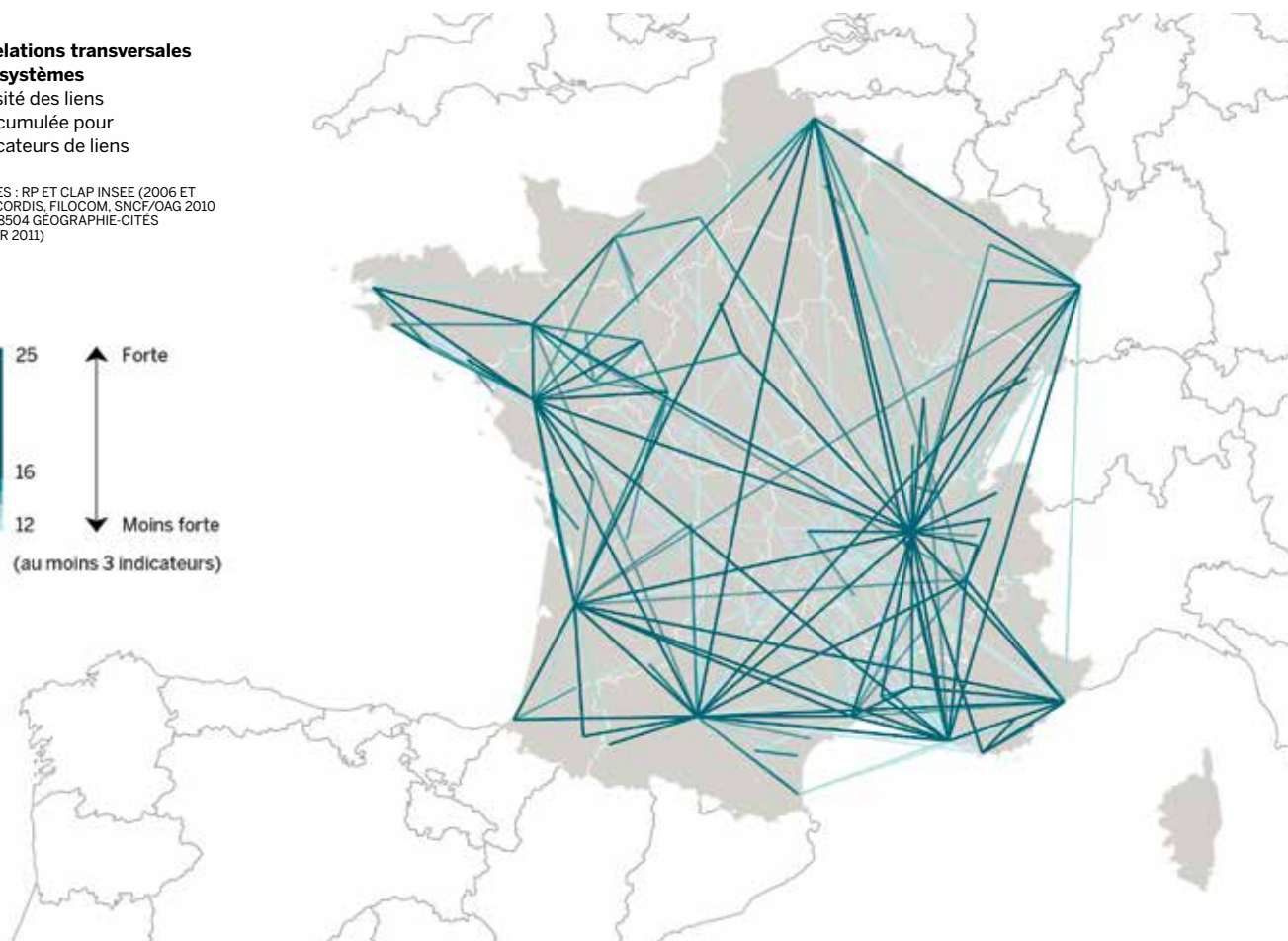
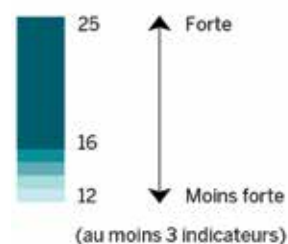
Les relations transversales**inter-systèmes**

Intensité des liens

Note cumulée pour

7 indicateurs de liens

SOURCES : RP ET CLAP INSEE (2006 ET 2008), CORDIS, FILOCOM, SNCF/OAG 2010
© UMR 8504 GÉOGRAPHIE-CITÉS (FÉVRIER 2011)



LES RELATIONS TRANSVERSALES QUI MAILLENT LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Une caractéristique majeure de l'évolution des systèmes urbains tient de la consolidation de relations horizontales entre les métropoles régionales. Bien qu'encore peu nombreux, ces liens peu polarisés et a-hiérarchiques se renforcent, soulignant l'importance des réajustements structurels en cours. Ces liens, encore très peu étudiés, constituent une dimension majeure des systèmes territoriaux car ils disent comment une ville donnée est en capacité de mobiliser, à distance, les ressources du territoire national. Les grandes villes du Sud apparaissent comme des pivots majeurs de ces relations transversales tandis que les villes du Nord de la France sont moins interconnectées entre elles. Le positionnement transfrontalier des unes, l'effet polarisant de

l'Île-de-France pour les autres pourraient être une explication.

● DES INTERRELATIONS DE PROCHE EN PROCHE OU LOINTAINES

Ces liens connectent les systèmes urbains selon deux modalités : une première est de proche en proche, dessinant les contours de réseaux transversaux souvent étoffés et équilibrés. C'est le cas par exemple des liens entre Strasbourg et Nancy-Metz, Toulouse et Montpellier, Lyon et Clermont-Ferrand, Lille et Amiens, préfigurant ainsi le nouveau découpage régional en 13 régions. Ces réseaux transversaux de proche en proche concernent également des villes qui ne se retrouvent pas intégrées dans une même région comme Bordeaux et Toulouse ;

Nantes et Rennes, où les liaisons inter-métropolitaines figurent parmi les plus diversifiées et les plus robustes à l'échelle du territoire national. La seconde modalité des liens transversaux se déploie à plus grande distance et souligne combien la coopération entre les territoires se joue à plusieurs échelles avec les territoires les plus proches certes mais aussi avec les territoires lointains. Le système de Bordeaux par exemple est connecté à vingt et une autres villes de la façade atlantique, d'un grand sud-est et du centre. Si Bordeaux polarise les deux-tiers de ces liens transversaux, Angoulême et Saintes constituent des relais régionaux de cet arrimage inter-système, la première avec Poitiers et La Rochelle, la seconde avec Rochefort et La Rochelle.

UN SYSTÈME STRUCTURANT DE LIENS À PARIS

Le système urbain français, façonné sur le long terme par le poids dominant de la région capitale, est emblématique d'une organisation mono-polarisée souvent perçue comme inégalitaire. Il a maintes fois été comparé au système urbain allemand, qualifié de polycentrique, offrant des villes de tailles équivalentes qui assurent des fonctions complémentaires et qui maillent le territoire national de manière plus équitable voire égalitaire. Ces discussions sur la polarisation, qui place la ville dans un jeu d'interdépendances multiples avec les autres villes, sont au cœur des débats académiques et également au cœur d'enjeux très concrets d'aménagement du territoire. Les bienfaits de l'un ou de l'autre modèle sont encore sujets à controverses. Les responsables des politiques publiques interrogent de manière récurrente les experts pour savoir s'il faut tout mettre en œuvre pour contrer et atténuer les dynamiques de polarisation, ou à l'inverse, s'il est légitime d'ac-

compagner, voire de renforcer les tendances à la dispersion.

L'Île-de-France demeure le principal pôle national de concentration et de polarisation de l'échange. Le trafic aérien en restitue l'image la plus emblématique avec des aéroports parisiens qui polarisent plus de 70 % du trafic aérien total de la France. Le trafic de la plupart des grands aéroports tels Bordeaux, Toulouse, Marseille et Nice est non seulement essentiellement national mais il est également dépendant pour moitié environ des échanges avec Paris. L'Île-de-France est, de ce fait, une porte d'entrée pour le territoire national.

● DES RELATIONS À PARIS STRUCTURANTES POUR L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES URBAINS FRANÇAIS

L'Île-de-France constitue un élément moteur dans l'organisation du système urbain français et est souvent un relais indispensable à

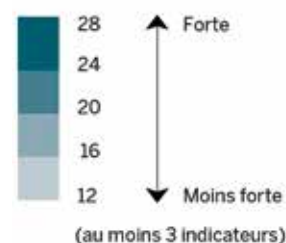
son ouverture et son insertion dans les échanges internationaux. L'analyse simultanée de sept types d'échanges différents entre toutes les aires urbaines françaises montre que la relation à Paris est une dimension constitutive de l'ensemble des systèmes urbains français. Elle se fait le plus souvent par plusieurs pôles des systèmes urbains de proximité et pas seulement par le pôle principal soulignant un arrimage polycentrique à Paris. Cinq systèmes urbains dérogent à cette règle : les systèmes niçois, marseillais, toulousain, bordelais et caennais en particulier sont essentiellement liés à Paris par le pôle principal du système de proximité.

La dynamique du système urbain français montre que le maintien d'une forte polarisation par la métropole francilienne est compatible avec la consolidation de relations horizontales entre les métropoles régionales d'une part et avec le renforcement des territoires de proximité autour de ces métropoles d'autre part.

Les connexions à Paris

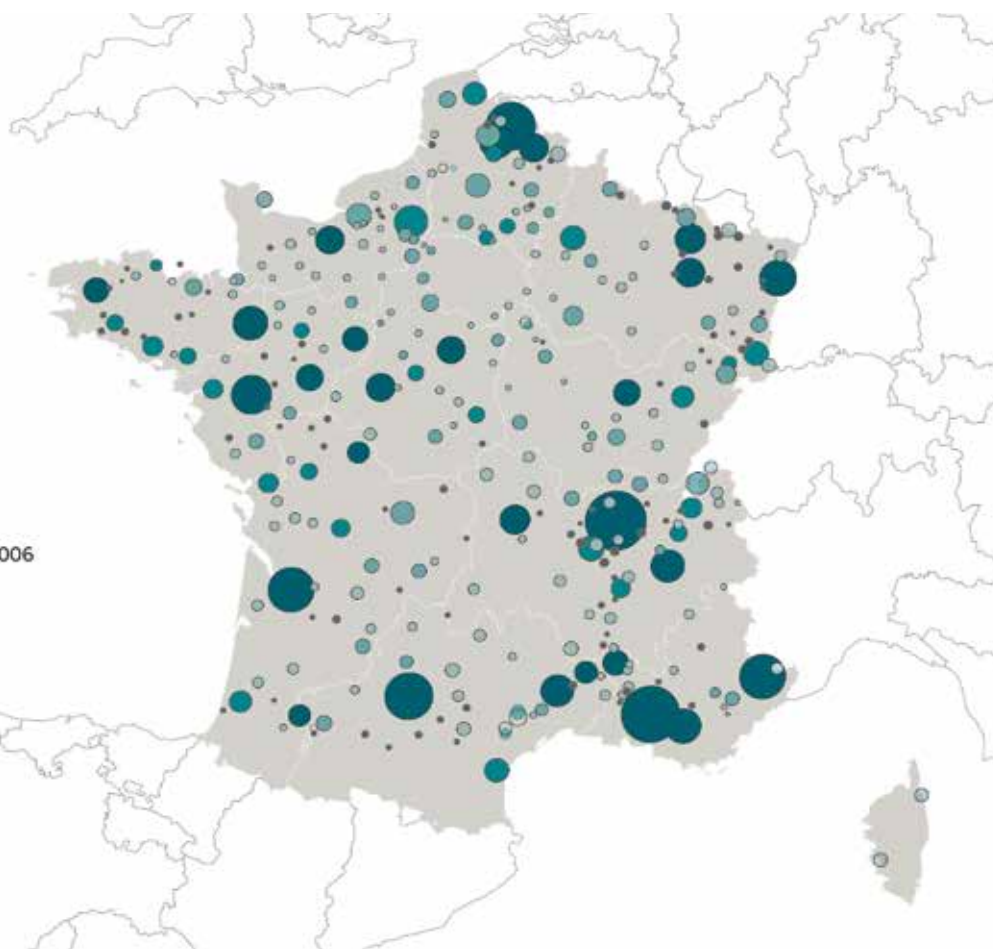
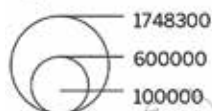
Intensité des liens
Note cumulée pour
7 indicateurs de liens

SOURCES : RP ET CLAP INSEE (2006 ET 2008), CORDIS, FILOCOM, SNCF/OAG 2010
© UMR 8504 GÉOGRAPHIE-CITÉS (FÉVRIER 2011)



■ Note < 12

Population totale des aires urbaines en 2006



FOCUS

LE SYSTÈME URBAIN STRASBOURG-MULHOUSE ET LA RÉGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Dans la grande région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL), des liens forts dessinent des réseaux transversaux entre les pôles urbains régionaux. Les liens domicile-travail mais également des

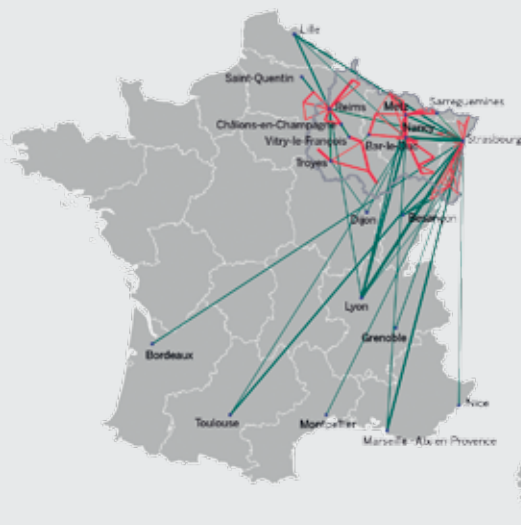
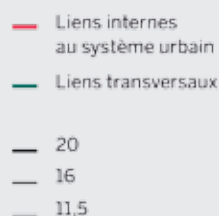
relations économiques, évaluées par les liens entre établissements et sièges d'entreprise, relient Strasbourg à Nancy, Metz et Mulhouse. Mulhouse se trouve également connectée économiquement avec la

Franche-Comté. Des liens entre ces pôles et Reims existent mais sont de moindre intensité. Troyes, la Haute-Marne et les Ardennes restent très ancrées dans leurs systèmes de proximité.

Strasbourg fait partie des pôles qui organisent le réseau national des transversales intermétropolitaines. Pour la région ACAL la spécificité de Strasbourg ressort clairement car elle est la seule aire urbaine à organiser un nombre structurant de relations grande distance et variées. Strasbourg entretient des liens diversifiés (qui tiennent majoritairement aux indicateurs d'accessibilité, de co-publications, de liens économiques dans les secteurs innovants) avec Lille, Lyon-Grenoble, Toulouse, Marseille-Aix et Bordeaux. Les liens transversaux nationaux de Mulhouse, Nancy, Metz et Reims ont une portée beaucoup plus réduite : ceux de Nancy-Metz échangent avec Lyon et Grenoble, Marseille-Aix et Toulouse, et Reims avec Lille uniquement.

Les relations transversales des systèmes urbains de proximité de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

SOURCES : RP ET CLAP INSEE (2006 ET 2008), CORDIS, FILOCOM, SNCF/OAG 2010.
© N. CATTAN, GÉOGRAPHIE-CITÉS



FOCUS

LES CONNEXIONS DU SYSTÈME URBAIN DE NANTES À PARIS

La forte intensité des liens qu'entre-tiennent les plus grands pôles urbains de chacun des systèmes de proximité avec Paris ne doit pas masquer les fortes interconnexions qui existent également entre Paris et les villes moyennes, voire les plus petites, de chacun des systèmes.

En effet, le système urbain de Nantes par exemple est fortement connecté à Paris par au moins trois de ses pôles : Nantes, Saint-Nazaire et Angers. Ces villes ont des échanges diversifiés avec Paris, plus de cinq types de liens différents, combinant la mobilité des populations, l'accessibilité, les relations économiques et les coopérations scientifiques. Des villes plus moyennes du système nantais comme

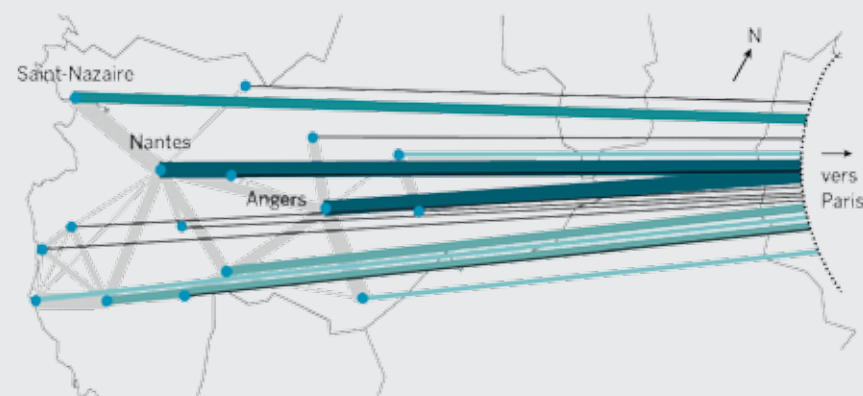
Intensité des liens

Note cumulée pour 7 indicateurs de liens
SOURCES : RP ET CLAP INSEE (2006 ET 2008), CORDIS, FILOCOM, SNCF/OAG 2010.
© N. CATTAN, GÉOGRAPHIE-CITÉS



— Note inférieure à 12

△ Systèmes urbains de proximité



Cholet et La Roche-sur-Yon sont également reliées à Paris par au moins quatre types de liens différents. Ces liens forts avec Paris peuvent être considérés comme un atout et non un

excès de centralisation car ils permettent d'arrimer ces villes aux réseaux d'échanges nationaux, européens et internationaux.

LE « FAIT RÉGIONAL » CONFORTÉ

Les régions françaises sont des créations récentes : 1972 pour la création de 22 régions en métropole sous forme d'établissements publics et 1983 avec les lois de décentralisation pour leur transformation en collectivités territoriales dotées de pleines compétences, ensuite élargies par des lois sectorielles qui ont amplifié progressivement leurs responsabilités.

● DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS RÉGIONALES ET DE NOUVEAUX OUTILS

Historiquement partenaires et cadre de la négociation de la contractualisation avec l'État sur les grands investissements avec les Contrats de Plan État/Région (CPER), les régions sont également l'échelon de mise en œuvre des politiques territoriales de l'Union européenne et des fonds structurels qui leur sont liés avec une typologie d'aides différenciées en trois catégories, suivant le niveau de PIB/habitant. Depuis la loi MAPTAM de 2014 les régions sont devenues autorités de gestion des fonds européens. Le « fait régional » a été conforté en 2015 par la loi NOTRe confiant aux régions des compétences élargies en termes de développement économique, de mobilité et de transport et d'aménagement du territoire. Les régions peuvent déléguer dans le cadre de conventions la mise en œuvre d'une partie de leurs compétences aux intercommunalités ou aux départements.

Les régions sont aussi dotées de nouveaux outils. En effet, l'un des objectifs de la loi NOTRe est de simplifier les nombreux schémas thématiques régionaux autour de deux schémas structurants. D'une part, le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) devra être adopté dans l'année suivant l'élection. D'autre part, le Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRAD-

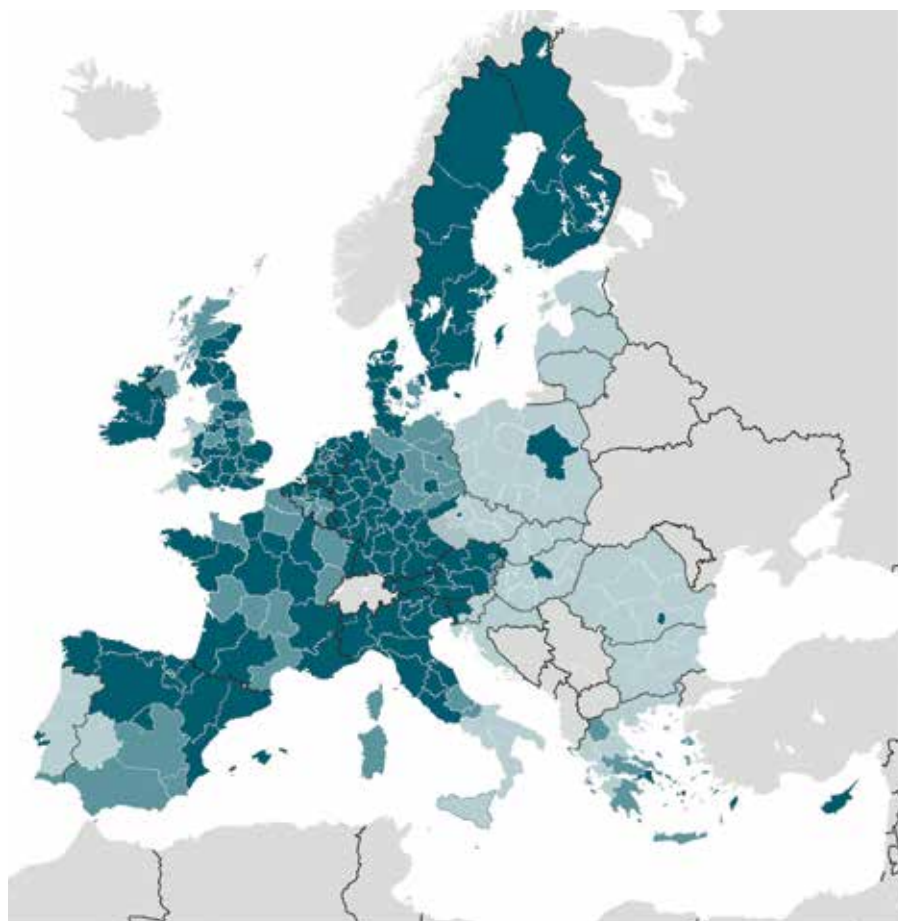
DET) intégrera les anciens Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE), les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE), les Schémas Régionaux d'Intermodalité (SRI), mais aussi celui des déchets. Les orientations du SRADDET deviennent prescriptives pour les documents d'urbanisme SCoT et PLU, qui devront les prendre en compte.

● DES PÉRIMÈTRES DE RÉGIONS ÉLARGIS

La loi de 2015, portant sur la délimitation des régions, crée 13 régions en France métropolitaine au lieu de 22 antérieurement. Si certaines régions voient leur périmètre inchangé (Bretagne, Corse, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur), d'autres sont créées par la fusion de deux régions (Auvergne-Rhône-

Alpes, Basse et Haute Normandie, Bourgogne-France-Comté, Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées) et certaines par fusion de trois régions (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes). Les régions ultramarines connaissent également des évolutions institutionnelles importantes puisque dans deux d'entre-elles Martinique et Guyane, se réalise une fusion entre la collectivité régionale et départementale agissant sur le même périmètre, pour former une collectivité territoriale unique.

Les priorités d'enjeux seront vraisemblablement différents selon les régions : avec la priorité de créer une culture commune et nouvelle pour les régions fusionnées, mais aussi, pour toutes, l'enjeu de la négociation avec les institutions et systèmes urbains et territoriaux qui les composent.



Fonds structurels européens, typologie de l'éligibilité 2014-2020

SOURCES : EUROSTAT.
© EUROGEOGRAPHICS ASSOCIATIONS
FOR THE ADMINISTRATIVE BOUNDARIES

- Régions plus développées
(+ PIB/hab + 90% moyenne européenne)
- Régions en transition
(PIB/hab entre 75% et 90% de la moyenne)
- Régions moins développées
(PIB/hab - 75% de la moyenne)

LE GOUVERNEMENT INTERCOMMUNAL ET LE « FAIT MÉTROPOLITAIN » AFFIRMÉS

La France héberge 40 % des communes européennes. C'est donc un territoire très émiétté : 36 658 communes en 2015, dont plus de 31 000 de moins de 2000 habitants (Insee, DGCL).

● INTERCOMMUNALITÉS : DE LA COOPÉRATION AU GOUVERNEMENT LOCAL

Processus permanent et ouvert, la structuration intercommunale s'est construite par étapes successives de lois de décentralisation apportant de nouveaux cadres et outils institutionnels, dont se sont saisis les communes et leurs groupements.

• **1890**, syndicats intercommunaux : l'inter-

communalité de gestion de services.

• **1959 et 1966**, districts et communautés urbaines : les prémices de l'intercommunalité urbaine.

• **1982-1983**, acte 1 de la décentralisation : les départements gagnent des pouvoirs, les régions deviennent des collectivités territoriales.

• **1999**, acte 2 de la décentralisation, lois de renforcement de la coopération intercommunale : l'intercommunalité de projet territorial.

• **2014-2015**, acte 3 de la décentralisation, lois MAPTAM et NOTRe : affirmation des métropoles et élargissement des compétences et périmètres intercommunaux.

Ce processus est également jalonné par des lois sectorielles qui ont élargi les responsabilités des intercommunalités et souvent, dans le même temps, celles des régions.

• **1982**, loi d'orientation des transports intérieurs.

• **2000**, Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) sur l'urbanisme et le logement.

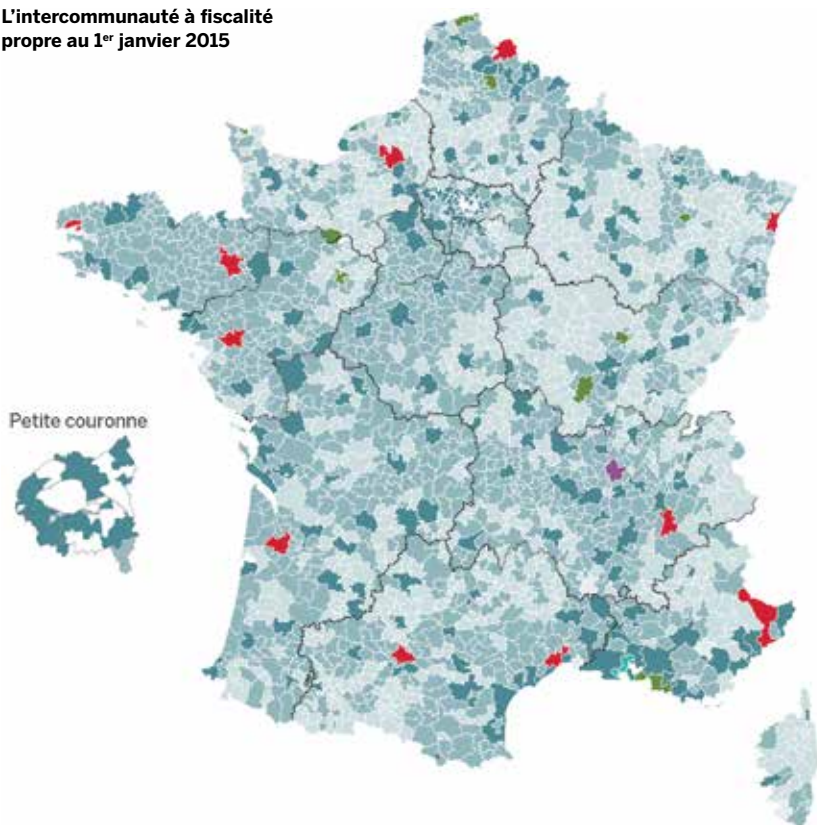
• **2010**, Grenelle portant engagement pour l'environnement.

• **2014**, Accès au Logement Urbanisme Rénové (ALUR) et Ville et cohésion urbaine sur la politique de la ville.

• **2015**, Transition Énergétique et Croissance Verte (TECV).

Lors des élections municipales de 2014, pour

L'intercommunalité à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2015



Les différents types de groupements à fiscalité propre

■ Métropole Nombre : 11 Nombre de communes : 453 Population totale regroupée : 6 303 722	■ Communauté urbaine Nombre : 9 Nombre de communes : 201 Population totale regroupée : 2 322 898	■ Communauté d'agglomération Nombre : 226 Nombre de communes : 4 744 Population totale regroupée : 25 889 681	■ Métropole de Lyon Nombre : 1 Nombre de communes : 59 Population totale regroupée : 1 346 720
■ Syndicat d'agglomération nouvelle Nombre : 3 Nombre de communes : 15 Population totale regroupée : 148 674	■ Communauté de communes à fiscalité professionnelle unique Nombre : 1 062 Nombre de communes : 17 704 Population totale regroupée : 18 284 334	■ Communauté de communes à fiscalité additionnelle Nombre : 822 Nombre de communes : 13 412 Population totale regroupée : 8 622 173	■ Commune isolée Nombre de communes : 70 Population totale regroupée : 4 034 615

1890
Création des
syndicats
de communes

> Gestion des
services publics
ou d'activités
communes ciblées



LES INTER

1789
Création des **communes**
suite à la Révolution
française

> 36 658 communes
au 1^{er} janvier 2015

LES COMMUNES

LES DÉPARTEMENTS

1789
Création des **départements**
suite à la Révolution française

> 101 départements

la première fois, les élus communautaires ont été désignés au suffrage universel par fléchage sur les listes électorales municipales.

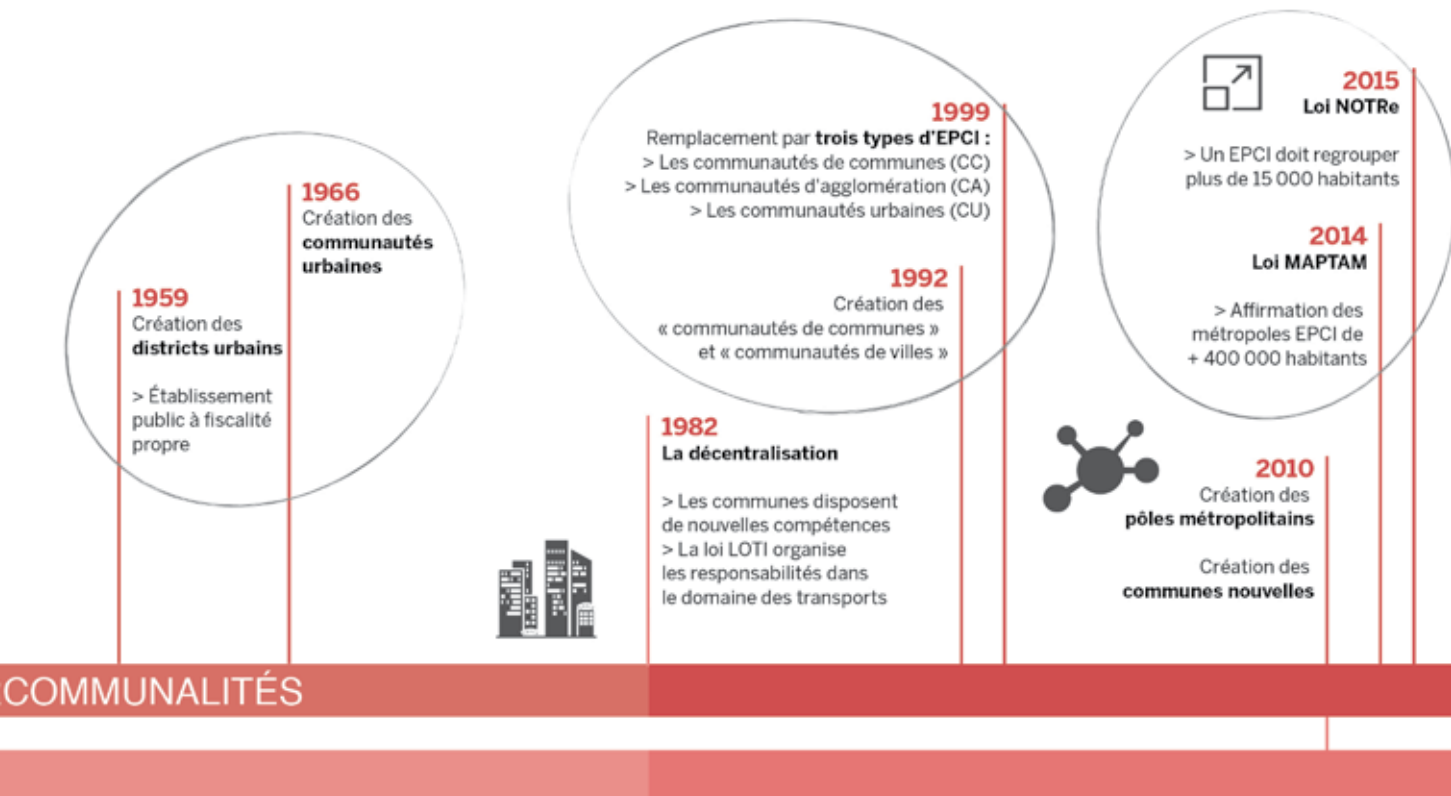
● L’AFFIRMATION DU « FAIT MÉTROPOLITAIN »

Le « fait métropolitain » a été affirmé récemment par la loi MAPTAM. Une métropole de « droit commun » est un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. Néanmoins, certaines communautés

urbaines de taille moindre, et notamment les capitales régionales, peuvent se transformer en métropoles si elles le souhaitent et sous certaines conditions, comme l’ont fait Montpellier, Brest et bientôt Nancy. Trois métropoles de statut particulier sont instaurées : la métropole de Lyon, le Grand Paris et la métropole Aix-Marseille. Les métropoles peuvent exercer, par convention, des compétences du département ou de la région ainsi que des compétences en matière d’habitat, par délégation de l’État.

La métropole de Lyon qui a intégré sur son territoire les compétences du département est la première intercommunalité à devenir collectivité territoriale.

De nouvelles régions accueillent ainsi plusieurs métropoles : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d’Azur. À l’inverse, d’autres n’ont aucune métropole (Bourgogne-Franche-Comté, Centre, Corse ou les régions ultramarines).



LES RÉGIONS

Des régions et des intercommunalités

- + larges
- + intégrées
- + compétentes

1972
Création de **22 régions**

> La région est un établissement public

1982
La décentralisation

La région :
> devient une collectivité territoriale à part entière
> dispose de nouvelles compétences

Le département :
> Le président du conseil général devient l'exécutif du département
> dispose de nouvelles compétences

2014
Nouvelle carte régionale, passage de 22 à **13 régions**



2015
Loi NOTRe

> Nouvelles compétences régionales
> Renforce le rôle de la région en matière de développement économique

LES SCOT, UNE CONSTRUCTION INTERCOMMUNAUTAIRE DES TERRITOIRES

Cette page a été co-rédigée par la Fédération des SCoT et la FNAU.

● LE SCOT, UN EXERCICE D'ÉQUILIBRE À GRANDE ÉCHELLE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), créé en 2000 suite à la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU), est un outil de planification stratégique. Le SCoT est un projet collectif par définition, co-construit sur un large territoire, composé le plus souvent de plusieurs intercommunalités. Il joue le rôle d'incubateur des politiques territoriales locales pour définir un projet de développement territorial partagé s'inscrivant dans de larges bassins de vie ou aires urbaines. Document cadre, le SCoT assure la cohérence territoriale des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), des Plans de Déplacements Urbains (PDU) ou encore des Plans Air Climat Énergie Territoriaux (PCAET), qui sont eux à l'échelle des intercommunalités ou communes concernées, mais il assure aussi l'intégration locale des orientations de documents régionaux (SRCAE et SRCE et dorénavant SRADDET...) ou thématiques (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux, Plans de Protection des Risques d'Inondation, charte de Parc Naturel Régional...).

Le SCoT est nécessairement un exercice d'équilibre à grande échelle, intégrant un nombre croissant d'enjeux liés à l'aménagement du territoire (attractivité économique, énergie et climat, espaces naturels et agricoles, gestion des risques...) et des thèmes nombreux d'interventions (développement urbain maîtrisé, politique des mobilités, politique sociale de l'habitat, urbanisme commercial, développement économique et touristique, paysage...).

Le développement durable est au centre des SCoT, et permet aux acteurs des territoires de penser un aménagement du territoire et un urbanisme à l'échelle d'entités fonctionnelles. Les SCoT ne déterminent pas l'usage des sols mais prévoient une stratégie globale d'aménagement. Le SCoT est opposable aux politiques et documents d'urbanisme locaux, et permet d'inscrire dans le droit, la cohérence voulue par les élus locaux, pour l'ensemble des politiques publiques concourant à l'aménagement de leurs territoires. Sa gouvernance, constituée d'élus locaux, associe naturellement des personnes de la société civile et de part-

naires institutionnels pour s'assurer d'un projet de territoire partagé, allant au-delà du territoire institutionnel et se penchant bel et bien sur notre bien commun territorial.

● UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE SCOT

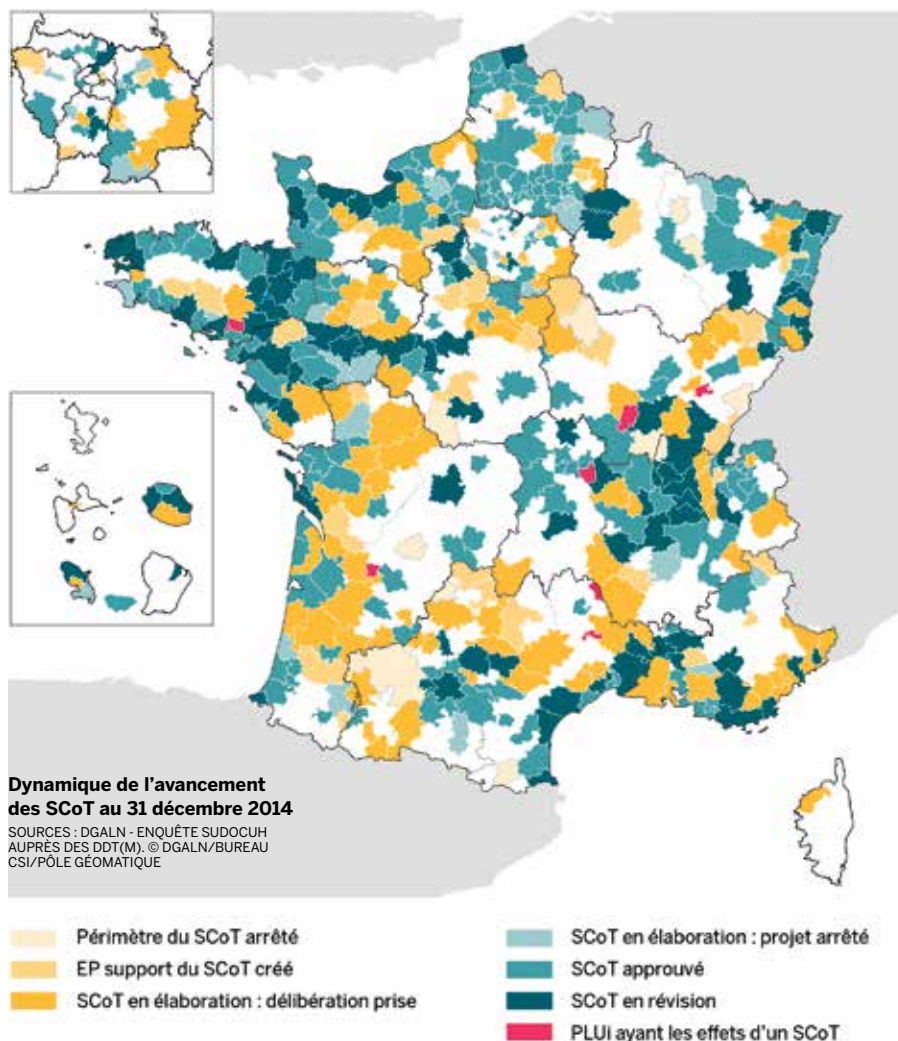
La loi entérine la généralisation des SCoT sur le territoire français où ils sont encore très inégalement répartis et avancés, polarisés autour des grandes agglomérations, sur les littoraux et les espaces frontaliers. La carte montre la première génération de SCoT approuvés (et aujourd'hui en révision), la seconde génération de SCoT (en élaboration ou en phase de création) et enfin « en creux » la future génération de SCoT pas encore engagée qui concerne majoritairement le centre de la France et les zones rurales. Autre évolution, des SCoT sont engagés en Île-de-France et dans les DOM.

● LES INTERSCOT

Certains territoires ont ressenti le besoin d'une coordination à une échelle plus large que celle des SCoT, sur des problématiques transversales et ont engagé des démarches « interSCoT ». Le plus souvent organisés dans un cadre informel, elles peuvent rassembler différents acteurs, L'interSCoT de la métropole lyonnaise rassemble ainsi les différents syndicats mixtes porteurs de SCoT sur le territoire ; l'interSCoT de l'aire urbaine de Toulouse, quant à lui, associe aussi l'État ; celui de Gironde le département.

EN CHIFFRES

+ 21 % de SCoT entre 2013 et 2015
271 SCoT opposables concernant
 36,1 millions d'habitants
 et 14 587 communes
50 communes en moyenne par SCoT



Dynamique d'avancement des pôles métropolitains début 2015

SOURCES : RÉSEAU DES PÔLES MÉTROPOLITAINS.
RÉALISATION : KAMISPHÈRE 2015

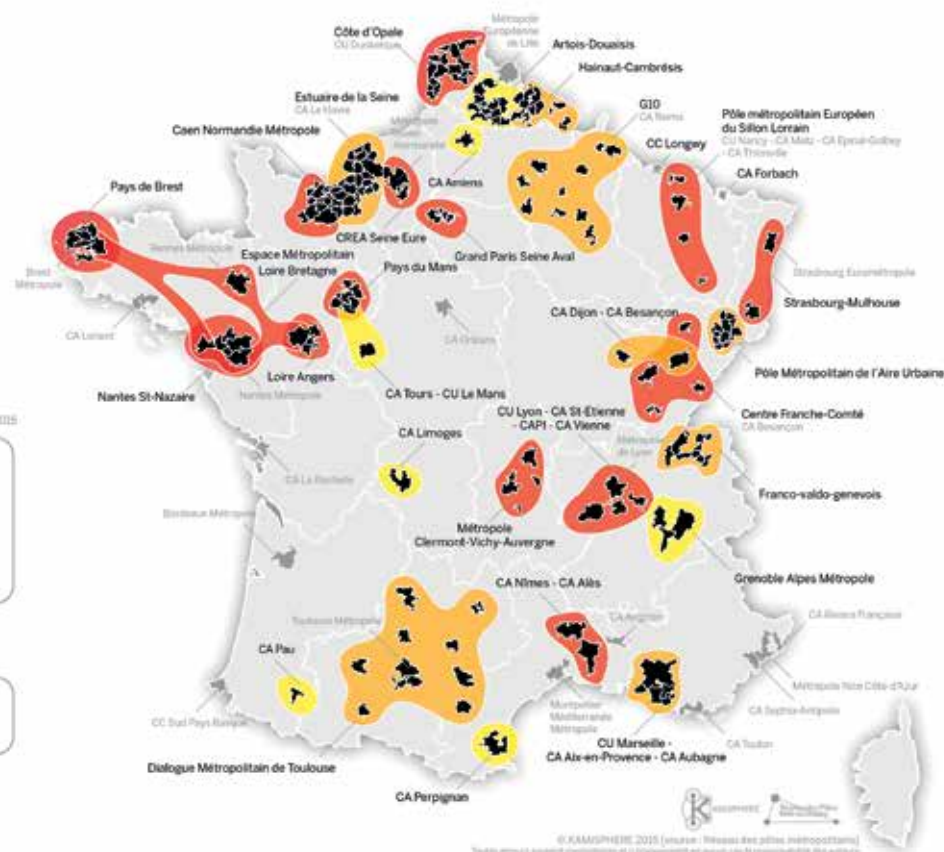
ÉTAT D'AVANCEMENT DES PÔLES

en l'état actuel des remontées faites au moment du 31er juillet 2015

- Pôles créés
- Statuts déposés
- Structuration en cours
- Réflexion en cours

STATUT DES EPCI

- Inclus dans un projet
- Sans projet connu



LES PÔLES MÉTROPOLITAINS, OUTILS D'INTER-TERRITORIALITÉ

Les pôles métropolitains regroupent des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 300 000 habitants. L'un des EPCI doit compter au moins 100 000 habitants (50 000 habitants s'il est en position frontalière). Les pôles métropolitains ne sont pas soumis à l'impératif de continuité géographique. Ce dispositif ne s'applique pas à ce jour à l'Île-de-France.

● UN OUTIL D'INTER-TERRITORIALITÉ SOUPLE À GÉOMETRIE VARIABLE

Deux grands types de pôles sont apparus :

- les pôles aréolaires, composés de communautés formant une aire continue, cadres d'une coopération de proximité
- les pôles réticulaires, réseaux de villes et de communautés sans continuité géographique autour de fonctions métropolitaines

Ces pôles réalisent des actions d'intérêt

métropolitain à la carte, pouvant porter sur la prospective ou la promotion territoriale commune, le développement économique, l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, l'organisation des déplacements, l'aménagement de l'espace... La plupart des géométries des pôles métropolitains s'inscrivent dans les périmètres des nouvelles régions, avec de rares exceptions, dont le pôle Loire-Bretagne. L'essence du pôle métropolitain est la coopération. Elle se traduit par une alliance politique des élus et des actions communes appuyées sur une conduite en commun de projets et une mise en réseau des ingénieries des agences d'urbanisme notamment.

● UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE PÔLES MÉTROPOLITAINS EN ÉMERGENCE

La loi MAPTAM de 2014 a assoupli le régime des pôles métropolitains en abaissant le seuil

démographique de l'intercommunalité la plus peuplée et en offrant la possibilité d'en faire partie aux régions et départements. Séduisant par sa souplesse et par sa plasticité des alliances et des actions, l'outil pôle métropolitain semble appelé à se diffuser avec des stratégies diverses : rassembler des communautés qui n'ont pas le seuil de population ou la continuité territoriale pour se transformer en communautés urbaines, peser en commun dans les nouvelles régions élargies ou dans la coopération transfrontalière... Les pôles métropolitains peuvent donc s'ouvrir à des nouvelles perspectives, dont le dialogue avec les régions.

QUELQUES DATES

1991 : institution des réseaux de villes

2004 : lancement de l'appel à coopération de la DATAR

2010 : création des pôles métropolitains

2015 : modification des pôles métropolitains

LA GOUVERNANCE TRANSFRONTALIÈRE POUR CIMENTER LA COHÉSION EUROPÉENNE

Cette page a été co-rédigée par la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et la FNAU. Les cartographies ont été réalisées par la MOT.

La mobilité croissante des individus dessine des territoires de pratiques quotidiennes qui franchissent les frontières administratives et celles des États. Les élus frontaliers ont à cœur de répondre aux besoins des personnes et des entreprises à l'échelle de ces territoires transfrontaliers et sont engagés dans une coopération transfrontalière visant à développer de nouveaux services (transports en commun, informations sur l'emploi, accès aux soins...). Mais ne pouvant agir

dans le cadre d'un gouvernement local transfrontalier, ils mettent en place des dispositifs nouveaux de gouvernance, afin de coordonner les acteurs publics et privés. Il s'agit de pérenniser des projets, de structurer des actions ponctuelles au sein d'une relation à plus long terme et d'une stratégie territoriale intégrée qui nécessitent de construire une connaissance et une vision partagées.

● UNE PALETTE D'OUTILS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

L'analyse de la gouvernance transfrontalière révèle les différences d'organisation des

systèmes politiques, administratifs et juridiques de part et d'autre des frontières, qui justifient la création de dispositifs divers (en termes de composition, de fonctionnement, de missions, d'échelle territoriale, de forme juridique), plus ou moins structurés : protocoles de coopération, conventions, accords, GLCT, GECT... en fonction des objectifs, des cultures de l'action publique, et des moyens engagés. Les asymétries des compétences de part et d'autre de la frontière rendent souvent nécessaire une gouvernance multi-niveaux, où les collectivités assument de plus en plus un rôle moteur, mais où les

Gouvernance des territoires transfrontaliers aux frontières françaises

SOURCES : MOT
(MISSION OPÉRATIONNELLE
TRANSFRONTALIÈRE)



États restent présents dans leurs domaines de compétences (notamment : santé, fiscalité, sécurité, etc.) tout en se repositionnant vers un rôle d'accompagnateur. Il est possible d'identifier des territoires d'échelle locale, à caractère urbain (métropoles ou agglomérations transfrontalières...), rural (parcs naturels...) ou maritime ; et des territoires d'échelle régionale (Eurodistricts, Eurométropole) ou supra-régionale (Euro-régions). Jusqu'à présent, les acteurs institutionnels ont été prépondérants, mais l'implication de la société civile et des acteurs privés se développe.

● L'ENJEU TRANSFRONTALIER DE LA MÉTROPOLISATION

La prise de conscience des enjeux de la métropolisation inclut la dimension transfrontalière de plusieurs régions urbaines au niveau européen (SDEC de 1999, Agenda territorial de 2011, rapport « Villes de demain » de la Commission en 2011, déclaration de Riga de 2015, présidence luxembourgeoise du deuxième semestre 2015), comme au niveau national (politique d'agglomération de la Suisse, projet pilote MORO en Allemagne), dont certains territoires concernent les frontières françaises (Grande Région, Rhin supérieur, Grand Genève...). Ainsi le pôle métropolitain de l'ARC (assemblée générale de coopération) permet aux partenaires français concernés de dialoguer avec les partenaires genevois et vaudois dans le cadre du « Grand Genève », qui constitue aujourd'hui l'approche la plus intégrée des métropoles transfrontalières européennes.

Les Eurométropoles transfrontalières de Strasbourg et de Lille (reconnues par la loi MAPTAM), la proximité avec des métropoles étrangères (Luxembourg, Sarrebrück, Bâle, Genève...), constituent pour les régions françaises concernées une opportunité majeure qu'elles n'exploitent pas suffisamment. La réflexion pourrait être étendue à d'autres frontières : riviéra franco-italo-monégasque, espace catalan, eurocité basque. Alors que l'Union européenne prépare un « agenda urbain » et que la présidence luxembourgeoise du Conseil a mis à l'agenda l'enjeu transfrontalier, la France doit aujourd'hui, avec ses voisins, redéfinir une politique métropolitaine transfrontalière volontariste. Il en va du rayonnement européen et international des futures grandes régions et métropoles françaises. Les programmes européens de coopération constituent un appui aux projets des territoires transfrontaliers.

● LES PROGRAMMES EUROPÉENS EN APPUI À LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

La coopération territoriale est l'un des objectifs de la politique de cohésion européenne. Elle est organisée en trois volets : la

Programmes opérationnels Interreg 2014-2020 aux frontières françaises

SOURCES : MOT (MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE)



coopération transfrontalière (Interreg A) pour le financement de projets de part et d'autre d'une frontière commune, terrestre ou maritime ; la coopération transnationale (Interreg B) pour le financement de projets à l'échelle de macro-régions telles que des bassins maritimes ou fluviaux, ou des massifs (espace alpin...) ; la coopération interrégionale pour le financement d'infrastructures ou des programmes de réseaux ; Urbact sur le développement urbain, Expon sur la recherche territoriale appliquée. Pour la période 2014-2020, l'Europe compte ainsi 79 programmes de coopération territoriale, auxquels s'ajoutent des programmes similaires dans le cadre de l'Instrument d'Aide de Préadhésion (IAP) et l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP). Sur cette période, la France participe à 23 programmes, dont neuf programmes transfrontaliers et cinq programmes pour l'Outre-Mer. Les projets financés, qui visent à résoudre les problèmes communs et à mobiliser le potentiel inexploité des régions transfrontalières, peuvent concerner onze objectifs thématiques retenus au niveau européen. Le développement territorial intégré est également encouragé, notamment à

travers la création d'outils comme les investissements territoriaux intégrés (ITI) ou le Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL).

● AFFIRMER LE « FAIT TRANSFRONTALIER »

En 2015, la célébration des 25 ans d'Interreg est l'occasion de constater les acquis. Mais de nombreux obstacles à l'intégration transfrontalière demeurent ; la poursuite du soutien financier à la coopération n'est pas le seul enjeu. Il faut aussi mieux connaître les territoires transfrontaliers, les potentiels et les freins à la coopération, inventer de nouveaux outils juridiques, comme le propose la présidence luxembourgeoise du Conseil et faire converger les législations et les stratégies sur chaque frontière. La création des nouvelles grandes régions françaises est l'occasion de redéfinir des stratégies où le potentiel de la coopération transfrontalière ne soit plus traité de façon périphérique, mais centrale. C'est notamment le cas de la région ACAL, concernée par trois programmes opérationnels, sur trois frontières, où les flux de travail transfrontaliers sont intenses.



A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

E comme Emploi
E comme Entreprise
I comme Innovation
U comme Université

ÉCOSYSTÈMES ÉCONOMIQUES TERRITORIAUX

La stratégie économique Europe 2020 vise une croissance « intelligente, durable et inclusive » basée sur l'innovation et l'accroissement de l'emploi. Les régions et intercommunalités ont aujourd'hui la responsabilité partagée de créer les conditions d'un écosystème économique favorable au développement. Le capital territorial en est le terreau pour attirer et ancrer les personnes qualifiées et les entreprises.

● LA COPRODUCTION RÉGIONS, INTERCOMMUNALITÉS, ENTREPRISES ET UNIVERSITÉS À METTRE À L'AGENDA

Avec la loi NOTRe, la région devient la collectivité territoriale responsable des orientations de développement économique sur son territoire et aura un rôle primordial pour définir une stratégie qui stimule et accompagne les coopérations économiques et qui diffuse l'innovation, notamment par l'aide aux entreprises. Elle devra traduire cette stratégie dès la première année du mandat régional dans le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Les intercommunalités, et tout particulièrement les métropoles, sont les collectivités responsables de l'organisation de l'espace économique. Les espaces

urbains et métropolitains sont les lieux et creusets privilégiés (quartiers d'affaires, espaces industriels, plateformes de recherche, universités, incubateurs, fab-labs...) dans lesquels se réalisent le développement et la coopération des entreprises, la recherche, l'innovation.

● LA CLEF DU CAPITAL TERRITORIAL IMMATÉRIEL

Une contractualisation entre régions, intercommunalités et acteurs économiques sera à l'agenda pour mettre en place de façon opérationnelle et co-construite une stratégie partagée de développement économique. Pierre Veltz note dans *Des lieux et des liens* « La mondialisation coexiste avec la renaissance [...] des économies-territoires dont la compétitivité repose largement sur des formes de coopération et des capacités d'apprentissage hautement spécifiques ». La notion de capital territorial immatériel apparaît comme une clef dans l'attractivité et l'efficacité économique territoriale pour construire la culture commune et les liens de confiance propices à l'heure où les territoires sont « en coopération », à la fois en compétition mais aussi en coopération pour attirer entreprises, services, emplois et habitants.

DYNAMIQUES D'EMPLOIS : DES ÉCARTS ENTRE RÉGIONS ET PÔLES

Entre 2008 et 2014, la France métropolitaine a perdu 300 000 emplois salariés privés, soit, en moyenne, 50 000 par an. Cette situation de crise a des résonances territoriales, puisque seules deux régions dégagent des gains d'emplois : la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, portée par l'industrie aéronautique, et la Corse profitant de son dynamisme touristique. Entre 2013 et 2014, la région Île-de-France corrige la tendance avec des gains d'emplois importants, de même que les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui se stabilisent.

● DES MÉTROPOLES PLUS RÉSILIENTES DANS LA CRISE...

Les métropoles, au sens des grands pôles d'emplois de la France métropolitaine, traversent la crise en perdant, globalement, moins d'emplois que le reste du territoire national. Mais cette situation révèle des réalités plus diverses qui sont à nuancer. L'effet taille ne représente pas, en soi, un gage d'efficacité. Pour preuve, certaines métropoles comme Toulouse, Bordeaux, Lyon, Nantes, Rennes et Montpellier, s'inscrivent dans des dynamiques positives, alors que d'autres peinent davantage à stabiliser leurs emplois comme Lille, Marseille, Strasbourg, Nancy, Metz... Les capacités de résilience des métropoles prennent racine dans leur spécificité économique, et dans les fonctions supérieures qu'elles assument. Mais les spécialisations sectorielles des métropoles ne favorisent plus autant l'emploi qu'avant, les ressorts de la résilience métropolitaine sont devenus plus complexes.

● ... MAIS D'AUTRES ÉCOSYSTÈMES « EFFICACES »

Les gains d'emplois ne sont pas réservés aux seuls espaces métropolitains. D'autres territoires, de taille plus modeste et sur des orientations économiques différentes, sont égale-

ment dynamiques. Vitry, le Chablais, la Tarentaise, Figeac, Sablé-sur-Sarthe, Draguignan, Pontarlier, Saint-Malo, etc. sont autant de territoires intermédiaires (de 10 000 à 25 000 emplois salariés privés), enregistrant des gains d'emplois, dans la crise, supérieurs à + 0,5% par an, en moyenne. Le dimensionnement du territoire n'est donc pas une fatalité. Le développement économique et la croissance sont aussi à la portée des petits pôles d'emplois. Leurs ressorts sont d'une autre nature, plus tournés vers des niches économiques, qu'elles soient industrielles ou touristiques.

L'efficacité économique des territoires, quelle qu'en soit la taille, reposerait davantage sur leur capacité à ancrer des systèmes locaux

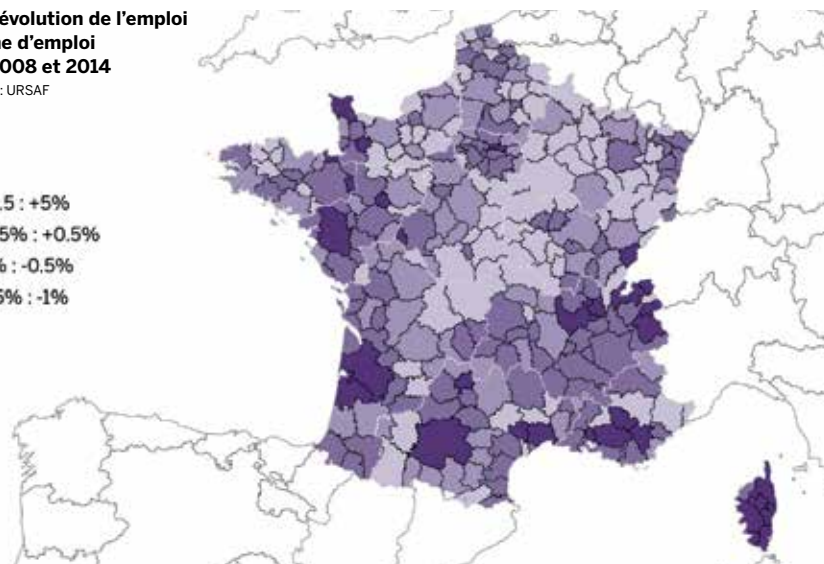
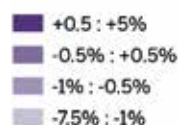
de compétences et de coopération. L'enjeu, pour un territoire, est de mobiliser et de combiner ses ressources pour former un écosystème économique et d'innovation favorable.

MÉTHODOLOGIE

L'évolution de l'emploi salarié privé constitue un indicateur de santé économique des territoires. Ces emplois privés, couvrant 60 % à 70 % de l'ensemble des emplois selon les régions, sont ceux qui réagissent le plus aux fluctuations du marché. Les évolutions annuelles mesurent des gains nets ou des pertes nettes d'emplois : elles sont établies par comparaison d'effectifs en début et fin de période. En ce sens, elles ne rendent pas compte des flux entre créations et suppressions d'emplois.

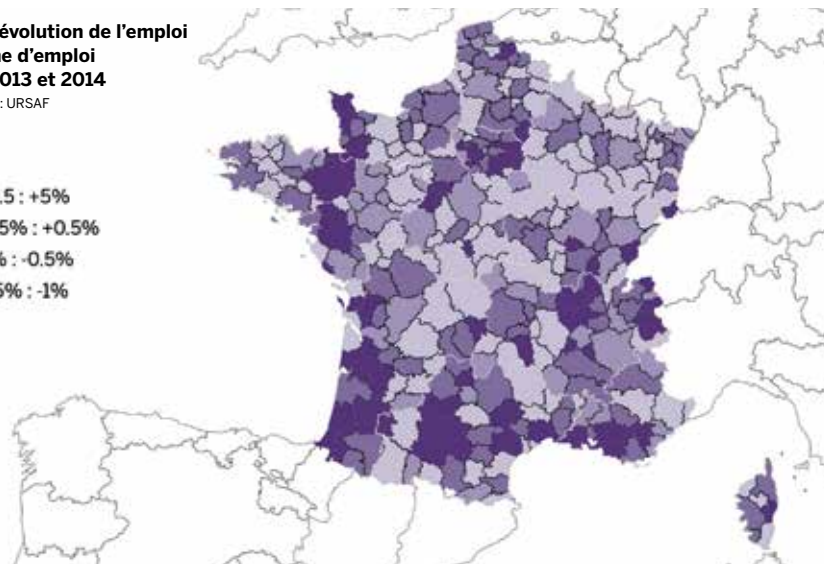
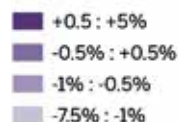
Taux d'évolution de l'emploi
par zone d'emploi
entre 2008 et 2014

SOURCES : URSAF



Taux d'évolution de l'emploi
par zone d'emploi
entre 2013 et 2014

SOURCES : URSAF



**Part des fonctions
métropolitaines
dans l'emploi salarié privé
total par zone d'emploi**

SOURCES : RP2011 INSEE
AV - JUIN 2015



Fonctions métropolitaines :

- Conception-recherche
- Culture et loisirs
- Commerce interentreprises
- Gestion
- Prestations intellectuelles

LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Dans le contexte de métropolisation et de globalisation, le développement des fonctions métropolitaines supérieures permet d'assurer l'attractivité et le développement économique à long terme. Situées dans les domaines de la recherche-conception, du commerce de la gestion, des prestations intellectuelles et de la culture et des loisirs, elles apportent des services de haut niveau privés comme publics et créent un climat favorable à l'innovation économique, sociale et culturelle.

● UNE GÉOGRAPHIE CONTRASTÉE DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES...

Les nouvelles régions ne concentrent pas toutes la même intensité d'emplois des fonctions métropolitaines. Bien qu'en Île-de-France leur part soit de 20,5 %, la moyenne française est de 10,3 % et aucune des nouvelles régions ne dépasse les 10 %. La mieux dotée derrière l'Île-de-France est l'Auvergne-Rhône-Alpes, avec une part de 9,3 % Les fonctions métropolitaines sont assez logiquement concentrées dans les agglomé-

rations les plus peuplées et les métropoles, qui structurent le territoire, et qui en sont dotées avec une part supérieure à 10 %. C'est le cas, en plus de trois zones d'emplois de l'Île-de-France, de celles de Toulouse, Aix-en-Provence, Lyon, Grenoble, Cannes, Lille, Strasbourg, Montpellier, Nantes, Rennes, Marseille, et Bordeaux. À ce titre, les métropoles parviennent à se placer pour mailler le territoire français malgré la concentration parisienne qui reste très prédominante. Les politiques publiques d'aménagement du territoire des décennies écoulées ont eu pour objectif de rééquilibrer le poids de Paris et de l'Île-de-France en faisant émerger des pôles économiques régionaux grâce à l'installation d'infrastructures d'envergure favorisant l'excellence économique et la connectivité des métropoles régionales. Les politiques publiques conduites par les régions et communautés ont, quant à elles, visé une amélioration des facteurs de localisation des entreprises du tertiaire supérieur en améliorant les liens avec le monde de la recherche et de la création pour impul-

ser des synergies dans l'économie de la connaissance. Elles ont aussi offert de l'immobilier d'entreprise et structuré des cadres urbains attractifs propices aux coopérations, ces stratégies étant relayées par un marketing territorial.

● ... QUI POSE DES QUESTIONS DE COOPÉRATION TERRITORIALE

La question de l'équité des territoires se pose dans la nouvelle géographie française. On assiste d'une part, à un double-mouvement de tertiarisation et de globalisation inégalement réparti, où les fonctions métropolitaines supérieures sont des enjeux clés, et d'autre part, à des changements institutionnels. Ainsi, le couple métropole/région se trouve à l'intersection d'enjeux communs visant la croissance des espaces régionaux et le rayonnement des métropoles sur des hinterlands élargis. L'enjeu de l'efficacité du rôle de locomotive des grandes agglomérations questionne sur la manière de structurer et rendre lisibles les liens avec les espaces péri-métropolitains et ruraux.

Part des secteurs innovants dans l'emploi salarié privé total par zone d'emploi

SOURCES : ACOSS URSSAF FIN 2013
AV - JUIN 2015



Secteurs innovants :

- Commerce de gros d'ordinateurs et d'équipements de bureau
- Édition, audiovisuel et diffusion
- Industrie chimique
- Industrie pharmaceutique
- Produits informatiques, électroniques, optiques, électriques
- Services informatiques
- Télécommunication

LA PART DES SECTEURS INNOVANTS DANS L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ

L'innovation est un moteur de la croissance économique et de l'emploi à long terme et de nombreuses politiques territoriales aux échelles nationales et européennes et aux échelles locales lui sont dédiées.

● L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPER LES SECTEURS INNOVANTS

Les secteurs innovants (SI), regroupant des fonctions de recherche et de développement, sont stratégiques pour les territoires en termes d'emploi et de croissance. Ils sont majoritairement concentrés dans les villes et, en particulier, dans les grandes agglomérations. La part, en nombre d'employés, des dix premières zones d'emplois dans les SI (Paris, Lyon, Saclay, Toulouse, Grenoble, Nantes, Bordeaux, Lille, Rennes et Marseille), dépasse 60 % des effectifs totaux des SI en France. Toutefois, ces zones d'emplois ne sont pas

nécessairement dans les premières en pourcentage d'emplois des SI dans l'emploi total. Certaines sont même en deçà de la moyenne française, de 5,3 %. C'est le cas de la zone d'emploi de Marseille (3,8 %), bien que la présence de laboratoires de recherches et d'équipements importants laisse espérer des chiffres plus élevés. En revanche certaines zones d'emplois de petite taille bénéficient d'un groupement dans un secteur, permettant de s'inscrire dans une niche et de développer une expertise précise faisant croître leur part de secteurs innovants (comme les TIC pour Lannion, l'industrie pharmaceutique pour Ambert).

● ATTIRER LA «CLASSE CRÉATIVE», NOUVEL ENJEU DES POLITIQUES TERRITORIALES

Selon Richard Florida, géographe américain, professeur en études urbaines et spé-

cialiste des questions d'attractivité des métropoles, les villes développaient, auparavant, des infrastructures et des équipements pour attirer les entreprises innovantes qui créent de la valeur ajoutée et des emplois.

Elles s'efforcent aussi aujourd'hui, par la qualité de vie, d'attirer la « classe créative » (étudiants, chercheurs, créateurs, cadres...), qui par une émulation culturelle, scientifique et entrepreneuriale favorise l'implantation des entreprises inscrites dans une dynamique internationale, ces stratégies d'attractivité développées essentiellement par les métropoles et grandes agglomérations s'appuient sur des politiques urbaines mais également sur la qualité des liens avec les espaces naturels proches des villes comme à Grenoble, Marseille, ou Bordeaux.

L'EMPLOI SALARIÉ PUBLIC, UN ENJEU DU MONDE RURAL AUX GRANDES AGGLOMÉRATIONS

La part de l'emploi salarié public permet de percevoir les territoires les plus dépendants de la présence de l'État. Dans un contexte de restrictions budgétaires et de réforme territoriale, la réorganisation des services déconcentrés de l'État dans le nouveau maillage territorial apparaît comme un enjeu majeur.

● UNE PART IMPORTANTE DE L'EMPLOI PUBLIC DANS LES TERRITOIRES RURAUX ET LES MÉTROPOLIS...

L'emploi salarié public est élevé dans les territoires ruraux et dans les régions géographiquement difficiles d'accès, comme les Alpes du Sud. Il s'agit, souvent, de pôles qui bénéficient de la concentration des fonctions de décision et de gestion de services publics des administrations et des collectivités (préfectures, sous-préfectures, hôpitaux...).

Malgré la présence d'un nombre important d'emplois salariés privés en Île-de-France et dans les grandes capitales régionales, elles sont aussi marquées par une part élevée de l'emploi salarié public, expliquée par la présence des administrations centrales et régionales de l'État et des établissements publics administratifs nationaux et régionaux. Plusieurs capitales régionales vont perdre ce statut qui leur garantissait une part importante d'emplois publics.

● ... CONFRONTÉE À UN BIG BANG DE RÉORGANISATION DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ÉTAT

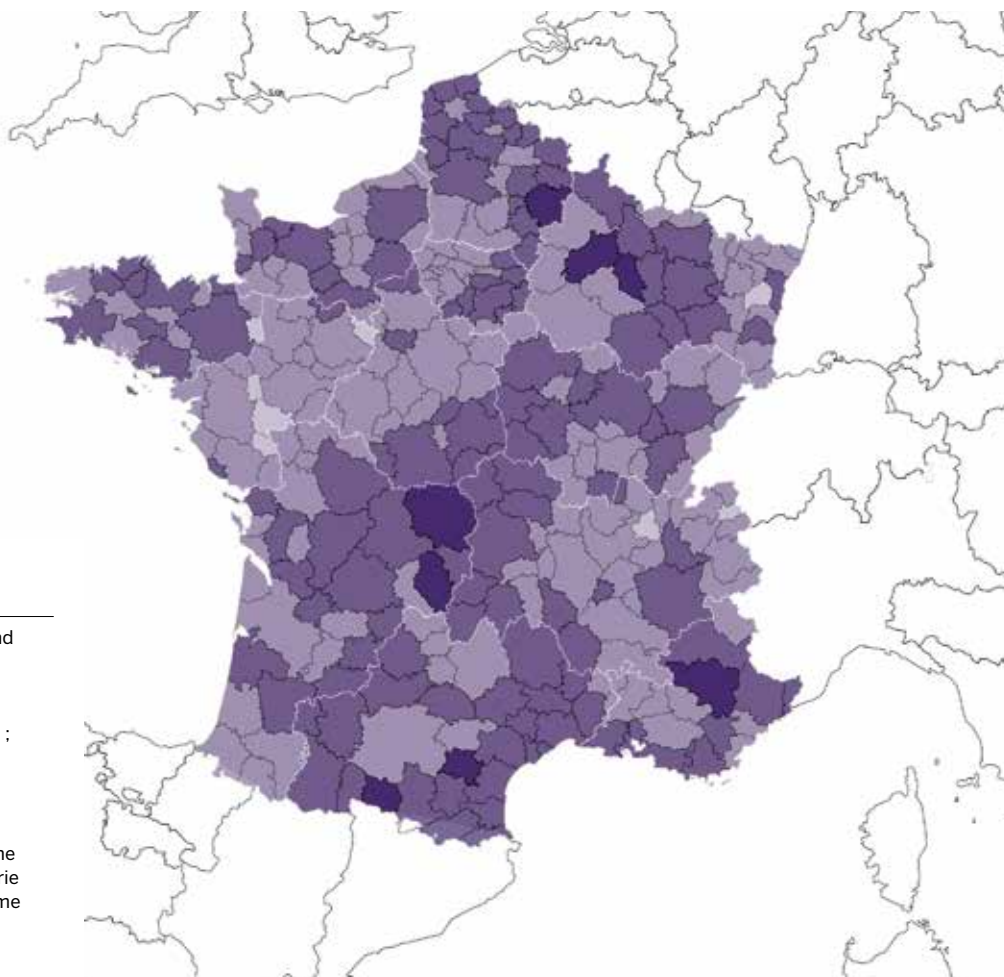
Les réformes structurelles, engagées depuis 2007, visent à réduire les dépenses publiques par la mutualisation de certaines missions et services de l'État. Ce phénomène se conjugue dans certaines régions avec les restructurations des effectifs mili-

taires. À cet égard la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine apparaît particulièrement affectée. La nouvelle géographie régionale va s'accompagner d'une rationalisation de l'action de l'État déconcentré, ce qui pourrait entraîner, pour certains de ces territoires, une forte baisse de l'emploi salarié public. Des négociations permettent à de futures ex-capitales régionales de conserver des services déconcentrés de rayonnement régional comme les rectorats ou les agences régionales de santé.

Les départements sont en charge de l'accessibilité aux services dans une logique de solidarité territoriale, notamment pour les territoires ruraux. Ces enjeux appelleront des stratégies partagées avec les régions et les intercommunalités notamment pour construire l'accessibilité physique comme numérique à l'offre de services.

Part de l'emploi salarié public par zone d'emploi

SOURCES : INSEE-CLAP 31/12/2012
AV - MAI 2015



SECTEUR PUBLIC

Selon l'Insee, le secteur public correspond à l'ensemble des employeurs considérés comme publics d'après leur catégorie juridique :

- établissements d'enseignement public ;
- administrations d'État ;
- collectivités territoriales ;
- établissements hospitaliers ;
- organismes consulaires.

Un établissement appartient à ce domaine s'il fait partie d'une entreprise de catégorie juridique 7 (personne morale ou organisme soumis au droit administratif), ou si plus de la moitié de son effectif fait partie de la fonction publique d'État.

UNE ORGANISATION DES SIÈGES SOCIAUX DOMINÉE PAR L'ÎLE-DE-FRANCE

Par les emplois de haut niveau qu'ils réunissent et par leur rôle déterminant dans la chaîne de création de valeur ajoutée, les sièges sociaux des grandes entreprises constituent le plus souvent les moteurs de l'innovation privée mais aussi les emblèmes économiques des territoires.

• DES TYPOLOGIES RÉGIONALES CONSTASTÉES...

Les sièges sociaux d'entreprises de plus de 200 salariés se concentrent dans les aires métropolitaines les plus denses, où l'on trouve des externalités fortes (cadres de haut niveau, services adaptés et infrastructures de grande envergure). L'Île-de-France accueille une concentration exceptionnelle de sièges sociaux mais la nouvelle géographie régionale tend à mieux équilibrer la distribution de ces sièges. Les régions peuvent être analysées en trois types :

- celles dotées d'un seul pôle majeur, exerçant une domination plus ou moins forte

(plus de 35 % des sièges d'entreprises d'au moins 200 salariés sur sa zone d'emploi) sur le reste de la région : Île-de-France (Paris), Nord-Pas-de-Calais-Picardie (Lille-Roubaix), Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (Bordeaux), Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (Toulouse) ;

- celles dotées d'un archipel de pôles secondaires plus ou moins puissants, qui contrebalancent en partie le premier pôle : Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

- celles sans pôle majeur, avec une forte dispersion sur leur territoire et peu de sièges : Centre-Val de Loire, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté.

• ... UN ENJEU DE « MISE EN LIEN » TERRITORIALE

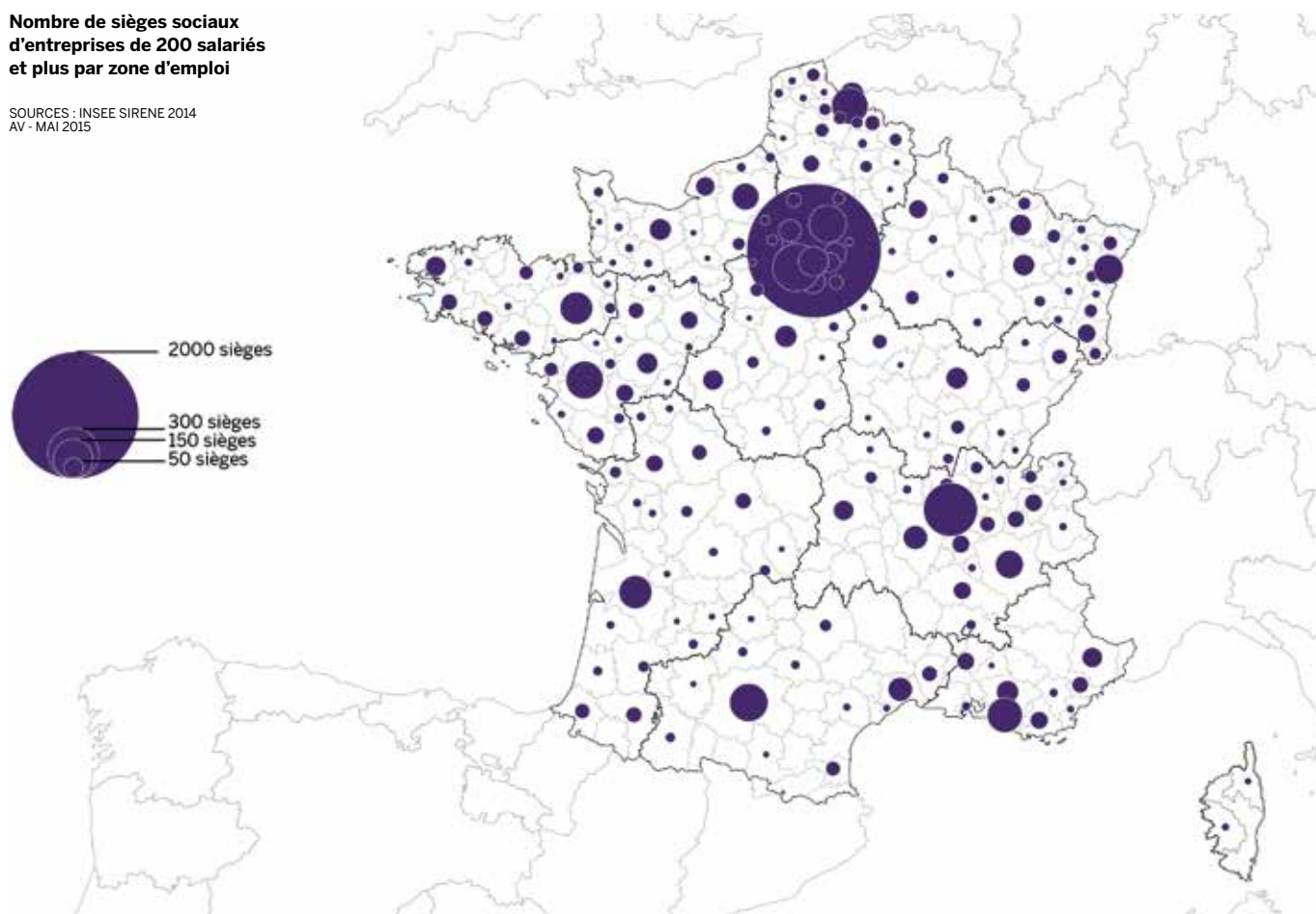
Les écosystèmes économiques territoriaux sont très liés au rôle de locomotive et aux

liens des grandes entreprises avec leurs établissements, leurs clients, co-traitants et sous-traitants, en capacité de constituer des pôles et grappes d'excellence spécialisés stimulant l'innovation, l'excellence et la compétitivité. Cette « mise en lien » territoriale est également l'objectif de la politique de pôles de compétitivité conduite depuis une dizaine d'années.

Avec la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les compétences des conseils régionaux, en matière de développement économique, sont renforcées, avec la responsabilité d'organiser la stratégie d'aide aux entreprises, de favoriser les coopérations et la diffusion de l'innovation en lien notamment avec les métropoles et les intercommunalités qui organisent l'espace économique et les lieux d'accueil et de développement des entreprises.

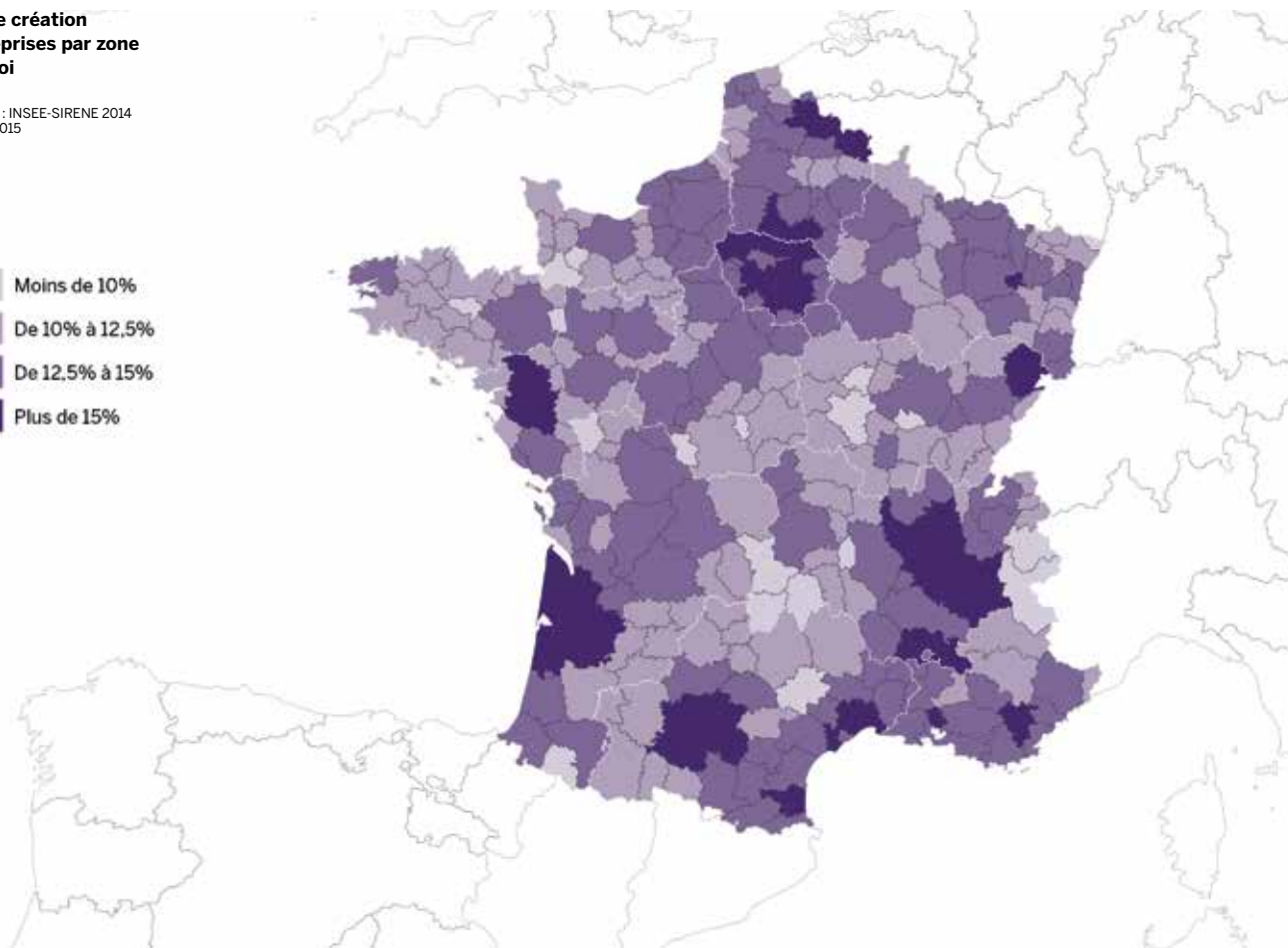
Nombre de sièges sociaux d'entreprises de 200 salariés et plus par zone d'emploi

SOURCES : INSEE SIRENE 2014
AV - MAI 2015



Taux de création d'entreprises par zone d'emploi

SOURCES : INSEE-SIRENE 2014
AV - MAI 2015



LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES TIRÉES PAR LES MÉTROPOLES ET LES LITTORAUX

En complément du maillage territorial des sièges de grandes entreprises, les données de création d'entreprises permettent d'observer la polarisation du dynamisme entrepreneurial dans les régions et leurs agglomérations. Malgré tout, cette création rassemble des réalités très diverses de l'auto-entrepreneur à la PME, en passant par les commerces ou start-ups.

● LES MÉTROPOLES, PRINCIPAUX TERRITOIRES DE CRÉATION D'ENTREPRISES

Même si cette corrélation ne se retrouve pas de manière aussi systématique en valeurs relatives, le taux de création d'entreprises est particulièrement fort dans les zones d'emplois des capitales régionales et des grandes agglomérations françaises. En valeur absolue, c'est dans les dix zones d'emploi abritant déjà le plus d'entreprises que se concentrent

les créations. Les taux de création d'entreprises sont importants dans les territoires de croissance démographique forte et dans les régions touristiques de l'Ouest et du Sud de la France, où l'augmentation de la population et la forte présence de touristes dynamisent l'entrepreneuriat. Les nouvelles régions françaises apparaissent ainsi inégales. L'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais-Picardie tirent leur épingle du jeu avec au moins quatre zones d'emploi connaissant un taux de création d'entreprises supérieur à 15%.

● L'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES AU CŒUR DES STRATÉGIES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

L'État et les collectivités territoriales accompagnent la création d'entreprises via

de nombreuses aides telles que l'avance à taux zéro ou le prêt participatif d'amorçage, l'Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE), l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE), ou avec le Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE).

Les régions auront dorénavant une compétence exclusive pour organiser l'aide aux entreprises sur leur territoire, dont elles pourront toutefois convenir la délégation à d'autres collectivités. Elles peuvent favoriser la création d'entreprises par le biais de fonds régionaux spécifiques. Ces instruments sont conçus pour aider des profils d'entreprises que les territoires souhaitent voir se développer en fonction des besoins, de la spécificité du tissu entrepreneurial et des projets politiques.

FOCUS

ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE :
LIENS ENTRE SIÈGES SOCIAUX ET ÉTABLISSEMENTS● RENDRE LISIBLES
LES LIENS ÉCONOMIQUES
INVISIBLES

Dans le nouveau contexte de la région Est-ACAL, l'intensité des mobilités quotidiennes locales et transfrontalières est une réalité partagée des entreprises, habitants et élus. Ces intensités de relations de proximité constituent le socle d'une vision du territoire en systèmes urbains organisés en entités nord-sud, sans relation les unes avec les autres. Au-delà des liens physiques les plus prégnants, les liens économiques sont moins visibles mais stratégiques pour les territoires. Les liens entre sièges et établissements permettent d'esquisser une autre vision du fonctionnement écono-

mique de la région, celle d'un territoire élargi, dont la synergie, à l'échelle du cadran Est français, est déjà une réalité pour les acteurs économiques.

● UNE VISION RENOUVELÉE
DES RÉSEAUX ÉCONOMIQUES

Les liens économiques dessinent un réseau transversal dense, à grande distance entre les principales villes. Des liens forts relient Strasbourg, Mulhouse, Nancy et Metz, et d'autres, moindres, assurent les connexions avec Reims et Besançon. Ces liens confirment le rôle polarisant de Strasbourg au sein d'une grande région polycentrique. Les conclusions de cet indicateur se retrouvent également dans l'or-

ganisation des pôles de compétitivité, qui associent pour le moment, les régions deux à deux. Ce type de travaux suscite des questionnements pouvant préfigurer des politiques régionales futures :

- dans le cadre des politiques de transport, quelle sera l'offre régionale de déplacements permettant d'optimiser les échanges économiques d'échelle régionale ?
- dans le cadre des futurs Schémas régionaux de développement économique de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII), quelle sera la vision du fonctionnement économique régional, et quels types de mise en réseau seront à organiser ?

Travaux réalisés par l'ADEUS et Nadine Cattan, CNRS, extrait de la note 166 de l'ADEUS.

Liens économiques entre
les sièges d'entreprises et
leurs établissements, localisés
dans une autre aire urbaine

SOURCES : CLAP 2008, INSEE -
N. CATTAN, UMR GÉOGRAPHIE-CITÉS
CNRS 2014, CARTOGRAPHIE : L. LIZZI
AGENCE DÉVELOPPEMENT
ET URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION
STRASBOURGEOISE (ADEUS)

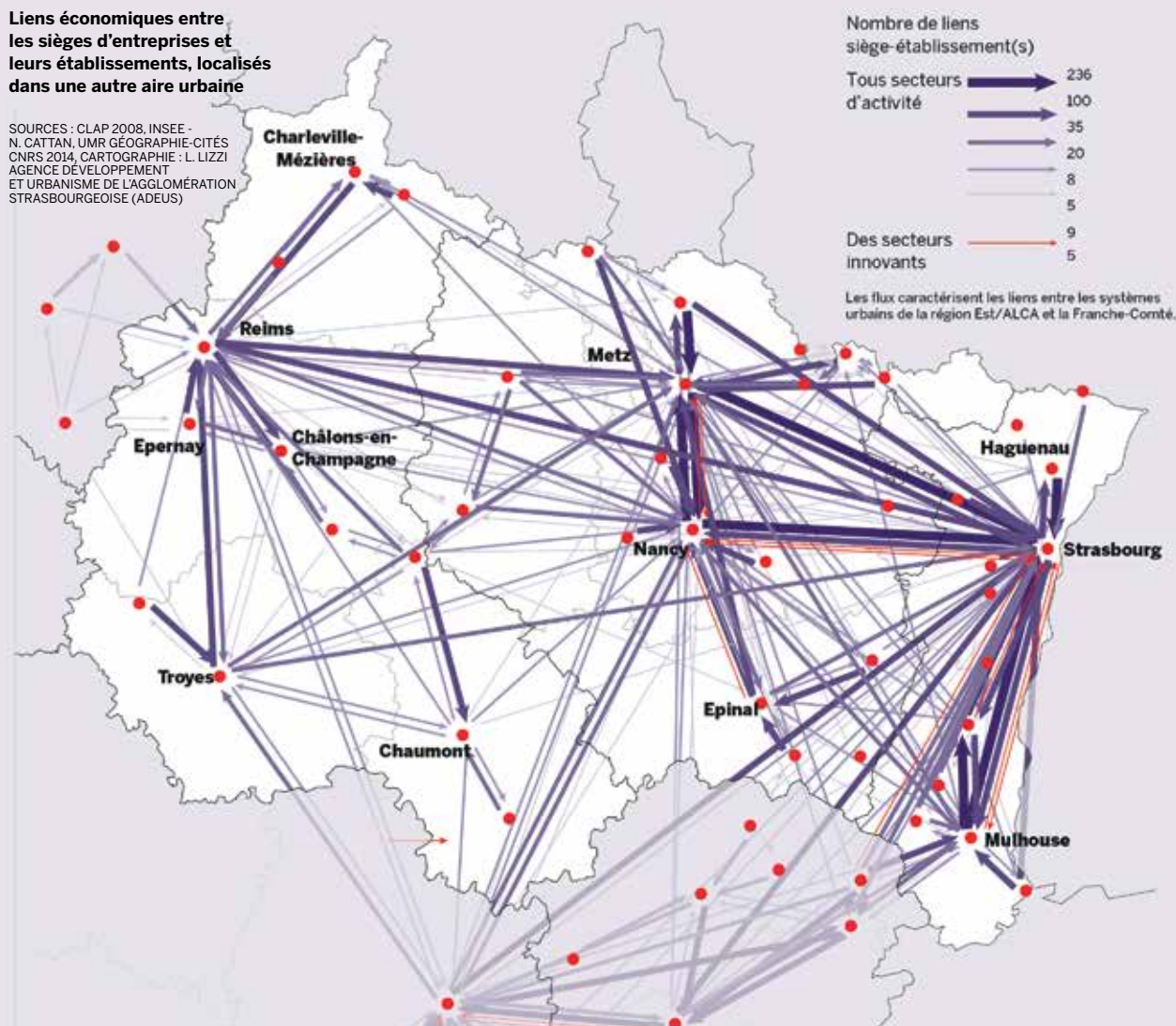
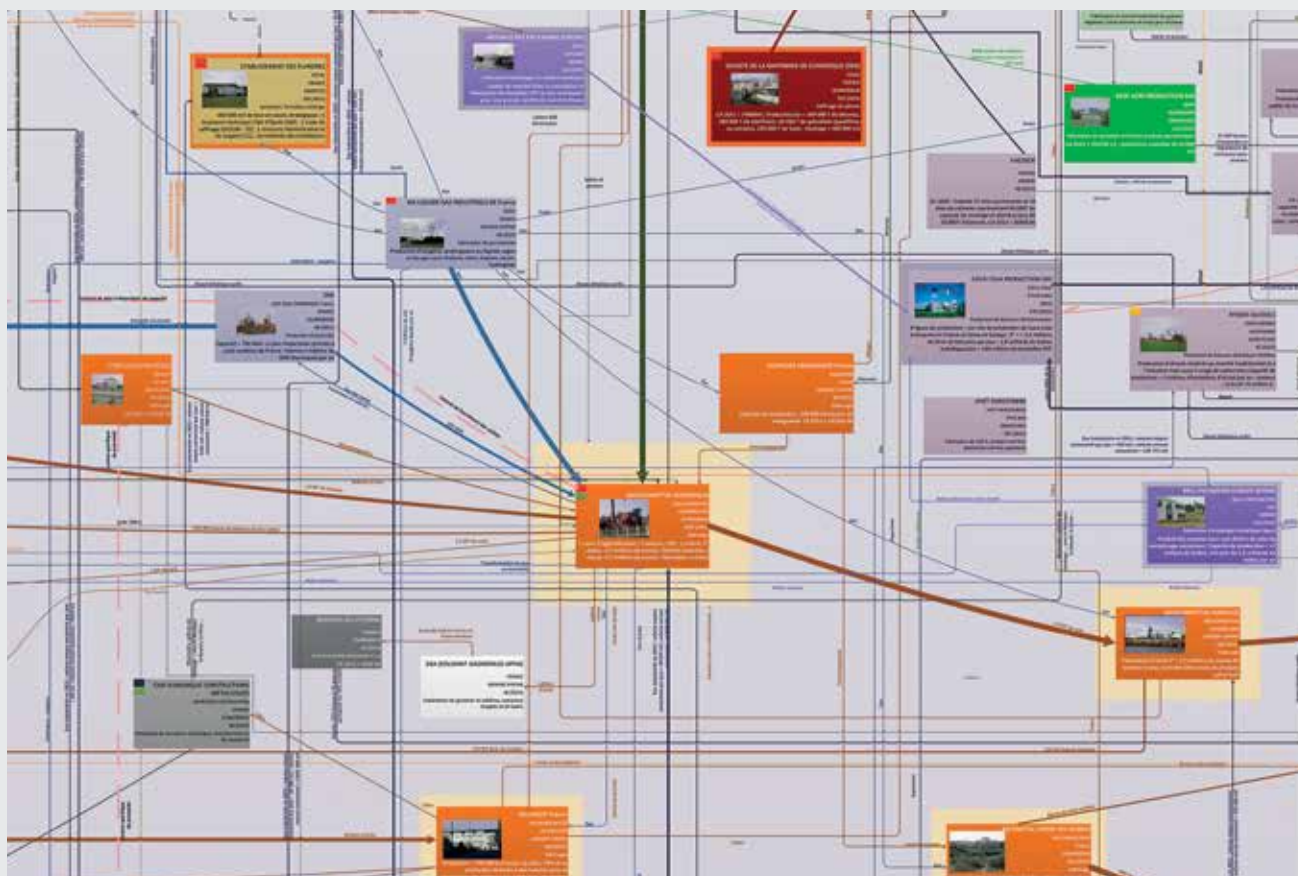


Schéma des relations industrielles du dunkerquois : la toile industrielle

SOURCES : AGENCE D'URBANISME FLANDRE DUNKERQUE (AGUR)



FOCUS

DUNKERQUOIS : REPRÉSENTER LES ÉCOSYSTÈMES PRODUCTIFS POUR STIMULER LA COOPÉRATION

Une connaissance fine des relations interindustrielles peut offrir d'importants bénéfices au développement économique des territoires. Les « écosystèmes industriels locaux » constituent en effet un patrimoine immatériel de grande valeur, dans le sens où ils produisent des externalités pouvant déboucher sur des coopérations, des échanges, des investissements, des contrats de proximité ou encore de l'écologie industrielle. Les disciplines traditionnelles de l'économie ne permettent pas d'observer, de comprendre et d'anticiper ces relations. Or, clarifier la réalité de ce bien commun est essentiel si l'on souhaite que le territoire endosse la vocation d'acteur pivot de l'économie. Le Dunkerquois en a fait l'expérience en créant, en 2009, sa première « toile industrielle ».

La « toile industrielle dunkerquoise » est une représentation (sous forme d'un grand poster et numérique) des principaux échanges et relations qu'ont déve-

loppés les industries implantées sur le bassin d'emploi de Dunkerque. Leurs liens avec les grands marchés internationaux, les ports et les sous-traitants sont représentés par des flèches de couleur. L'outil a permis de construire une culture commune. Il s'adresse en premier lieu aux acteurs économiques locaux en leur fournissant une vision globale des relations productives. Pour le Dunkerquois, elle dresse le portrait d'une organisation industrielle puissante et liée à plusieurs grands marchés (énergie, automobile, agroalimentaire...). Les échanges interindustriels relèvent à la fois de relations client-fournisseur et de synergies économiques et écologiques (récupérations d'énergie, de déchets, d'effluents...). L'ensemble de ce système constitue une véritable force d'attraction pour l'investissement industriel sur le territoire. Selon Lisa Diedrich, professeur d'architecture à Malmö (Suède), la toile industrielle « est l'instrument permettant de rendre visibles

quelques-unes des forces de la culture locale dunkerquoise ». Il s'agit aussi d'un outil de prospective qui permet d'anticiper d'éventuels chocs conjoncturels et autres effets dominos. Depuis sa publication, la toile nourrit de nombreux débats locaux. Elle a notamment servi de document d'appui aux négociations liées à l'arrêt de la raffinerie Total et est présentée à différents investisseurs ou délégations étrangères.

L'expérience dunkerquoise inspire également d'autres espaces économiques. Après le port de Nantes-Saint-Nazaire et le SAN Ouest Provence, l'agence d'urbanisme du Havre s'est lancée dans la « toile de l'Estuaire de la Seine ». De nouveaux projets émergent, certains étant ciblés sur des filières spécifiques, d'autres sous le prisme d'une dimension transfrontalière. Ce nouveau savoir-faire, né en agence d'urbanisme, a de beaux jours devant lui.

Pour en savoir plus : www.agur-dunkerque.org

LE POTENTIEL ET LES LIENS D'INNOVATION

Les traitements de données de ces deux pages ont été réalisés par Eurolio (Observatoire européen des données localisées de l'innovation) pour la FNAU et les analyses ont été faites par Eurolio en lien avec la FNAU.

Le développement économique des territoires est de plus en plus lié à leur capacité à créer un écosystème d'innovation favorable à l'implantation et à l'ancrage des entreprises. Cet écosystème dépend du niveau de dépenses de recherche et développement (R&D publique et privée), mais aussi de la capacité à créer un climat de coopération, notamment entre universités, laboratoires, entreprises et collectivités territoriales.

L'innovation est un objectif de l'Union européenne défini par la stratégie Europe 2020, déclinée dans les politiques nationales françaises. La loi NOTRe attribue aux régions le rôle de favoriser l'innovation. Elles sauront

ainsi mettre en œuvre avec les métropoles un schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SREII).

● UNE TYPOLOGIE DU POTENTIEL D'INNOVATION DES RÉGIONS EUROPÉENNES

Dans la cartographie de l'innovation à échelle européenne, les régions sont analysées d'une part, en fonction de l'intensité de leur effort de recherche et développement, et d'autre part selon l'orientation plutôt technologique de ce potentiel, ou scientifique, ou équilibré. Les régions qui ont un potentiel scientifique important ont, très souvent, aussi un potentiel technologique élevé.

● DES RÉGIONS ALLEMANDES PRÉDOMINANTES POUR L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

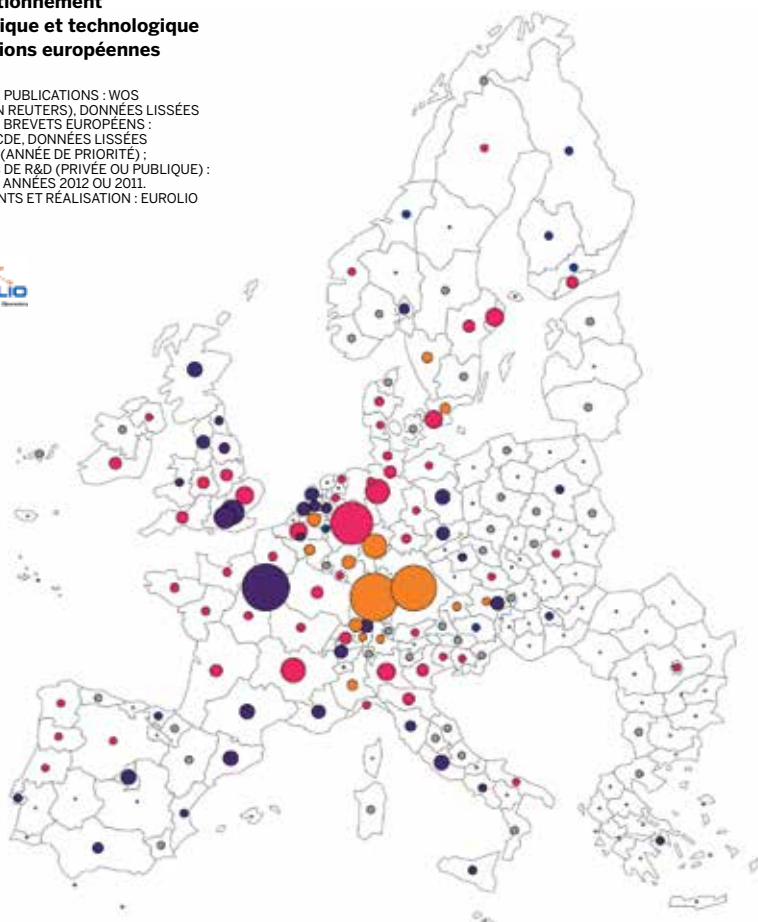
Les régions disposant d'un positionnement plutôt technologique sont assez concentrées au centre de l'Europe notamment au sud de l'Allemagne. Les régions disposant d'un positionnement plutôt scientifique sont dispersées et concernent, surtout, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie. Les grandes capitales européennes, comportant de grands centres universitaires, sont représentées dans cette catégorie. La région de Londres apparaît avec un potentiel en deçà de l'Île-de-France, qui est dû, en partie, au découpage territorial de l'Angleterre où Londres est partagée en deux pôles statistiques. Par ailleurs, si le nombre de publications est plus élevé à Londres qu'en Île-de-France, les dépenses de R&D, ainsi que le nombre de brevets y sont bien plus faibles.

● UN PROFIL PLUTÔT ÉQUILIBRÉ POUR LES RÉGIONS FRANÇAISES

L'Île-de-France prédomine largement sur les autres régions françaises avec un positionnement plutôt scientifique. Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région française, avec un profil plutôt équilibré. La majorité des autres régions françaises affiche un équilibre entre potentiel scientifique et technologique à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées aux potentiels plutôt scientifiques. Développer le potentiel d'innovation notamment technologique des régions françaises apparaît comme un enjeu clef notamment en favorisant les coopérations et la R&D privée.

Le positionnement scientifique et technologique des régions européennes

SOURCES : PUBLICATIONS : WOS (THOMSON REUTERS), DONNÉES LISSÉES 2011-2013 ; BREVETS EUROPÉENS : REGPAT-OCDE, DONNÉES LISSÉES 2009-2011 (ANNÉE DE PRIORITÉ) ; DÉPENSES DE R&D (PRIVÉE OU PUBLIQUE) : EUROSTAT, ANNÉES 2012 OU 2011. TRAITEMENTS ET RÉALISATION : EUROLIO



La taille des cercles dépend des efforts en R&D (publique et privée) et du niveau de production de connaissances (publications et brevets européens)

Niveau très faible → Niveau très élevé

Positionnement

- Potentiel scientifique et technologique faible
- Positionnement plutôt technologique
- Positionnement plutôt scientifique
- Profil équilibré

Co-publications

Indice d'affinité mutuelle en France

SOURCES : REGPAT-OCDE POUR LES BREVETS 2009-2011; WOS (THOMSON-REUTERS) POUR LES PUBLICATIONS 2011-2013. TRAITEMENTS ET RÉALISATION : EUROLIO



La taille des cercles dépend du nombre de régions partenaires avec une affinité supérieure à 1,1
Filtre : indice >= 1,1 et co-publications > 50

LES INTERRELATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Le niveau des coopérations, entre les anciennes régions françaises, peut être approché grâce à l'indice d'affinité mutuelle. Cet indice permet de savoir si les coopérations, entre deux régions, sont plus importantes ou non que ce que l'on attendrait, compte tenu du poids de chaque région dans l'ensemble des coopérations observées en France, mesurées à partir des données des co-brevets pour le potentiel technologique et des données des co-publications pour le potentiel scientifique. Un coefficient supérieur à 1 indique que la coopération entre les deux régions est plus importante qu'attendue. Cet indice présente l'avantage de relativiser le poids de la région parisienne avec laquelle les coopérations sont nombreuses, compte tenu de son potentiel scientifique et technologique et il permet ainsi de faire ressortir les schémas préférentiels de coopération interrégionale. Il convient de noter que les coopérations technologiques restent, essentiellement, bornées au niveau national alors qu'on constate une plus forte « européanisation » des liens scientifiques. Comme en attestent les performances des régions allemandes, il importe de trouver un équilibre entre les relations internes et externes.

DES FUSIONS DE RÉGIONS PARFOIS EN DÉCALAGE AVEC LES AFFINITÉS D'INNOVATION

Certaines fusions associent des régions montrant une forte affinité mutuelle comme les deux Normandie ou encore

Bourgogne et Franche-Comté, bien que cette dernière ont une affinité assez forte avec l'Alsace également. En revanche d'autres fusions rassemblent des régions qui n'avaient pas, a priori, de fortes affinités mutuelles en termes de coopérations scientifiques et technologiques. Ainsi en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, la première est plus largement tournée vers l'Aquitaine, la seconde vers Provence-Alpes-Côte d'Azur. Poitou-Charentes semble plus tournée vers la région Centre ou la région Pays de la Loire que vers la région Aquitaine. La fusion de la Picardie avec le Nord-Pas-de-Calais semble cohérente dans les relations scientifiques mais beaucoup moins avec les relations technologiques, la Picardie ayant une affinité forte avec Champagne-Ardenne.

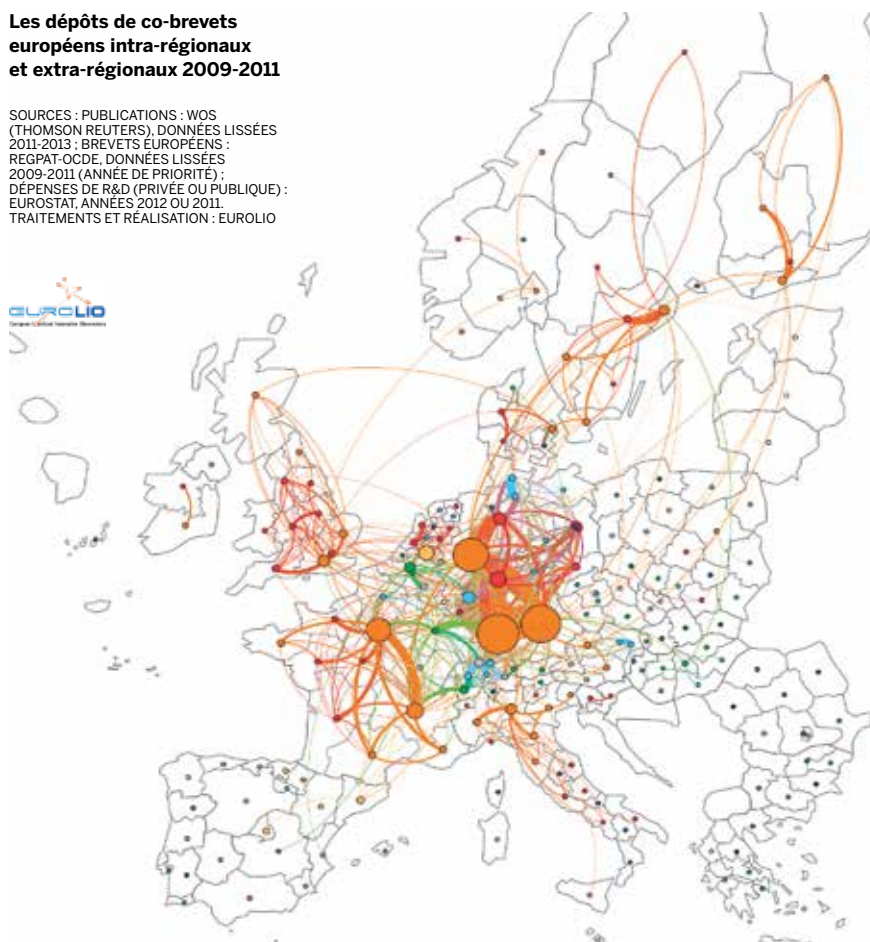
DES ENJEUX DIFFÉRENCIÉS POUR LES RÉGIONS FRANÇAISES

Les problématiques des grandes régions, en matière scientifique et technologique, diffèrent, par conséquent, selon que les fusions s'appuient sur des dynamiques de collaboration déjà bien établies ou non. En Bourgogne-Franche-Comté ou en Normandie, les habitudes collaboratives existent et l'enjeu sera donc plus, sans doute, de renforcer les liens avec d'autres régions. En revanche, pour la plupart des autres régions, un enjeu sera de créer des synergies internes. Pour cela, un travail de repérage des complémentarités, au sein des nouvelles entités, est nécessaire. Pour toutes les régions françaises le défi est aussi d'intensifier les coopérations européennes et tout particulièrement pour les régions transfrontalières.

Les dépôts de co-brevets européens intra-régionaux et extra-régionaux 2009-2011

SOURCES : PUBLICATIONS : WOS (THOMSON REUTERS), DONNÉES LISSÉES 2011-2013 ; BREVETS EUROPÉENS : REGPAT-OCDE, DONNÉES LISSÉES 2009-2011 (ANNÉE DE PRIORITÉ) ; DÉPENSES DE R&D (PRIVÉE OU PUBLIQUE) : EUROSTAT, ANNÉES 2012 OU 2011. TRAITEMENTS ET RÉALISATION : EUROLIO

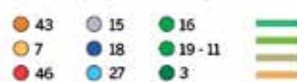
EUROLIO
European Office for Regional Innovation



La taille des cercles représente le nombre de co-brevets intra-régionaux (maximum observé : 3507,6)

L'épaisseur des liens dépend du nombre de co-brevets entre deux régions (maximum observé 692,3)

La couleur dépend du profil de la région quant à la structuration géographique des coopérations



Co-brevets

Indice d'affinité mutuelle en France

SOURCES : - REGPAT-OCDE POUR LES BREVETS 2009-2011; WOS (THOMSON-REUTERS) POUR LES PUBLICATIONS 2011-2013. TRAITEMENTS ET RÉALISATION : EUROLIO



La taille des cercles dépend du nombre de régions partenaires avec une affinité supérieure à 1,1
Filtre : indice >= 1,1 et co-brevets > 3

LES DÉPENSES INTÉRIEURES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

● UNE INTENSITÉ DE R&D ENCORE INSUFFISANTE

La Dépense Intérieure de Recherche et Développement (DIRD) rassemble les dépenses de R&D privées et publiques. En 2012, la DIRD française s'est élevée à plus de 46 milliards d'euros. Trois régions mobilisent un volume de recherche plus conséquent : l'Île-de-France (près de 18 milliards d'euros) et, plus loin derrière, Auvergne-Rhône-Alpes (6,4 milliards d'euros) et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (5,5 milliards d'euros). Cet effort de recherche est caractérisé par un poids de la recherche privée important. La stratégie européenne « Europe 2020 » fixe, comme objectif, une intensité de R&D (DIRD rapportée au PIB)

de 3 % du PIB. Au niveau national, la France s'en rapproche mais ne l'a pas encore atteint (2,3 % en 2012). Deux régions ont dépassé ce seuil : Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (3,86 %) et l'Île-de-France (3,02 %). Auvergne-Rhône-Alpes en est aux portes (2,8 %). Des efforts restent à faire pour que la France et ses régions deviennent des économies intelligentes, durables et inclusives. En ce sens, les régions ont défini, dans le cadre du Programme Opérationnel Feder 2014-2020 des Stratégies de Spécialisation Intelligente (S3) dont l'un des objectifs est de favoriser l'innovation et la collaboration entre recherche privée et recherche publique.

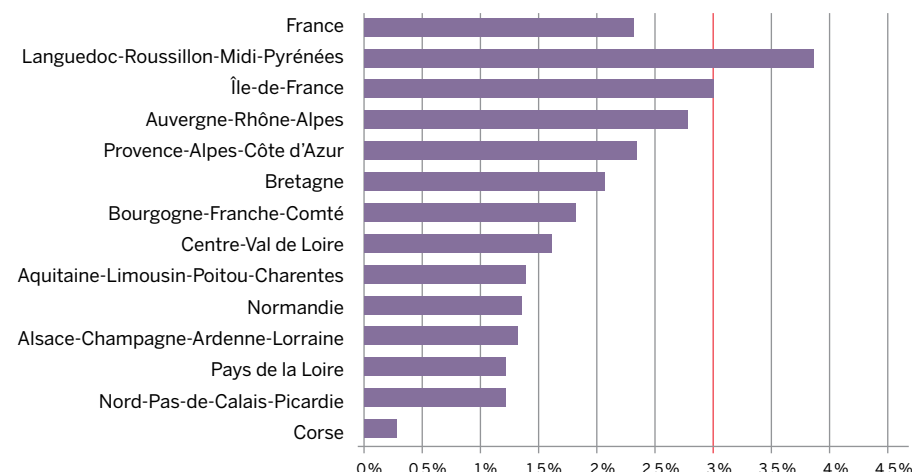
● L'IMPLICATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Au regard de la contribution des collectivités au financement de la recherche, les disparités sont fortes :

- entre régions : les volumes investis par les collectivités sont plus ou moins importants. Ils vont de 34 millions d'euros pour la région Centre à 180 millions d'euros en Île-de-France, suivie de près par la région Auvergne-Rhône-Alpes (174 millions d'euros) pour un poids démographique de moitié ;
 - entre les différentes collectivités au sein des régions : la prédominance des financements des conseils régionaux est particulièrement élevée en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais-Picardie, où elle dépasse les 75 % du total. En revanche, elle est plus faible en Auvergne-Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur où les autres collectivités sont également très présentes, notamment les conseils départementaux et intercommunalités.
- La mobilisation des efforts conjugués des collectivités pour financer l'innovation sera l'un des chantiers futurs. La question de la pérennité et du relais du financement des conseils départementaux se pose, notamment là où leur part est importante. Les métropoles et les agglomérations devront également réfléchir à leur ambition en matière d'innovation et à la manière dont elles pourront s'investir en lien avec les régions.

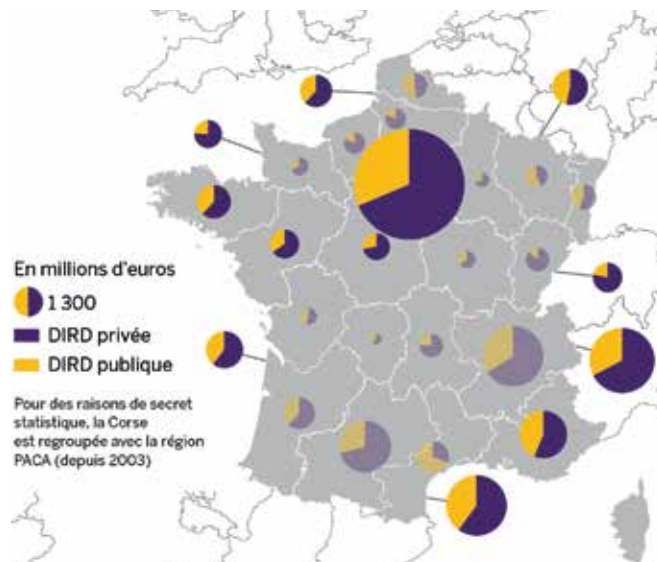
Part des DIRD dans le PIB 2012

SOURCES : MESR DGESIP-GTI-SIES 2012 SEMI-DÉFINITIF



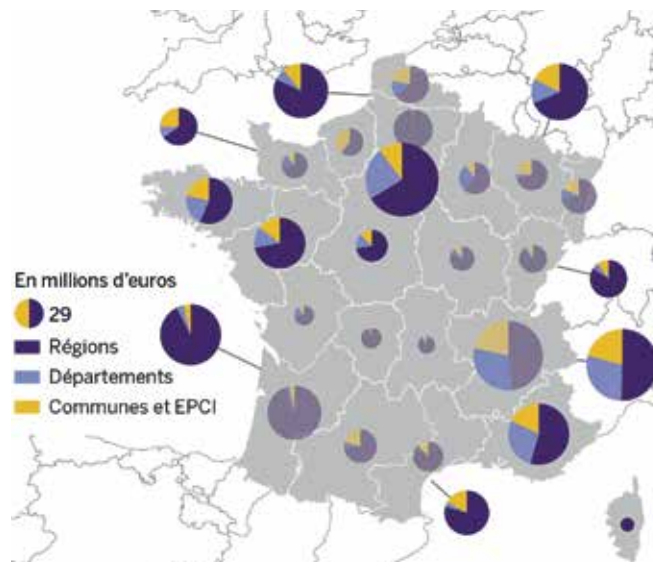
Volume et répartition de la DIRD

SOURCES : MESR DGESIP-GTI-SIES 2012 SEMI-DÉFINITIF



Répartition des budgets R&D des collectivités

SOURCES : MESR DGESIP-GTI-SIES 2012 SEMI-DÉFINITIF



FOCUS

POTENTIELS, PERFORMANCES ET PARTENAIRES BORDELAIS POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La capacité à innover est l'une des composantes permettant de qualifier le degré de métropolisation d'un territoire. Il est en effet considéré comme un impondérable dans la quête de compétitivité internationale. L'A'urba propose une analyse selon trois aspects :

- le potentiel humain et financier balayant les forces en présence sur lesquelles le territoire peut compter pour favoriser l'innovation ;
- les performances en recherche et développement, qui tentent de cerner les différentes composantes de la capacité à innover ;
- l'insertion dans les réseaux d'acteurs contribuant à l'économie de la connaissance.

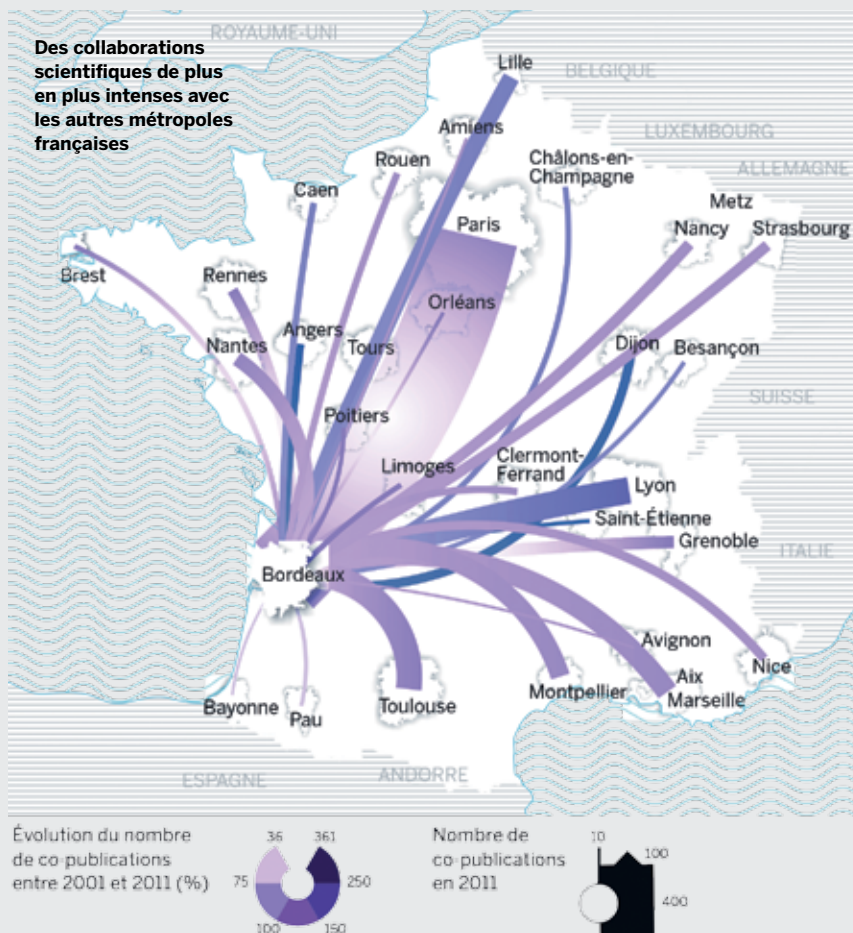
● UN POTENTIEL POUR L'INNOVATION À CONSOLIDER

Le potentiel humain direct mesuré par la présence de chercheurs, est en Aquitaine relativement modeste. Avec 5,5 chercheurs pour 1000 actifs, elle se positionne sixième parmi les huit grandes régions de province étudiées malgré une évolution importante entre 2006 et 2011 (+21% contre +18% à l'échelle nationale).

S'agissant des emplois que l'on peut qualifier de stratégiques (les cadres des fonctions métropolitaines, les emplois créatifs et dans la haute technologie), là encore Bordeaux a un positionnement en deçà de son potentiel. À titre d'exemple, l'aire urbaine bordelaise arrive en dernière position concernant la part des cadres des fonctions métropolitaines dans le total des emplois. En revanche, elle se positionne plutôt bien concernant les emplois de la haute technologie puisqu'elle arrive au quatrième rang.

Concernant son potentiel en capital dédié à l'innovation, l'Aquitaine est dans une situation paradoxale : c'est la première région française en termes de soutien régional à l'innovation, 6% de son budget total), mais les dépenses réellement engagées, qu'elles soient publiques ou privées (mesurées par la DIRD) ne sont pas au niveau. Elles représentent 1,5% du PIB aquitain, contre plus de 5% pour la région Midi-Pyrénées. Le même constat peut être fait pour l'investissement via le capital-risque.

Grâce à la collaboration d'Eurolio, l'A'urba a pu analyser les performances et les réseaux innovants par les indicateurs de dépôts de brevet et de publications scientifiques. Le nombre de dépôts de brevet est considéré comme indicateur d'innovation technologique alors que le volume de



SOURCES : A-URBA, ATLAS DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN DE BORDEAUX (À PARAÎTRE PREMIER TRIMESTRE 2016), BASE PASCAL, INIST-CNRS, 2011. TRAITEMENT DES DONNÉES EUROLIO

publications scientifiques mesure les performances scientifiques.

L'Aquitaine ne joue pas dans la même cour que les régions Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes (qui surclasse toutes les autres régions). Elle est sixième pour les brevets et cinquième pour les publications. Bordeaux accuse des performances moyennes en innovation et recherche en cohérence avec son potentiel limité évoqué précédemment. Élément positif, la trajectoire bordelaise est ascendante dans tous les domaines de l'économie de la connaissance laissant espérer un meilleur positionnement dans les années à venir.

● L'INSCRIPTION DANS LES RÉSEAUX : DES RELATIONS MÉTROPOLITAINES PLUS QUE RÉGIONALES

Paris arrive largement en tête des aires urbaines françaises avec qui les acteurs

bordelais co-publient et co-déposent. Lyon et Toulouse, arrivent en seconde et troisième position quasiment à égalité. Les relations avec les aires urbaines d'Aquitaine, notamment Pau et Bayonne sont très faibles. Elles ne représentent qu'un pour cent des collaborations bordelaises réalisées avec un autre acteur français. Deux échelles se dessinent :

- celles des coopérations avec Paris qui représentent près du quart des collaborations ;
- celles des coopérations avec les métropoles de province qui de façon cumulée correspondent à trois collaborations sur quatre.

Au sein de l'Union européenne, l'Espagne, voisine de l'Aquitaine n'apparaît qu'au quatrième rang des pays européens. L'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie sont mieux représentés. La variable proximité semble moins discriminante que la variable performance du système d'innovation avec lequel on échange.

FOCUS

RHÔNE-ALPES ET PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR : VERS UNE GÉOGRAPHIE DE L'INNOVATION

Les régions Rhône-Alpes et PACA, à travers leurs agences d'urbanisme et en partenariat avec le laboratoire Eurolio, ont réalisé une étude pour tenter de décrire et analyser les coopérations et acteurs de l'innovation sur ces territoires, en se basant sur l'analyse des brevets déposés, et les publications académiques. Ce travail permet de mettre avant la correspondance ou non entre les potentiels d'innovations en amont (publications) et les pratiques en aval (dépôts de brevets). Dans un deuxième temps, l'étude s'intéresse à l'intensité des coopérations territoriales pour faire ressortir la géométrie des liens effectifs entre pôles urbains.

● UN TERRITOIRE AUX POTENTIELS CONTRASTÉS

L'analyse fait ressortir différentes typologies de territoire au sein des deux régions : des territoires axés aussi bien sur l'innovation technique que scientifique, autour de Lyon et Grenoble. des territoires à l'inverse, axés en majorité sur l'aspect scientifique, tels que Marseille, Nice, Aix, Toulon, Saint-Étienne ou encore Chambéry, et d'autres territoires enfin axés, sur la technologie, comme le Genevois français ou Annecy.

En résumé, on voit en tête les grosses zones d'emploi (Lyon, Grenoble et Marseille), qui cumulent à elles seules 81 % du total des publications réalisées sur le territoire. Par ailleurs, sur les zones d'emploi il y a généralement peu de corrélation entre les publications et les brevets déposés, ils ne correspondent pas

nécessairement aux mêmes domaines. C'est par exemple le cas dans les zones d'Aix et de Grenoble, respectivement spécialisées en énergie/environnement et nanotechnologies/TIC. En revanche, à l'échelle régionale, la corrélation publication/brevets est plutôt bien vérifiée.

● DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES ASSEZ SECTORISÉES

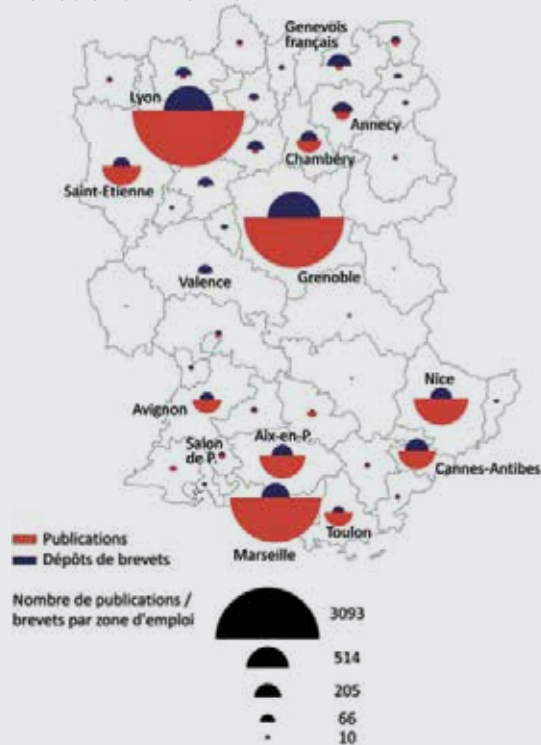
Malgré des liens structurants entre les grands pôles universitaires de Lyon, Grenoble et Aix-Marseille, Nice, ces derniers entretiennent des liens encore plus importants avec Paris, et d'intensité comparable avec des pôles tels que Toulouse, Bordeaux et Montpellier. Cependant, le rôle de Paris semble être moins important pour les brevets que pour les publications, les relations de proximité jouant un rôle important dans les dépôts de brevets. Ces relations montre ainsi qu'il existe deux systèmes urbains en région PACA, l'un azuréen et l'autre provençal.

Pour les coopérations scientifiques il s'agit majoritairement, de coopérations entre organismes publics, et particulièrement liés aux établissements de santé (12 coopérations sur les 15 recensées), alors que pour les brevets les coopérations entre organismes privés sont majoritaires. On remarque que globalement le privé travaille avec le privé et le public avec le public, peu de coopérations sont mixtes. Ceci traduit une difficile relation entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise, et par exemple un nombre restant modeste de contrats CIFRE.

Publications et dépôts de brevets tous domaines confondus

Nombre de publications lissé sur 2009, 2010 et 2011 et nombre de brevets déposés lissé sur 2008, 2009 et 2010 par zone d'emploi (zonage Insee 2010)

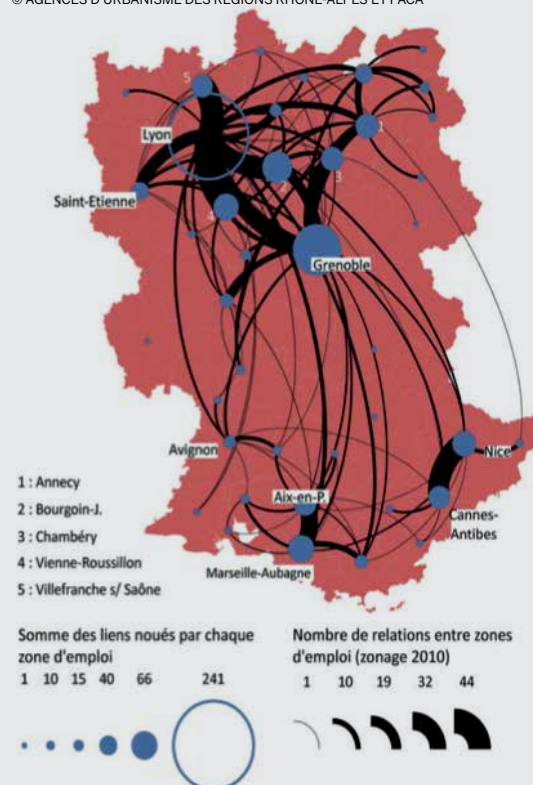
SOURCES : BASE PASCAL (INIST - CNRS) POUR LES PUBLICATIONS, REGPAT - OCDE POUR LES BREVETS. TRAITEMENT : EUROLIO. RÉALISATION : GRANDCLEMENT, RÉALISÉ AVEC PHILCARTO, HTTP://PHILCARTO.FREE.FR. © AGENCES D'URBANISME DES RÉGIONS RHÔNE-ALPES ET PACA



Dépôts de brevet en commun au sein des régions PACA et Rhône-Alpes

Les liens correspondant à moins de deux relations ne sont pas représentés (données lissées sur 2008, 2009 et 2010)

SOURCES : REGPAT - OCDE, TRAITEMENT : EUROLIO, RÉALISATION : AGAM EPURES, © AGENCES D'URBANISME DES RÉGIONS RHÔNE-ALPES ET PACA



Effectif étudiant par type de formation et part des étudiants étrangers dans l'effectif total

SOURCES : MESR, SISE 2015 AV - SEPTEMBRE 2015

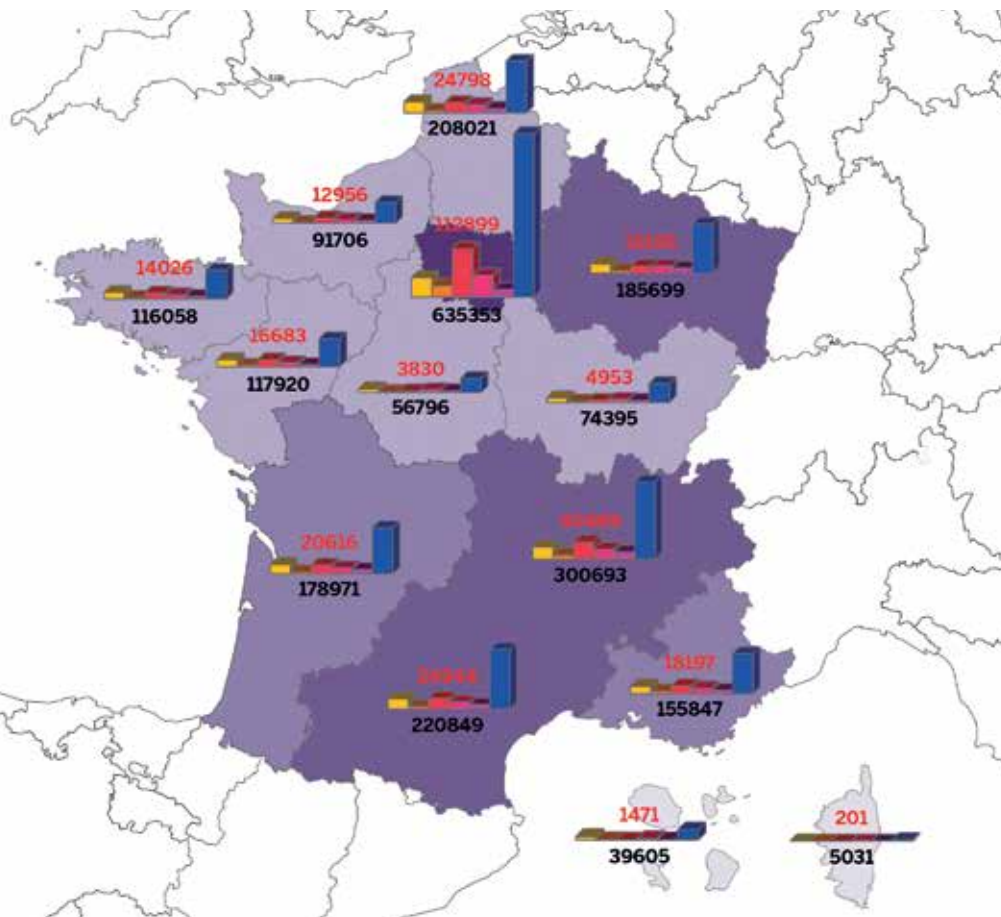
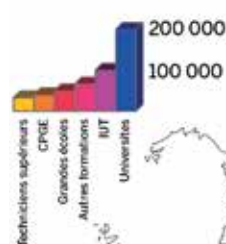
Part des étudiants étrangers



20616 Effectif Grandes écoles

155847 Effectif étudiant total

Effectifs étudiant par type de formation



LES ÉTUDIANTS, CIBLE STRATEGIQUE DES POLITIQUES TERRITORIALES

La présence d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche et d'une population étudiante sont des facteurs clefs de la prospérité d'un territoire. En effet, la politique de sites, telle qu'elle est conçue dans la stratégie nationale d'enseignement supérieur, prévoit l'indissociabilité de l'enseignement supérieur et de la recherche, et donc, l'apparition de synergies pour le développement économique. La population étudiante est également une clef de l'animation urbaine d'une ville et de sa vitalité.

● D'IMPORTANTES ÉCARTS D'EFFECTIFS ENTRE RÉGIONS

Les étudiants sont inégalement répartis sur le territoire français : un tiers des régions concentre deux tiers des étudiants. L'Île-de-France compte, à elle seule, plus d'un quart des étudiants et est le plus gros pôle étudiant européen. Seules trois régions réunissent plus de 200 000 étudiants (Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais-Picardie). Par ailleurs, la structure estudiantine, par

type de formation, connaît des écarts faisant ressortir différents territoires. Sur l'ensemble de la France, l'université rassemble près des deux tiers des étudiants, alors que les grandes écoles en comptent un peu plus de 13 %. Île-de-France, Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes sont des régions bien dotées en effectifs inscrits en grandes écoles. La part des étudiants étrangers traduit le dynamisme et l'attractivité des régions et des établissements supérieurs qui y sont implantés. Les régions dotées de forts effectifs étudiants (totaux et grandes écoles) comptent généralement beaucoup d'étudiants étrangers. L'Île-de-France dépasse 15 % d'étudiants étrangers, suivie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

● ENTRE POLARISATION D'EXCELLENCE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'organisation spatiale de l'offre de formation supérieure et de recherche sur le terri-

toire oscille entre, d'une part, une logique de polarisation visant à structurer des pôles d'excellence à fort effectif, situés dans des métropoles et permettant aux universités de gagner en visibilité et de se positionner dans les classements internationaux, et d'autre part, une logique d'aménagement du territoire visant à conforter le maillage de sites universitaires de proximité, notamment au sein des agglomérations moyennes. Dans la nouvelle géographie institutionnelle dessinée par les dernières réformes (lois Fioraso, MAPTAM et NOTRe), l'offre d'enseignement supérieur est un enjeu de négociation entre l'État, qui reste l'institution compétente sur l'enseignement supérieur recherche, les régions, en charge de l'élaboration des Schémas Régionaux d'Enseignement Supérieur Recherche (SRESR), les métropoles et agglomérations qui développent des stratégies dans les Schémas de Développement Universitaire (SDU), et enfin les établissements, qui ont fortement gagné en autonomie et sont devenus des acteurs territoriaux à part entière.

LES REGROUPEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS, UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE TERRITORIALE

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont devenus des acteurs territoriaux moteurs de l'innovation et du développement économique local mais aussi moteurs des projets urbains des métropoles et agglomérations. Engagés depuis une dizaine d'années, les regroupements universitaires se sont accélérés avec aujourd'hui des fusions d'université ou la création de Communautés d'Université et d'Établissements (COMUE). Ainsi structurés, les établissements sont des interlocuteurs pour l'État, les collectivités et les acteurs économiques sur les questions territoriales et urbaines.

● DES REGROUPEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS EN DÉCALAGE AVEC LES NOUVELLES RÉGIONS

Sur les 25 regroupements d'établissements d'ESR que comptent la France (avec huit en

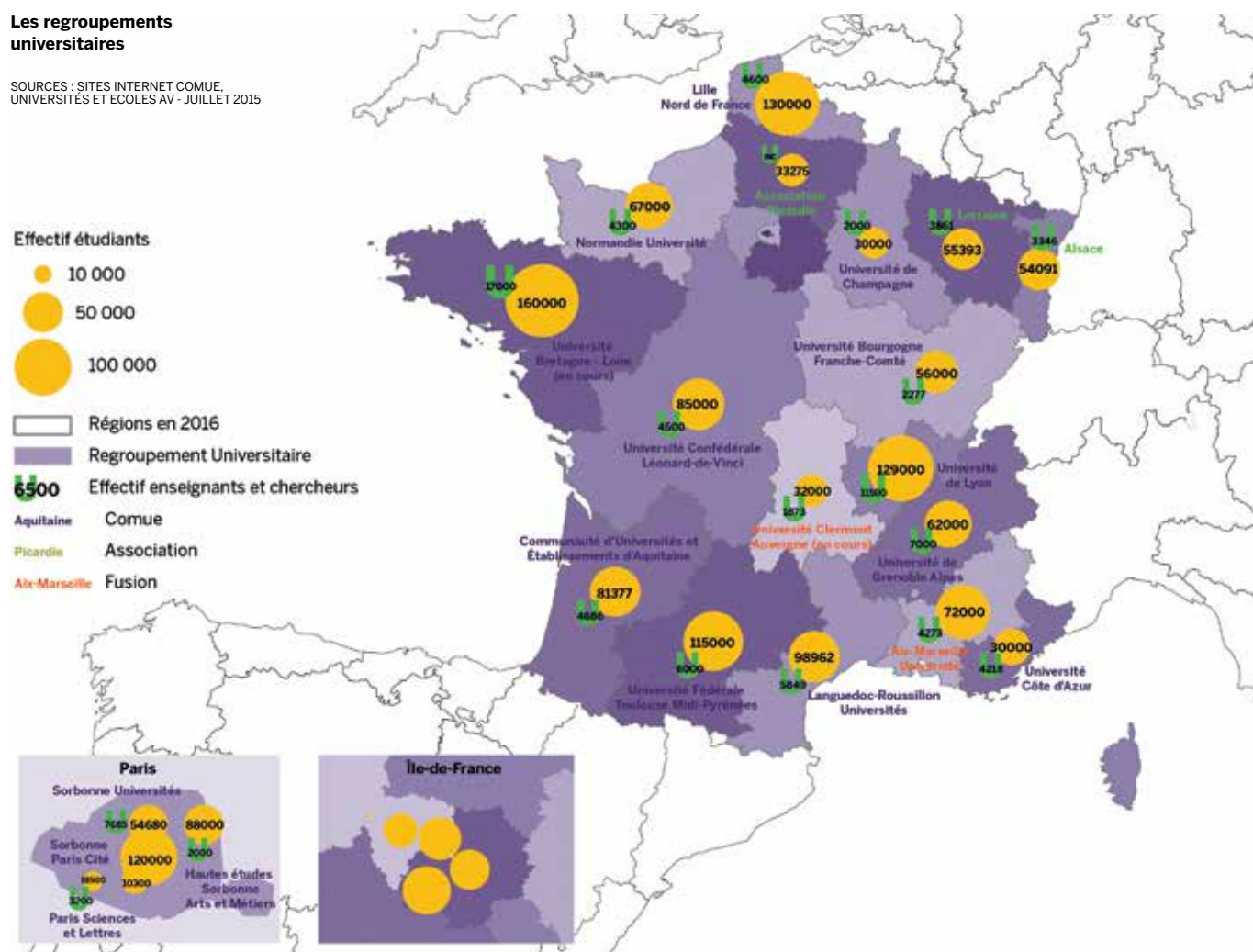
Île-de-France dont quatre à Paris), seuls deux se basent sur un territoire correspondant à la nouvelle géographie régionale : Normandie Université et Université Bourgogne-Franche-Comté. Deux autres regroupements dépassent les frontières administratives et politiques des anciennes et nouvelles régions : Université Bretagne-Loire et Université Confédérale Léonard-de-Vinci (Paris Saclay). Les autres regroupements restent circonscrits à l'ancienne échelle régionale voire infrarégionale. Cette géographie des regroupements d'établissements permet d'expliquer, en partie, les interrelations scientifiques et technologiques observées précédemment. Enfin, la géographie apportée par ces regroupements s'explique par leur nécessité d'atteindre un seuil critique sur un territoire plus ou moins important en fonction de la densité étudiante.

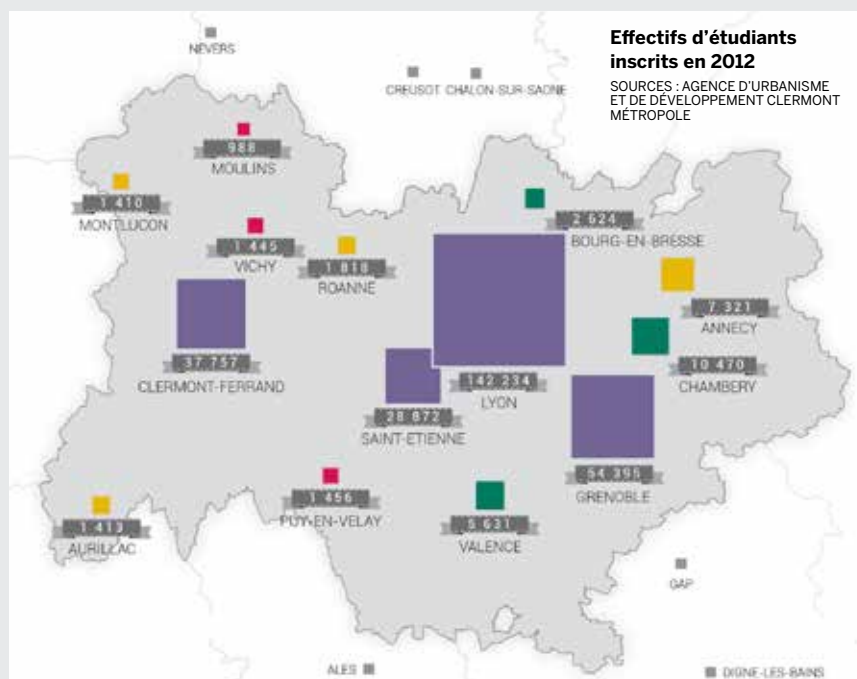
● CONSTRUIRE UNE « GOUVERNANCE À QUATRE »

Ces regroupements ont pour but de rendre les universités plus compétitives à l'échelle mondiale, en disposant de davantage de ressources. Ils tendent donc à une concentration de l'offre d'enseignement et de recherche dans des pôles correspondant en général aux métropoles économiques des régions, à structurer en réseau avec les pôles des agglomérations moyennes, pour lesquelles l'offre d'enseignement supérieur est un enjeu fort de développement. La fragmentation de l'organisation des coopérations universitaires des grandes régions risque d'en complexifier les négociations. Une gouvernance nouvelle entre État, régions, métropoles et agglomérations, et établissements, mais aussi avec les entreprises, est à développer pour construire les écosystèmes territoriaux d'innovation.

Les regroupements universitaires

SOURCES : SITES INTERNET COMUE, UNIVERSITÉS ET ÉCOLES AV - JUILLET 2015





300 700
étudiants
en 2012-2013

4%
de la
population
totale

+ 3 225
étudiants/an

4,2 %
en 3^e cycle



6,7%
en école
d'ingénieurs

GRILLE DE LECTURE

Une analyse statistique a été réalisée à partir de trois séries d'indicateurs : des indicateurs d'inputs (ce qui entre dans le système de l'enseignement supérieur comme la réussite au bac, le type de bac, l'origine géographique...), des indicateurs d'activités (démographie étudiante, part d'ingénieurs, ventilation par cycles, champs disciplinaires, type d'établissements...), des indicateurs de résultats (taux de réussite, nombre et type de diplômes...).

FOCUS

Auvergne-Rhône-Alpes : l'enseignement supérieur, un enjeu d'aménagement du territoire

La caractérisation des villes étudiantes de la grande région permet de comprendre les spécificités des différents sites et ainsi de positionner les ambitions et complémentarités de chacun en vue d'un maillage cohérent du territoire. Cette analyse renvoie à la problématique nationale de l'articulation entre métropoles et agglomérations moyennes et questionne sur les enjeux et défis de l'action publique.

● UN ENJEU DE MAILLAGE DU TERRITOIRE

Cette typologie distingue des pôles omnisdisciplinaires, des sites généralistes relais, des sites technologiques et des sites professionnels dans l'organisation territoriale de l'offre de formation. Les collectivités se sont montrées largement actives pour accompagner l'implantation des établissements de formation supérieure, ce qui leur a permis d'attirer une population étudiante et, ainsi, de faire vivre leur territoire. Il s'agit, aujourd'hui, de conforter cette organisation tout en veillant à l'efficience du système. Elle doit permettre la structuration de pôles d'excellence – Lyon multi-spécialisée, Grenoble et les nanotechnologies, Saint-Étienne et le design, Clermont-Ferrand et l'agronomie – pour être complémentaires et en inter-relation à l'échelle de la grande région et se rendre visibles et lisibles de l'extérieur. Dans cette

logique, deux sites ont été sélectionnés, au printemps 2015, dans le cadre de l'appel à projet IDEX/I-Site : l'Université Grenoble Alpes (IDEX) et Clermont Auvergne (I-Site). Les sites « périphériques » doivent jouer la carte de la complémentarité, et se positionner sur des secteurs porteurs et peu couverts par ailleurs. Mais reste la question des déplacements des étudiants entre sites qui, aujourd'hui, sont encore synonyme de freins et surcoûts.

● UN ENJEU ÉCONOMIQUE

La question de l'insertion professionnelle des étudiants est également au centre des réflexions. L'intégration des formations, dans leur environnement économique, est essentielle. Un travail important est mené sur ces questions d'articulation avec le tissu économique, notamment en ce qui concerne les masters. Il existe des conseils de perfectionnement pour tous les masters et les licences professionnelles. L'objectif est d'assurer un pilotage partenarial de la formation, avant son lancement et pendant sa mise en œuvre. Les entreprises ou branches professionnelles s'y investissent de manière plus ou moins forte. Les collectivités ont vocation à jouer un rôle de facilitateur, en aidant à la mise en relation entre les acteurs. Tout ce qui pourra contribuer à l'adéquation quantitative et qualita-

tive des formations avec les besoins du tissu économique est à encourager, notamment via un investissement fort dans ces conseils de perfectionnement.

● LE DÉFI DE L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

L'offre de formation est un critère important de l'attractivité d'un territoire mais elle n'est pas le seul. Dans le processus de choix de formation, l'étudiant fait une analyse coût/avantage des différentes formations qui s'offrent à lui. Parmi les critères, se retrouvent l'accessibilité, le logement, l'offre culturelle et sportive... Les villes, les communautés d'agglomérations et les régions se retrouvent ainsi face au défi de l'accueil étudiant. Cela passe notamment par des réflexions sur l'intégration urbaine des campus, la recherche de lieux de rencontres et d'échanges informels entre étudiants de différentes disciplines et entre étudiants et professionnels. Des offres attractives en matière de logement, de mobilité, de vie culturelle et d'équipements sportifs ou de qualité urbaine sont aussi des critères. Ces réflexions sont à intégrer lors de l'élaboration des nouveaux Schémas régionaux de l'enseignement supérieur de la recherche (SRESR) et des Schémas de Développement Universitaire (SDU) des agglomérations.



A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

M comme Mobilité
T comme Transfrontalier
L comme Logistique
C comme Connectivité
V comme Voyageurs
N comme Numérique

SOCIÉTÉ MOBILE ET CONNECTÉE

Pour les individus comme pour les organisations, la mobilité est un facteur déterminant d'accessibilité à des interactions sociales et économiques et à des ressources élargies. Un individu a aujourd'hui de plus en plus des trajectoires diversifiées dans ses étapes de vie : il va changer de lieux de formation, d'emploi, de résidence... Il a aussi un besoin de mobilité dans son quotidien pour accéder aux pôles de travail et d'équipements, aux lieux culturels et de loisirs. Une entreprise va quant à elle chercher à avoir le plus large potentiel de clients, de services, de main d'œuvre et d'interrelations facilement accessibles, mais aussi à optimiser ses fonctions logistiques.

● LES FLUX CONSTRUISENT LES TERRITOIRES

Qu'il s'agisse de la mobilité résidentielle, professionnelle ou quotidienne des hommes ou de la mobilité des marchandises, les flux construisent les territoires et la connectivité est aujourd'hui plus importante que les limites de territoire.

Les migrations résidentielles obéissent à un héliotropisme qui favorise essentiellement l'attractivité des régions littorales, l'ouest et le sud de la France. A contrario, les flux de travailleurs et résidents transfrontaliers sont très majoritairement concentrés sur les frontières du nord-est et dessinent des bassins de vie des transfrontaliers dont la réalité vécue et les coopérations restent difficiles encore à appréhender du fait du déficit de connaissances partagées, des freins juridiques, techniques, institutionnels et culturels pour élaborer des projets communs.

Le gradient d'accessibilité à grande vitesse qu'il s'agisse des lignes ferroviaires grande vitesse ou de

l'offre aérienne, donne à une ville un potentiel de contact plus ou moins large pour rejoindre une palette de destinations et ainsi favoriser son positionnement économique.

La connectivité numérique permet aussi à chaque individu « un potentiel d'échange » à toutes les échelles avec une multiplicité de réseaux, de services et d'interactions de pair à pair dessinant de nouveaux modèles économiques.

Dans la recherche de mobilité, c'est le temps qui façonne le territoire plus que les distances. Du fait du développement de l'offre de déplacements et de la réduction des temps de parcours, les aires urbaines et métropolitaines se sont agrandies ; un territoire plus vaste étant accessible dans le même temps. Conjointement, cet accroissement des mobilités a amplifié les nuisances, les engorgements et les émissions de gaz à effet de serre.

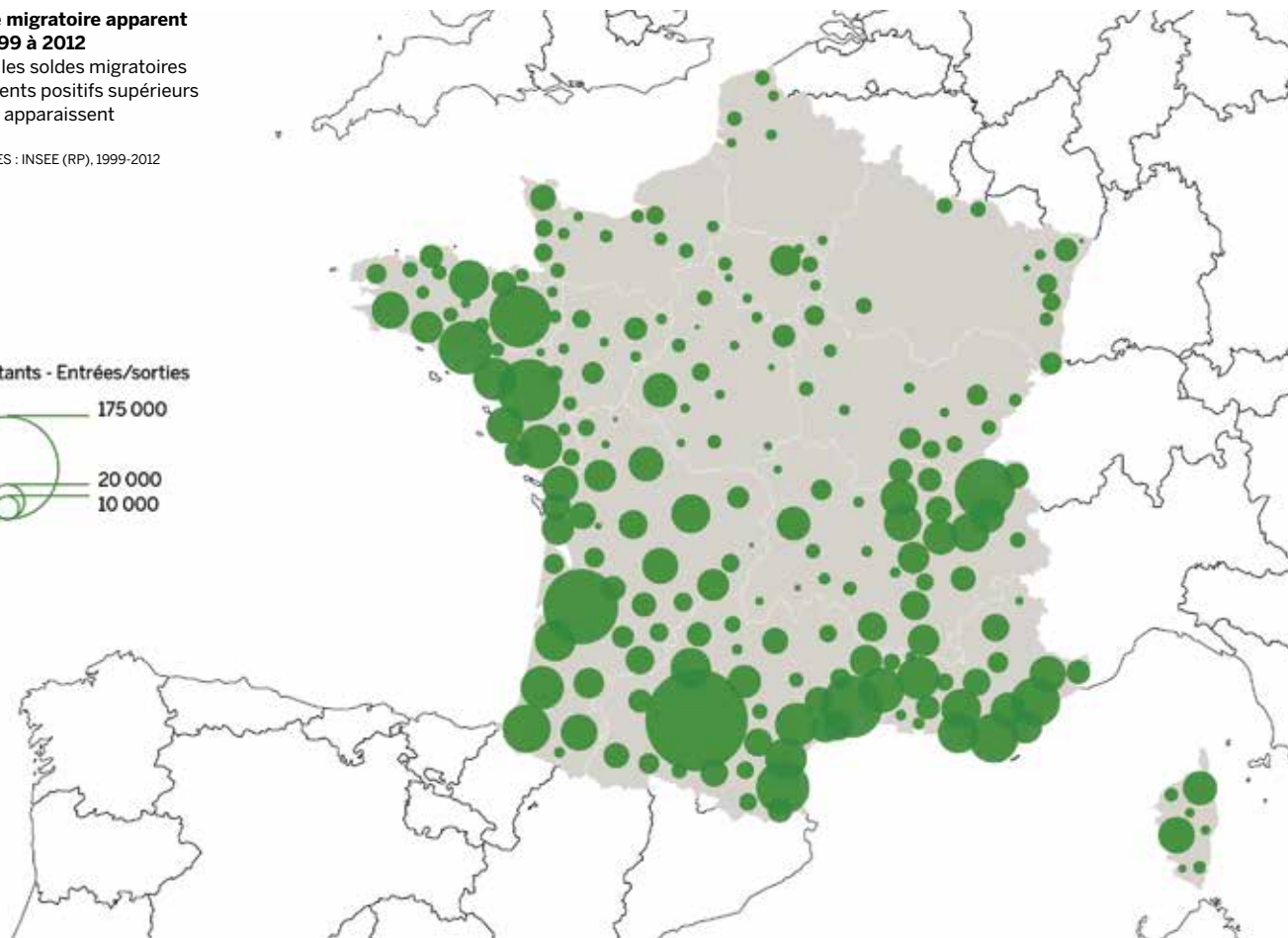
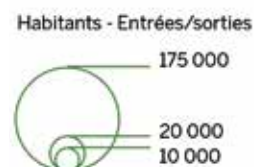
● UNE LOGIQUE DE SERVICES DE MOBILITÉ

Les réflexions sur les types de modes de transport évoluent, passant de plus en plus d'une logique d'infrastructures au profit d'une logique d'amélioration du service et à des systèmes interconnectés de mobilité pour répondre au plus près à une demande plus individualisée. Les territoires doivent donc s'adapter pour proposer une mobilité durable et des solutions multi-échelles, allant des déplacements de proximité et quotidiens aux déplacements entre grands pôles urbains et corridors internationaux de flux. Cette responsabilité est partagée entre les régions et les intercommunalités qui sont les collectivités compétentes dans les domaines des mobilités, du numérique et de l'aménagement.

Solde migratoire apparent de 1999 à 2012

Seuls les soldes migratoires apparents positifs supérieurs à 500 apparaissent

SOURCES : INSEE (RP), 1999-2012



UNE MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE LIÉE AUX ÉTAPES DE VIE ET ORIENTÉE OUEST ET SUD

À côté des grandes tendances démographiques (natalité, vieillissement, solde naturel...), les flux de changement de résidence et les parcours résidentiels façonnent la structuration des bassins de vie mais aussi les dynamiques démographiques régionales au sein de l'espace français et européen.

● DES PARCOURS RÉSIDENTIELS LIÉS AUX ÉTAPES DE VIE

La majeure partie de ces parcours résidentiels s'effectue au sein même des aires urbaines notamment entre les centres et les périphéries en fonction notamment des âges de la vie, des catégories socio-profes-

sionnelles et des modes de vie. Les centres sont attractifs pour les étudiants et les jeunes actifs, les périphéries attirent les familles avec enfants tandis que les centres voient le retour des seniors attirés par la proximité des services. Mais la complexité des parcours de vie conduit à des mobilités résidentielles de plus en plus fréquentes et de plus en plus lointaines. Les étudiants effectuent rarement leur cursus dans une seule ville avec la plupart du temps des moments de parcours à l'étranger ou en stages délocalisés. Les parcours professionnels conduisent à des migrations résidentielles de plus en plus nombreuses.

● UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE DES RÉGIONS OUEST ET SUD

Une cartographie représentant les évolutions démographiques liées aux seules migrations résidentielles montre une France marquée par l'héliotropisme et coupée en diagonale entre des régions littorales de l'ouest et du sud, qui bénéficient d'apports importants de ménages mobiles, et des régions du nord et de l'est, qui ne bénéficient pas avec la même intensité de cet apport et pour lesquelles développer l'attractivité résidentielle est un enjeu plus aigüé pour les politiques publiques.

MOBILITÉ INTERNATIONALE, DES ORIGINES ET LOCALISATION DIVERSES DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

Dans une économie mondialisée et une Europe unifiée, la question des mobilités internationales est un enjeu socio-économique mais aussi politique, et aujourd'hui inscrit dans un contexte de crise. Ces pages éclairent la situation en Europe et en France avant la crise des réfugiés de l'été 2015.

Une personne est considérée comme étrangère lorsqu'elle réside dans un pays autre que celui dont elle a la nationalité. En 2012, ils sont 33,3 millions de non-nationaux résidents dans les pays européens¹, soit 6,9% du total des habitants. Les taux les plus importants d'étrangers résidents se retrouvent notamment au Luxembourg (44% des habitants), mais aussi au Lichtenstein et en Suisse (avec 33 et 23% des habitants). L'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie comptent les plus importants contingents en valeur absolue et représentent 60% des étrangers résidents de l'Union européenne.

● UN TIERS DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS ORIGAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE

La France, cinquième pays d'accueil d'Europe (11% des résidents étrangers) compte en 2012 3,98 millions de résidents-étrangers, soit 6,1% de sa population résidente, pourcentage inférieur à la moyenne européenne (6,9%). L'INSEE estime qu'en 2014 cette part s'élevait à 4,2 millions². La première région d'accueil est l'Île-de-France, où 12,9% des habitants ne sont pas de nationalité française (1,5 million de personnes). Un tiers des résidents étrangers en France sont issus de

l'Union européenne. Les trois nationalités les plus représentées (portugaise, algérienne et marocaine) représentent au total 37% des résidents étrangers. Mais de 2007 à 2012 ce sont surtout des nationalités européennes (dans l'UE ou non) et d'autres pays d'Afrique qui ont le plus augmenté (+ 80 000 ressortissants, soit 15 à 20% de hausse). En cinq ans le pays a donc enregistré une progression de 7,6%, avec 292 000 arrivants supplémentaires. Les catégories socio-professionnelles qui ont les taux de progression les plus importants sont les cadres et professions intermédiaires (avec + 20% et + 15%), mais les groupes ayant le plus crû en nombre sont les employés, retraités et inactifs.

● DES MOTIFS D'INSTALLATION TRÈS DIFFÉRENTS D'UNE RÉGION À L'AUTRE

L'implantation des résidents étrangers dans les territoires français relève de différents effets :

- métropolitains, en Île-de-France, avec de fortes représentations de résidents étrangers (d'un quart à un tiers), notamment à Paris ou

en Seine-Saint-Denis, auxquels s'ajoutent des opportunités liées aux grands aéroports internationaux (Roissy, Orly) et à la densité de pôles de recherche de pointe comme Saclay ;

- métropolitains, dans des villes du sud de la France comme Lyon, Marseille, Toulouse, Montpellier ou Nice ;

• de frontière, à l'est et au nord, liés à l'activité des pays voisins ;

• d'attractivité résidentielle et touristique, dans des espaces plus ruraux et diffus, comme le triangle entre Angoulême, Limoges et Marmande. C'est notamment le cas dans certaines petites communes peuplées d'un quart à un tiers de non nationaux. Les migrations résidentielles internationales sont souvent en décalage avec les représentations qui en sont projetées. Elles sont le reflet de l'augmentation de la mobilité dans l'Union européenne et des relations avec l'Afrique, et elles concernent très majoritairement les espaces métropolitains.

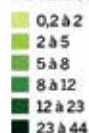
¹ Source : Eurostat

² Source : INSEE 2012

Le poids des étrangers dans la population résidente

SOURCES : RECENSEMENT INSEE, EUROSTAT, 2012

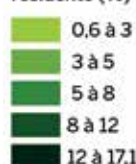
Part des étrangers (%)



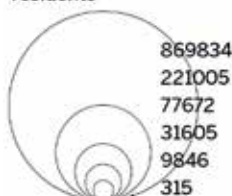
Les résidents étrangers dans la population locale

SOURCES : INSEE, RECENSEMENT 2012

Part d'étrangers dans la population résidente (%)

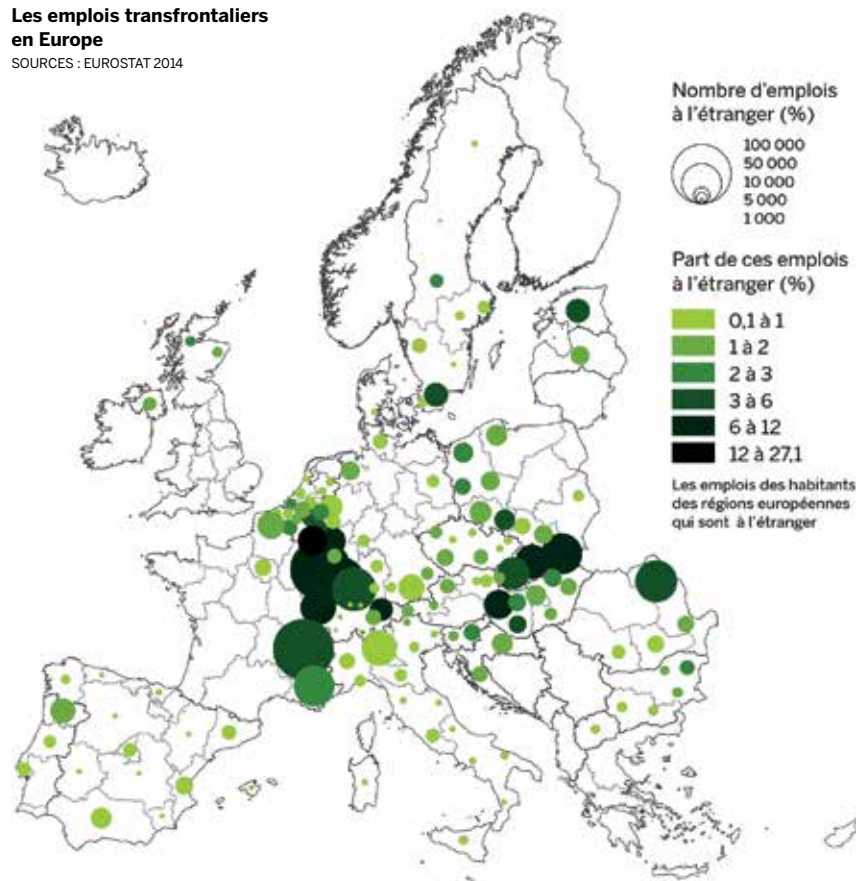


Nombre d'étrangers résidents



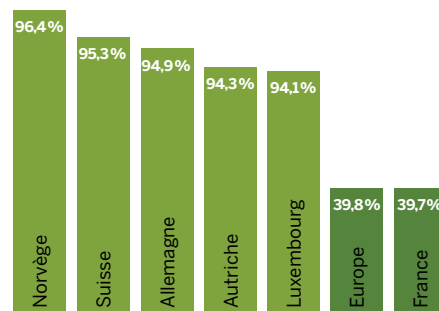
Les emplois transfrontaliers en Europe

SOURCES : EUROSTAT 2014



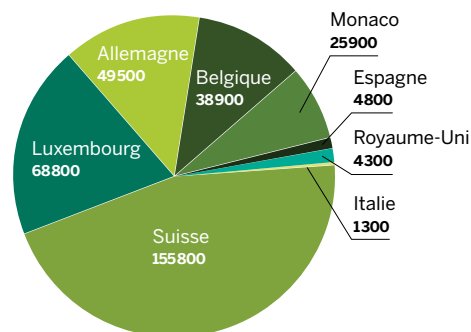
Les pays avec la plus forte concentration d'emplois

SOURCES : EUROSTAT 2014



Pays de destinations des navetteurs transfrontaliers français

SOURCES : INSEE, RECENSEMENT 2011



LE TRANSFRONTALIER, UN ENJEU DE COHÉSION EUROPÉENNE...

En 2014, 0,7% des emplois en Europe sont tenus par des travailleurs dont le pays de résidence est différent de celui du lieu de travail. Ce volume d'emplois transnationaux a augmenté de 43% en Europe depuis 2006, notamment par l'ouverture progressive à l'Est depuis 2004 et par la crise de 2008. Cette plus grande mobilité des travailleurs européens implique de nombreux enjeux pour ces espaces transfrontaliers.

● LA FRANCE, PREMIER PAYS EUROPÉEN POUR LES ACTIFS TRANSFRONTALIERS

La France est le premier pays d'Europe en nombre d'actifs travaillant à l'étranger (375 000) soit presque un quart des emplois européens localisés hors du pays de résidence. 86% de ces actifs se déplacent vers quatre pays sur les frontières nord et est. En sens inverse, ce sont environ 30 000 actifs des pays voisins qui viennent travailler en France, dont la moitié de Belgique et une bonne partie d'Italie (plus d'arrivées que de départs). Ce sont ainsi douze fois plus de Français qui travaillent à l'étranger que l'inverse.

● ENJEUX ÉCONOMIQUES, RÉSIDENTIELS ET DE TRANSPORTS

Des enjeux économiques d'abord puisque ces « territoires transfrontaliers ont vocation à être des laboratoires de l'intégration européenne, notamment au niveau des PME ». Les actions visent à trouver des complémentarités, des économies d'échelles de part et d'autre des frontières. Et ceci passe d'abord par des connaissances et des outils d'observation transfrontaliers puis par des gouvernances locales à développer. Des enjeux d'emplois puisque les différentiels entre les marchés nationaux du travail ont créé des opportunités d'accueil et d'envoi des travailleurs assez diverses. La nécessité de faire appel à de la main d'œuvre étrangère peut-être liée aux résistances des économies locales à la crise et aux besoins en main d'œuvre liés à la démographie (en Allemagne par exemple). Certains facteurs sont aussi liés aux différences de salaires, à des avantages liés aux prestations sociales, à des coûts du foncier et du logement concurrentiels, à la libéralisation des marchés de l'emploi ou à

des facteurs historiques et culturels (notamment la langue). Pour les pays d'accueil, les enjeux d'attractivité reposent sur des capacités à mettre en place des accords fiscaux et des rapprochements juridiques avec ses voisins, et à améliorer la pertinence des services d'information et de conseil.

Des enjeux résidentiels puisque les migrations transfrontalières domicile-travail impactent fortement l'organisation urbaine des territoires et les marchés immobiliers. Des enjeux dans les transports enfin puisque la politique de cohésion 2014-2020 de l'Union européenne s'est fixée pour objectif de « promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseau essentielles ». Hors les nombreux flux de mobilités observés dans les zones frontalières à mettre en corrélation avec avec des problématiques de saturation et de compatibilités des réseaux (infrastructures, ruptures de charge, billettique) qui nécessitent des approches transnationales.

... ET UN DÉFI POUR LES RÉGIONS FRANÇAISES

En 2012, 375 000 résidents français travaillent à l'étranger, soit 1,4 % des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi. Ce chiffre a augmenté de 42 % en 12 ans, soit 105 000 travailleurs transfrontaliers en plus, dont 57 000 vers la Suisse. Les autres pays comme le Luxembourg et la Belgique ont gagné environ 80 % de navetteurs.

Ces navetteurs proviennent essentiellement de cinq régions, et en premier d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (40 % des

transfrontaliers français). Paris envoie des travailleurs à l'étranger (environ 3500, dont 70 % dans des pays non limitrophes) ainsi qu'Hendaye, où un tiers des actifs travaille en Espagne. Certaines zones d'emploi sont marquées par des parts importantes de navetteurs : 49 % à Longwy, 42 % à Menton, 41 % à Saint-Louis ou 43 % dans le Genevois français. 40 % des transfrontaliers français travaillent en Suisse et 88 000 personnes dans le canton de Genève. Ces flux s'expliquent

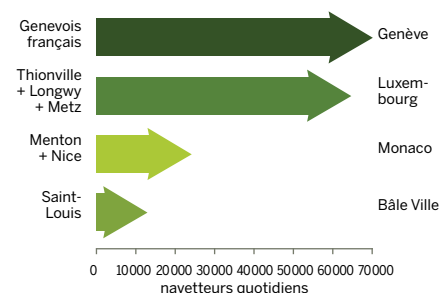
principalement par un déséquilibre entre des zones frontalières françaises économiquement moins attractives que les pôles d'emplois au-delà des frontières. Les autres flux depuis la France sont moins polarisés et mieux répartis sur les frontières : arc jurassien, frontière belge, nord de l'Alsace (de Strasbourg à Karlsruhe).

● UN ENJEU POUR LES RÉGIONS ET LES MÉTROPOLIS TRANSFRONTALIÈRES

Un tiers des navetteurs sont des ouvriers allant en Allemagne ou en Belgique, où le secteur industriel est surreprésenté parmi ces actifs. 19 % sont des cadres, allant notamment vers la Suisse pour l'industrie (pharmacie, mécanique) et les professions intermédiaires. Enfin, les secteurs des services et du commerce sont plus représentés dans les flux vers le Luxembourg et Monaco. L'Europe 2020 veut promouvoir l'emploi dans toutes les régions et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre. Les coopérations transfrontalières sont portées par les structures transnationales (euro-districts, eurocités, groupements européens de coopération territoriale (GECT) et sont soutenues par les programmes européens Interreg. Les territoires français transfrontaliers ont l'enjeu de stimuler l'attractivité de leur marché de l'emploi, de gérer des infrastructures de transports menacées de saturation mais aussi de maintenir la cohésion sociale dans des secteurs où l'immobilier et le foncier peuvent connaître une inflation importante. L'enjeu réside donc dans le développement commun et négocié et la réalisation de projets de transports urbains, de mise en réseau d'équipements... Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), prévu par la loi NOTRe, pourra « contenir un volet transfrontalier élaboré en concertation avec les collectivités territoriales des États limitrophes ». La dimension transfrontalière est également un enjeu clef pour plusieurs SRADDET.

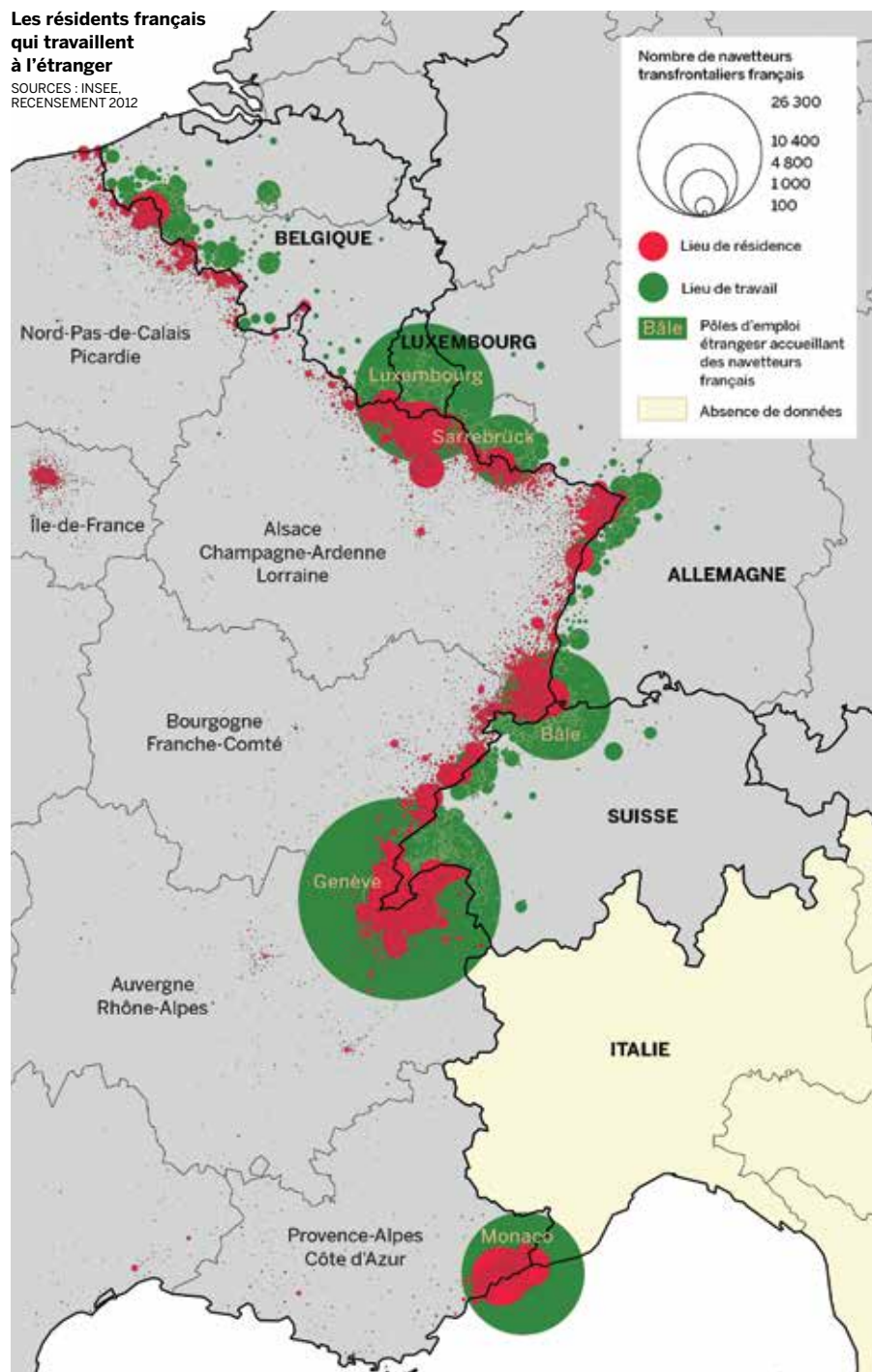
Les principaux flux locaux de travailleurs transfrontaliers

SOURCES : INSEE, RECENSEMENT 2012



Les résidents français qui travaillent à l'étranger

SOURCES : INSEE, RECENSEMENT 2012



FOCUS

ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE : LA PLUS TRANSFRONTALIÈRE DES RÉGIONS FRANÇAISES

● LA SEULE RÉGION OUVERTE SUR QUATRE PAYS

La Grande région Est se révèle la plus concernée par le phénomène transfrontalier : 158 000 frontaliers y résident, soit plus de 40 % des frontaliers français. Le Luxembourg est leur première destination (67 300), devant l'Allemagne (46 700), la Suisse (35 600) et la Belgique (8 600). Entre 2006 et 2011, les flux frontaliers se sont intensifiés vers la Suisse, la Belgique et surtout le Luxembourg, alors qu'ils ont régressé vers l'Allemagne. La Grande région Est est tournée vers ses frontières : pour un actif se rendant en Île-de-France, près de neuf traversent quotidiennement la frontière, vers Luxembourg, Sarrebruck, Karlsruhe, Bâle...

D'autres types de liens (domicile-études, sièges-établissements, recherche...) montrent que le transfrontalier joue un rôle structurant pour la Grande région Est, en mettant en relation les principaux systèmes urbains de proximité avec leurs voisins, au-delà des seuls bassins d'emploi transfrontaliers.

● UNE GOUVERNANCE COMPLEXE POUR REPENDRE À DES ENJEUX QUI LE SONT TOUT AUTANT

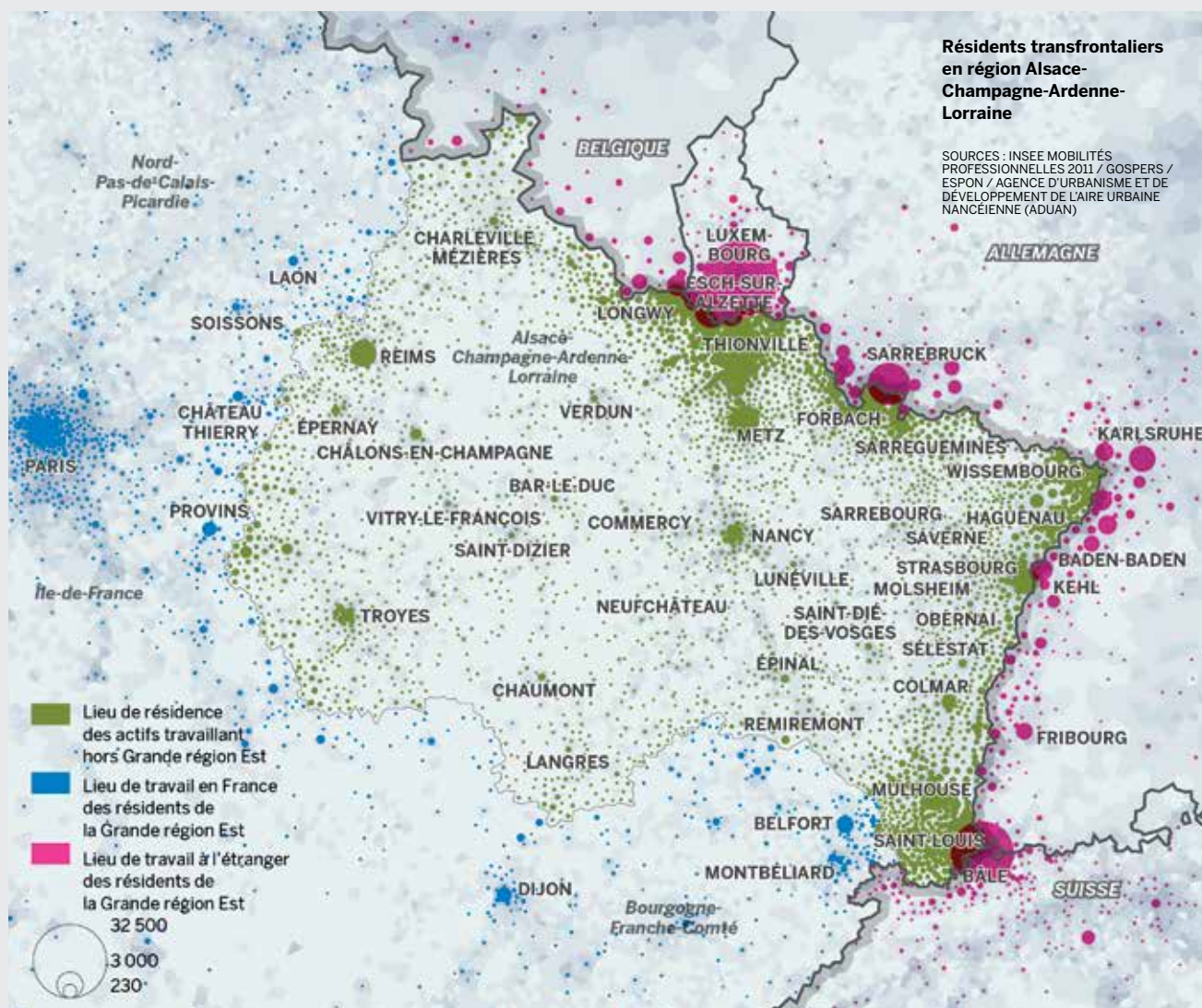
L'emploi frontalier, en offrant des emplois souvent mieux rémunérés à de nombreux actifs, génère des effets négatifs sur la cohésion territoriale, notamment un creusement des inégalités entre frontaliers et non-frontaliers ou une saturation des

infrastructures.

Face à ces questions, la coopération transfrontalière, particulièrement intense dans la région, prend des formes très diverses, tant locale et thématique, que territoriale et suprarégionale.

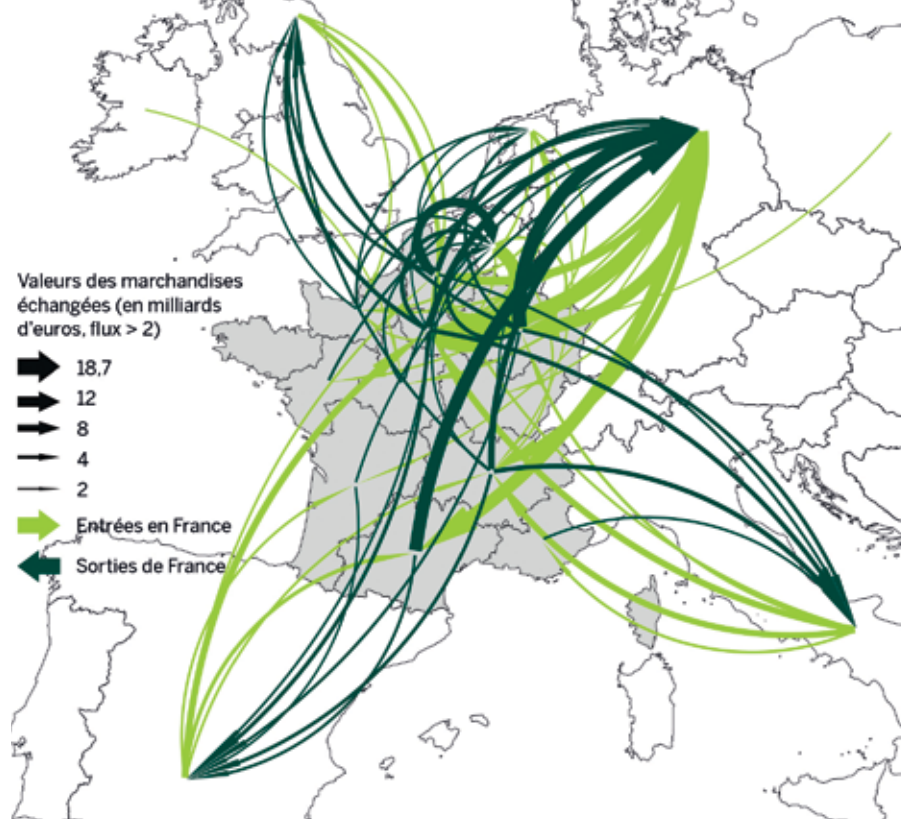
La formation, la mobilité, l'accès au logement, la solidarité entre les territoires, les services à la population sont autant de champs liés à celui de l'emploi et à prendre en considération en vue d'assurer une croissance intelligente, durable et inclusive des territoires, telle que voulue par la stratégie Europe 2020 de l'UE.

Extrait de la « La Grande Région Est en mouvement : L'éclairage des agences d'urbanisme » Sept 2015



Échanges européens de marchandises

SOURCES : SOES-SITRAM, DGDDI / 2013



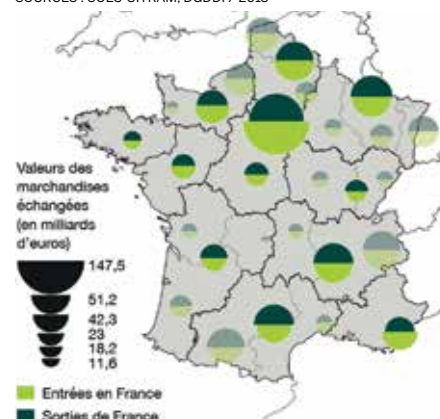
Flux européens de marchandises supérieurs à 8 milliards d'euros

SOURCES : SOES-SITRAM, DGDDI / 2013



Échanges mondiaux de marchandises

SOURCES : SOES-SITRAM, DGDDI / 2013



FLUX DE MARCHANDISES : UN ENJEU EUROPÉEN

En 2013, 547 milliards d'euros de marchandises se sont échangées entre la France et les pays européens (tous modes de transports confondus). Globalement, le solde d'échange est négatif pour la France à hauteur de 35,4 milliards d'euros. Les principaux flux entrants concernent les hydrocarbures, notamment depuis la Belgique et les principaux flux sortants sont ceux de matières premières issues de l'agriculture, la pêche et la forêt, notamment vers le Royaume-Uni. De par le poids de ses ports et par ses capacités industrielles fortes, l'Allemagne est le pays avec qui la France échange le plus (29 % du total, cinq des sept premiers flux des régions françaises). Seules cinq régions s'avèrent plus importatrices qu'exportatrices : l'Île-de-France, qui fonctionne selon une logique de consommation pour une grande métropole mondiale ; le Nord-Pas-de-Calais-Picardie à proximité de la Belgique et l'Allemagne ; la Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de Loire. Ce sont avant tout des points d'entrée de marchandises extérieures dans le territoire national via les grands ports. Trois régions, plus continentales, ont des liens

forts avec leurs voisins respectifs : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Auvergne-Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées où l'industrie est encore très présente et qui affichent un solde positif d'export. De même, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Bourgogne-Franche-Comté, deux autres régions à caractère industriel mais aussi productrices de vins, sont plutôt exportatrices.

● DES STRATÉGIES AU SERVICE D'ENJEUX EUROPÉENS

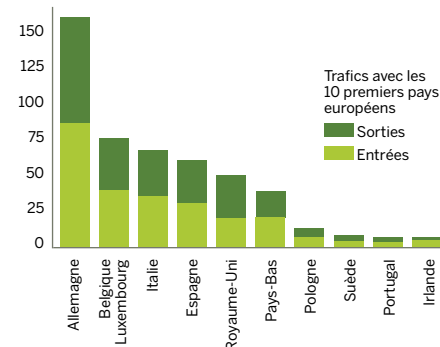
Le cumul de ces trafics de marchandises dans certains territoires français interroge les équilibres d'aménagement du territoire. Avec la loi NOTRe les régions élargissent leur compétences sur l'intermodalité et les transports et vont notamment récupérer des lignes ferroviaires de fret jusqu'alors gérées par les départements. Les grands schémas de fret ferroviaire sont à imaginer à une échelle européenne et nationale en harmonisant les contributions de chaque niveau de territoire et les coopérations inter-régionales. Il en va ainsi d'enjeux, d'une part de mobilité par la gestion des flux de transit,

mais aussi économiques avec des arbitrages sur les questions logistiques pour conforter certains corridors et hubs dans un jeu de forte concurrence internationale. Pour les régions françaises ils sont à aborder dans des approches transrégionales, nationales et transfrontalières pour se positionner par rapport aux grands flux logistiques européens.

Échanges européens de marchandises des régions françaises

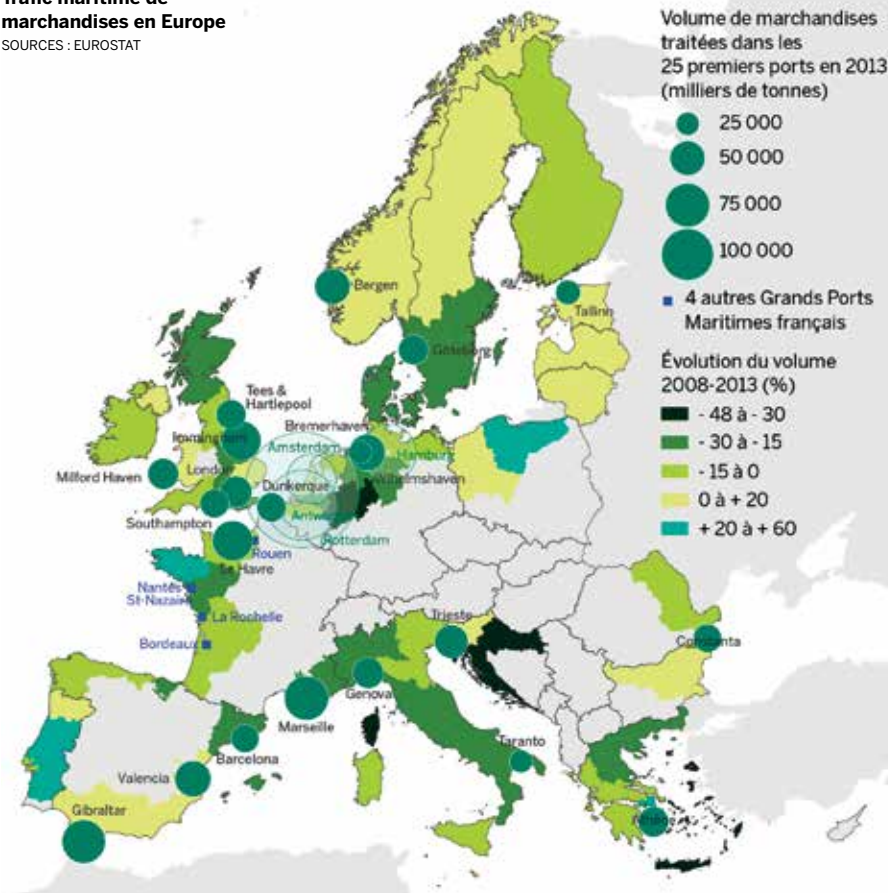
Valeurs des marchandises échangées (en milliards d'euros)

SOURCES : SOES, SITRAM, DGDDI / 2013



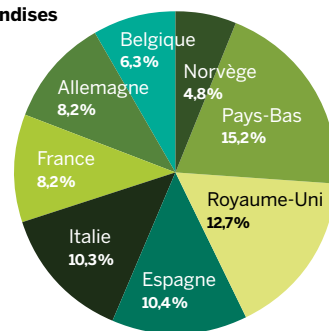
Trafic maritime de marchandises en Europe

SOURCES : EUROSTAT



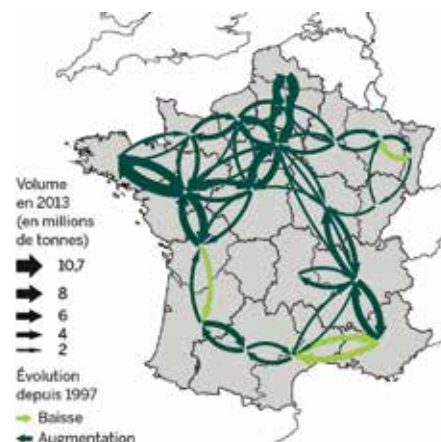
Traffics maritimes de marchandises

SOURCES : EUROSTAT



Échanges de marchandises par la route

SOURCES : SOES-SITRAM ENQUÊTE TRM (FLUX 2MT)



...ET DE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

Les flux de marchandises tous modes (maritimes, fluviaux, routiers et ferroviaires) et la connexion aux grands corridors logistiques sont des enjeux clés pour le dynamisme économique des territoires...

● LES PORTS : POINTS NÉVRALGIQUES DES FLUX DE MARCHANDISES

L'activité portuaire européenne est concentrée dans quelques pays, dont la France qui tient la cinquième position (8,2% du volume européen). Cependant, ce trafic a diminué avec la crise depuis 2008 (-12,3% en France et -4,6% sur l'ensemble de l'Europe). On compte 35 ports maritimes en France métropolitaine, dont sept ont le statut de Grand Port Maritime et sont dirigés par l'État depuis 2008. Les autres sont gérés par les collectivités territoriales, dont les régions qui récupéreront les ports départementaux d'ici 2017 selon les dispositions de la loi NOTRe. Trois ports français sont présents parmi les 25 premiers européens : Marseille au cinquième rang, Le Havre et Dunkerque. Ils génèrent à

eux trois près de 100 000 emplois directs, indirects ou induits. Les divers enjeux des ports sont ainsi au centre de thématiques qui doivent être croisées pour être efficaces : enjeux économiques par la compétitivité des infrastructures, le développement industriel local et les fonctions logistiques ; enjeux d'aménagement des hinterlands ou de structuration de façades maritimes ou de corridors ; enjeux environnementaux de par les responsabilités de gestionnaires de grands espaces stratégiques que sont les ports. L'enjeu pour la France est donc de rester un pays comptant dans les échanges mondiaux, en confortant sa puissance portuaire. Les ports sont aussi des points d'entrée des marchandises sur le territoire national et structurent les trafics routiers en aval, comme on peut l'observer dans un réseau dense dans le quart nord-ouest du pays. D'autres grands sillons de transit nationaux sont présents et s'inscrivent souvent dans des corridors européens d'échelles plus large : entre Paris et PACA (qui fait le lien avec le sud de l'Europe) ; entre Paris et le nord (en

direction du Benelux) ; entre Paris et l'Alsace (en direction de l'Allemagne et de l'Europe de l'est) ; par une boucle sud-ouest qui se raccroche à la péninsule ibérique. En 2013, ce sont ainsi 420 millions de tonnes de marchandises qui transitent par la route entre les régions françaises, avec un trafic qui a augmenté de près de 20% depuis 1997.

● DES ENJEUX INTERRÉGIONAUX ...

L'article 10 de la loi NOTRe prévoit que « Le SRADDET identifie les voies et les axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional. » Au regard des flux observés, reste à définir pour les régions concernées quel est le niveau d'intérêt des trafics qui les traversent (régional ou interrégional, national voir européen). Les dispositions intégratrices et prescriptives des nouveaux schémas régionaux doivent ainsi inviter à croiser les thématiques sur lesquels impactent les questions de flux de marchandises : les flux de mobilité comme moyens, l'économie comme objectif et l'environnement comme enjeu.

FOCUS

LE PROJET « WEASTFLOWS » POUR LA DESSERTE DE L'HINTERLAND EUROPÉEN

Le projet européen Weastflows, contraction des termes « flux », « ouest » et « est » en anglais, s'inscrit dans le cadre du programme européen Interreg IVB pour l'Europe du Nord-Ouest. Commencé en avril 2011 et clôt en juin 2015, il répond aux enjeux européens concernant la réduction de la congestion, le développement des relations Est/Ouest et la mise en œuvre de solutions de transport durable pour les marchandises. Il a, à ce titre, été reconnu par l'Europe comme « initiative stratégique ». Les travaux menés par l'Agence d'urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (AURH) dans le cadre du projet ont eu pour objectifs d'identifier et de caractériser le réseau d'infrastructures adapté au transport de fret ; d'évaluer les enjeux du transport de marchandises en Europe du Nord-Ouest ; de déterminer les « maux » (congestions, liens manquants) du réseau d'infrastructures et de proposer des « traitements » pour faciliter la circulation des marchandises.

Le monde n'a jamais été aussi tributaire des flux maritimes : 60 milliards de

tonnes/km de fret parcourent annuellement les océans loin devant le rail et la route. La poursuite des échanges devrait encore favoriser la concentration des trafics dans les plus grands ports du monde, pourvus des infrastructures adaptées. Ainsi, la construction de réseaux efficaces avec l'hinterland recouvre une dimension stratégique du développement portuaire, étant entendu que l'affrontement concurrentiel entre les ports se déroule de plus en plus sur terre. En Europe, les hinterlands des deux principales portes d'entrée du continent, Anvers et Rotterdam, font face à des problèmes structurels de congestion que les projets d'infrastructures permettront certes de réduire sans réellement l'éliminer. Dans un contexte de massification intense des flux de marchandises sur des axes nord-sud (dorsale Rotterdam-Gênes), la question de la soutenabilité d'un tel modèle en termes de capacité des infrastructures et d'impact environnemental se pose avec de plus en plus d'acuité. La France doit relever le défi du report modal, depuis la route vers des

modes plus durables (fer, fleuve, short-sea), afin d'étendre l'hinterland de ces ports au-delà des frontières françaises et en particulier vers l'Est. En effet, le cœur économique tend à se déplacer vers des pays (Pologne, République Tchèque) qui affichent des taux de croissance du PIB parmi les plus forts d'Europe.

● L'INSCRIPTION DE LA VALLÉE DE SEINE COMME MAILLON DU CORRIDOR ATLANTIQUE

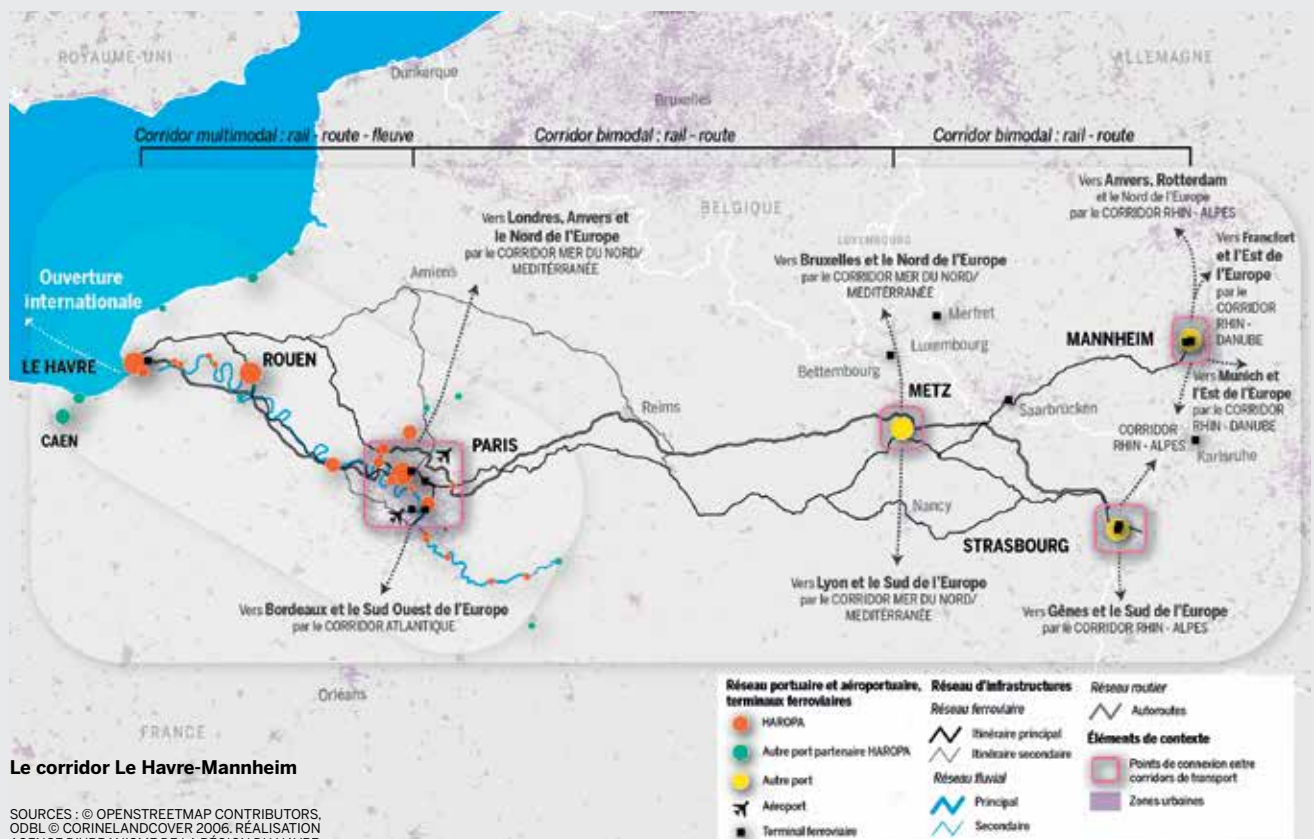
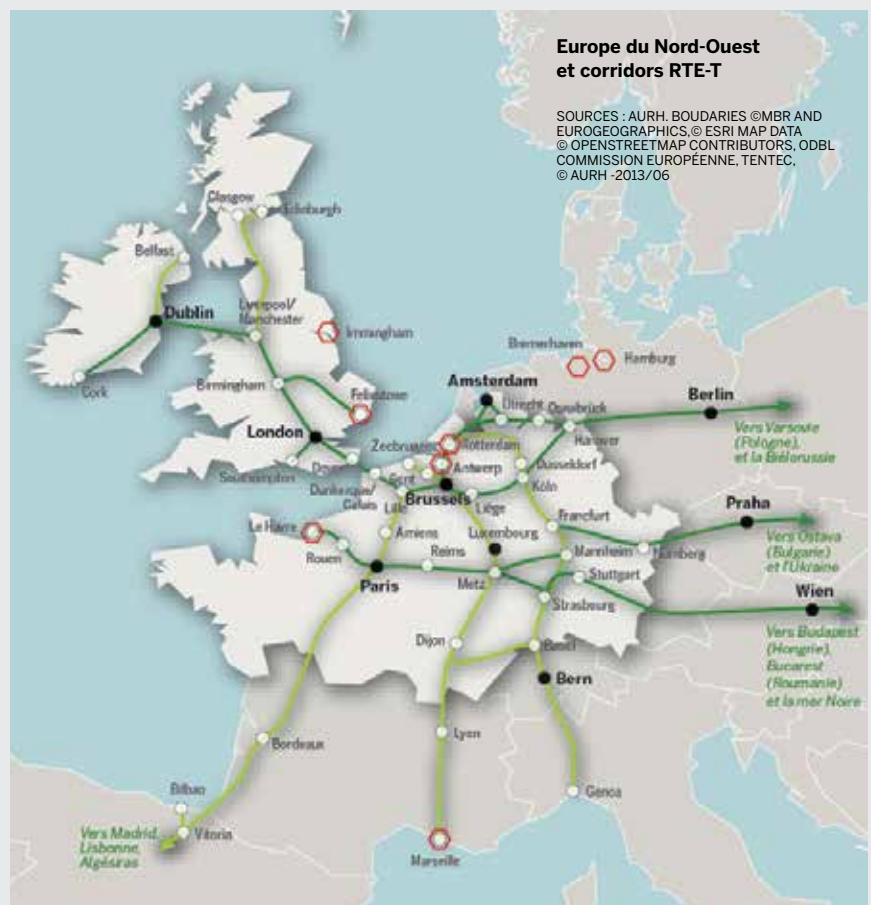
« Weastflows » s'est basé sur deux constats : le premier concernait la saturation progressive des corridors historiques Nord-Sud depuis les ports du Range Nord, le second faisait état de la mise à l'écart des principaux corridors de fret européens d'une partie de l'Europe du Nord-Ouest, de la façade Manche-Atlantique et donc de la Normandie. En octobre 2013, la Commission Européenne inscrivait le maillon « Le Havre-Paris » comme complétant le corridor Atlantique. L'Europe a ainsi favorisé l'ouverture de la Vallée de la Seine vers l'Europe du Sud (Espagne, Portugal)



SOURCES : AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION DU HAVRE ET DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE (AURH)

et vers l'Europe de l'Est (Allemagne via Mannheim). Elle reconnaît cette vallée comme élément puissant et incontournable de l'économie européenne. Cette inscription permet d'envisager le développement du premier port de conteneurs français, Le Havre, en priorisant leur desserte européenne, synonyme d'investissements pour améliorer connexions fluviales et ferroviaires.

En 2011, un livre blanc de la Commission européenne prévoyait « des trafics fortement en hausse à l'horizon 2050, jusqu'à 50 % pour les voyageurs et 80 % pour le fret ». Dans ce contexte, la gestion de la congestion de la dorsale européenne est cruciale. En définissant neuf corridors de transport prioritaires, dont quatre traversant l'Europe du Nord-Ouest, la Commission européenne apporte une réponse nécessaire mais insuffisante. Les solutions proposées par l'agence du Havre à l'issue du projet Weastflows invitent à repenser les priorités de cette politique vers une redistribution des flux et un rééquilibrage territorial entre centres et périphéries. Fort d'un hinterland peu congestionné et d'importantes réserves de capacités, la vallée de la Seine et ses ports constituent une solution opportune pour une desserte européenne plus efficace et vertueuse.



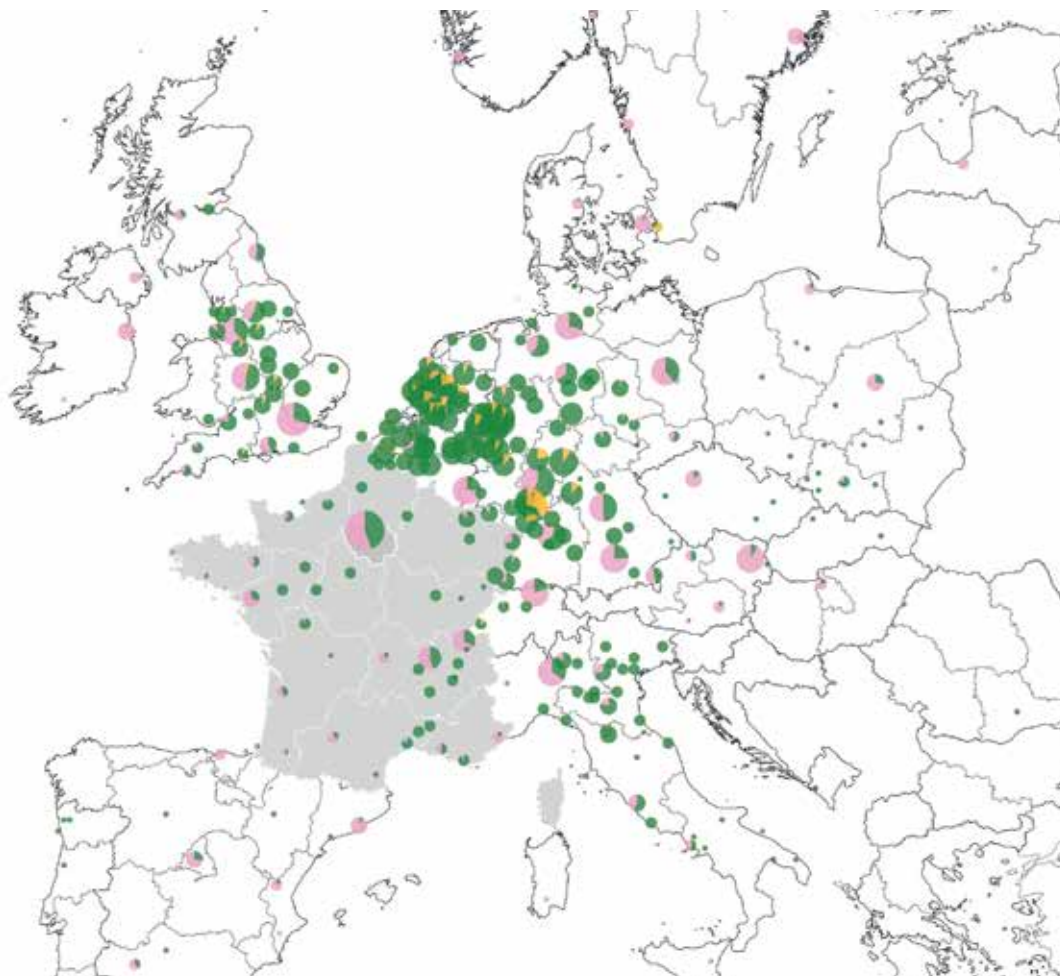
Potentiel de contact en 2009

SOURCES : OAG, DIEBAHN. MODÉLISATION : MUSLIW. CARTOGRAPHIE : QGIS, INKSCAPE. CRÉDITS FOND CARTOGRAPHIQUE : MADE WITH NATURAL EARTH, FREE VECTOR AND RASTER MAP DATA @ NATURALEARTHDATA.COM. RÉALISATION : A. L'HOSTIS, T. LEYSENS, 2015

Nombre de villes
contactables



Mode



« POTENTIEL DE CONTACT » DES VILLES

Pour analyser les relations entre transports et territoires, l'accessibilité est un des concepts privilégiés. Définie comme la plus ou moins grande facilité avec laquelle on peut rejoindre un lieu pour y effectuer une activité, celle-ci est utilisée dans bon nombre de documents officiels visant à aider à la décision dans le domaine des politiques spatiales.

● LA CONNECTIVITÉ À GRANDE VITESSE, UNE QUÊTE MÉTROPOLITAINE

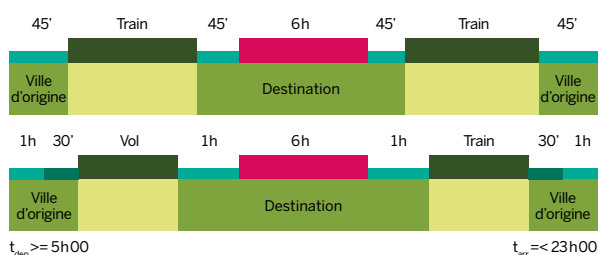
La métropolisation, définie comme l'émergence d'ensembles urbains majeurs capables de communiquer entre eux sur des

échelles nationales, continentales et mondiale, accompagne la forme la plus récente de la mondialisation. Dans cette dynamique, les fonctions de communication et d'échange, facilitées par une large connectivité, permettent les relations sociales et économiques entre les individus et organisations. On comprend ainsi l'intérêt de décrire le tissu des liens entre les métropoles, vu comme un terreau pour l'innovation, et porté par des individus au travers de relations à courte distance (co-présence métropolitaine) et à longue distance (télécommunication et transport). Le fonctionnement actuel des firmes suppose que les cadres passent jusqu'aux trois quarts de leur

temps de travail en réunions, appels téléphoniques et discussions. Aujourd'hui en France les déplacements professionnels représentent une part très importante de la mobilité à longue distance, pesant environ un cinquième du nombre de voyages.

À l'échelle mondiale, l'aérien constitue le mode majeur pour le déplacement des individus. Et de fait, l'équipement aéroportuaire, le nombre de vols et les destinations atteignables constituent très souvent l'un des indicateurs de la position des villes dans la compétition mondiale. La grande vitesse ferroviaire constitue une alternative crédible au mode aérien sur certains couples origine-destination, notamment à l'échelle européenne et nationale. Dans la littérature sur la grande vitesse ferroviaire, on considère que son domaine de pertinence est limité à trois heures de train. Ce seuil de trois heures est repoussé à quatre heures dans le cas de villes intermédiaires et en l'absence d'aéroports munis d'une offre conséquente.

Les analyses du développement régional mettent très fréquemment en avant les transports et les communications comme



des éléments déterminants, même si la relation de causalité entre le développement des infrastructures et le développement économique doit être relativisée (Offner 1993). Au delà du débat sur les effets des transports, la politique des transports figure comme un des principaux chapitres des projets territoriaux à toutes échelles, aussi bien européenne, nationale, régionale, qu'urbaine. Pour toutes ces raisons, les rapports entre les territoires et le système des grandes vitesses, méritent une attention toute particulière à cause de l'importance des enjeux qu'ils portent, et nécessitent, à cause de leur complexité, la mise en œuvre d'outils d'évaluation de la performance territoriale des réseaux :

● LE « POTENTIEL DE CONTACT » DES VILLES

L'objectif est de mesurer la possibilité d'interactions face-à-face entre individus situés

dans des métropoles distantes. Par un indicateur de la possibilité de réaliser des relations sur une journée. Le « potentiel de contact » est un indicateur permettant de mesurer la potentialité de connexion d'une ville à d'autres villes européennes, soit par le mode aérien, soit par le mode ferroviaire, soit les deux, pour un aller et retour en une journée dans une plage horaire située entre 5h et 23h et permettant au minimum 6h libres à destination. La définition de cet indicateur a mobilisé des méthodes et des bases de données développées à l'Ifsttar¹ et mises en œuvre dans le cadre de plusieurs projets européens².

Le potentiel de contact a été étudié à l'échelle européenne pour l'année 2009, à partir de différentes sources sur le transport aérien et ferroviaire. Sur les cartographies, la taille des cercles indique le nombre de villes « contactables » tandis que la couleur

indique le type des chaînes modales utilisées pour le contact, soit aérien, soit ferroviaire, soit intermodal combinant le ferroviaire et l'aérien. Comme l'indicateur est sensible à la densité de villes environnantes, les systèmes urbains d'Angleterre, de Belgique, Pays-Bas et d'Allemagne se dessinent nettement. La bonne accessibilité au TGV contribue aux niveaux observés dans le nord, l'est et le sud-est français. En revanche la plus faible densité de villes dans le quadrant sud-ouest de la France, doublé d'une faiblesse du système de transport notamment ferroviaire, tire vers le bas le niveau du potentiel de contact.

Pages réalisées à partir des travaux de recherche, traitements de données et analyses de Alain L'Hostis, Thomas Leysens, Liu Liu, Université Paris, LVMT, Ifsttar

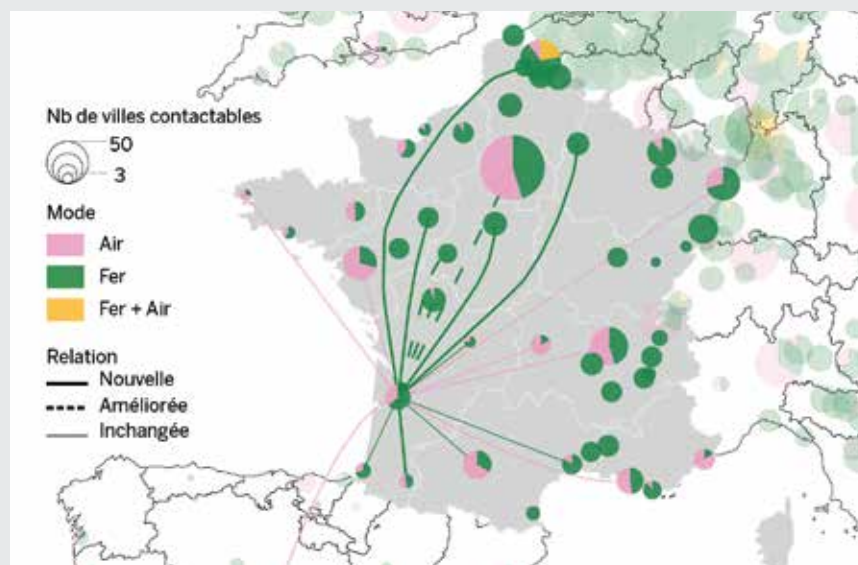
FOCUS

LES IMPACTS PRÉVISIONNELS DE LA LIGNE LGV TOURS-BORDEAUX

Les projets d'infrastructure menant à des modifications de l'offre de transport font l'objet de nombreuses évaluations dont l'enjeu est une lecture spatialisée des nouvelles opportunités d'interaction créées. Une approche prospective du potentiel de contact a permis de mesurer l'impact prévisible d'accessibilité sur un ensemble de villes françaises et européennes à l'ouverture en 2017 de la ligne ferroviaire nouvelle Tours-Bordeaux. En 2009 Bordeaux connaît un niveau de potentiel de contact élevé de 14 villes contactables, partagé à moitié entre l'avion et le train. Son niveau est comparable à celui de Toulouse, Marseille, Rennes ou Nice. Il est cependant inférieur à celui de Strasbourg et Nantes qui bénéficient soit d'un aéroport plus puissant soit d'une meilleure connexion au réseau ferré. Poitiers et Tours possèdent, avec 12 et 11 villes contactables, un bon niveau d'accessibilité ferroviaire. Dans la situation simulée de 2017, sans surprise, les principales villes bénéficiaires de la nouvelle offre sont situées sur le tracé de la ligne et lui sont directement reliées. Des relations hors de l'axe Paris-Bordeaux émergent : elles s'inscrivent au-delà de l'Île-de-France en prolongement sur les infrastructures à grande vitesse vers le nord et l'est, mais bénéficient peu à la façade atlantique. Bordeaux gagne une importante ouverture métropolitaine

puisque le nombre de villes contactables passe de 14 à 19, soit une augmentation d'un tiers. L'autre évolution notable est la part croissante des villes contactables par le mode ferroviaire qui passe de 7 à 12. La relation la plus significative, Bordeaux-Paris, passera du mode aérien au mode ferroviaire dominant en 2017, avec une plage horaire accessible de 10 heures. De son côté, la ville de Poitiers bénéficie de manière importante de l'évolution du

potentiel de contact avec les villes de Bruxelles, Lille, Amiens, Metz et Nancy (Strasbourg ?), Toulouse et Bayonne qui deviennent accessibles à la journée, et d'autre part toutes les autres relations ferroviaires sont améliorées vers Bordeaux, Paris, Nantes, Rennes et Orléans. Enfin Tours voit son potentiel de contact amélioré notamment par l'augmentation des plages horaires de temps disponible vers Poitiers et Bordeaux.



Potentiel de contact de Bordeaux en 2017 avec l'ouverture de la nouvelle ligne ferroviaire Tours-Bordeaux

SOURCES : OAG, DIEBAHN. MODÉLISATION : MUSLIW. CARTOGRAPHIE : QGIS, INKSCAPE. CRÉDITS FOND CARTOGRAPHIQUE : MADE WITH NATURAL EARTH. FREE VECTOR AND RASTER MAP DATA © NATURALEARTHDATA.COM. RÉALISATION : A. L'HOSTIS, T. LEYSSENS, 2015

FOCUS

L'EXPRESSION DES ACTEURS BRETONS SUR LES EFFETS ATTENDUS DU PROGRAMME BRETAGNE GRANDE VITESSE (BGV)

Erigé au rang de priorité régionale et faisant consensus, l'objectif à terme de mettre tous les points de la Bretagne à 3 heures au maximum de Paris se concrétisera par la réalisation du programme ferroviaire Bretagne à grande vitesse (BGV) d'ici à 2017. Ce programme inclut la construction actuelle de la LGV Bretagne-Pays de la Loire entre Le Mans et Rennes, l'amélioration de la vitesse commerciale sur les grands axes du réseau ferré breton, puis enfin la transformation de dix grandes gares bretonnes en pôles d'échanges multimodaux.

Dans le cadre de leur convention partenariale avec la Région Bretagne, quatre agences d'urbanisme et de développement économique bretonnes (Audiard Adeupa, Audelor et CAD22) ont réalisé conjointement en 2010 une étude recensant les avis et les attentes de près de 250 acteurs bretons et parisiens du monde de l'entreprise, du tourisme, de l'enseignement supérieur ou de l'innovation sur leur appréciation de l'effet sur le territoire breton du programme BGV suite à sa finalisation en 2017.

● UNE LIGNE LORIENT/ SAINT-BRIEUC MARQUÉE

De l'avis général des acteurs mobilisés, BGV aura un impact positif sur l'ensemble de la Bretagne vue dans sa globalité car il va sensiblement améliorer les conditions d'échanges entre la région et le reste du pays, renforcer l'ancrage territorial des entreprises, et accentuer l'attractivité résidentielle. Les avis sont par contre plus nuancés quand on se focalise sur les différents territoires locaux. Parce qu'elle

bénéficie déjà de la meilleure accessibilité et du tissu économique le plus sensible à l'effet du TGV à l'échelle régionale, Rennes devrait continuer à en être le premier bénéficiaire. Mais la capitale régionale ne serait pas le bénéficiaire unique. En effet, un deuxième groupe de cinq territoires (Auray, Lorient, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Vannes) profiterait à la fois du passage déterminant du temps de parcours avec Paris sous la barre des 3 heures, et d'une forte sensibilité à l'utilisation du TGV grâce à leur attractivité touristique. L'effet pressenti est jugé surtout important à Saint-Brieuc et Vannes, qui disposeront de dix aller/retours quotidiens et d'un temps de parcours moyen proche de 2h15 avec Paris.

● UN EFFET LIMITÉ POUR LA POINTE BRETONNE ?

Les acteurs finistériens, mais aussi rennais, ont insisté sur l'importance d'atteindre les objectifs de temps de parcours d'environ 3 heures entre la pointe bre-

tonne et Paris dès 2017 pour envisager un impact perceptible en Finistère. Dans le cas contraire, l'avion devrait encore être largement privilégié pour se déplacer vers Paris et les grandes métropoles françaises.

Les avis convergent également pour considérer que le programme BGV répond peu aux besoins d'accessibilité accrue des Bretons à l'échelle nationale et internationale, les acteurs parisiens ayant fortement insisté sur la nécessité de sortir de « l'obsession parisienne ».

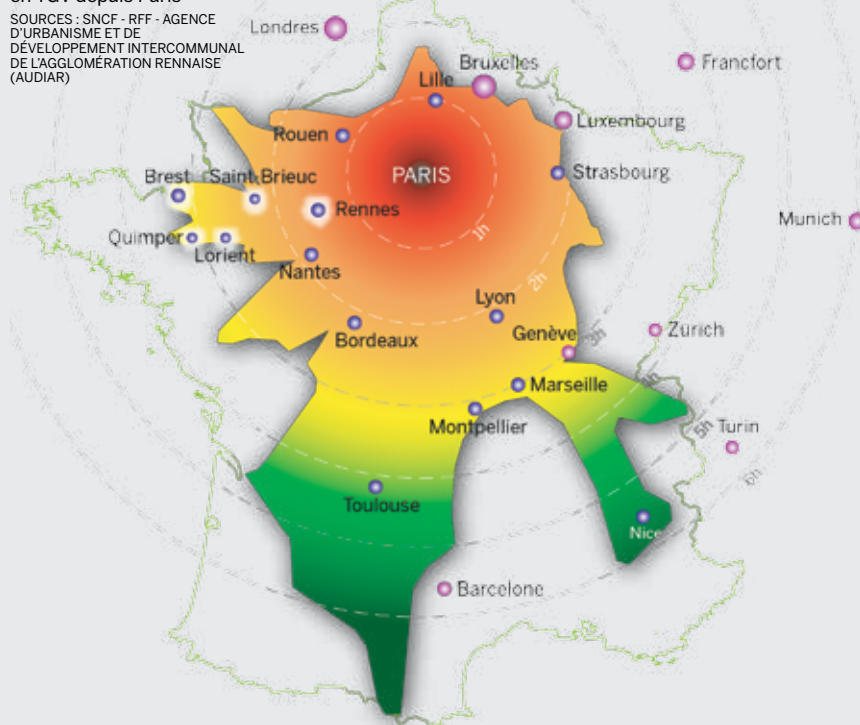
Au final, la grande majorité des acteurs interrogés ont formulé un besoin croissant de liaisons transversales directes vers les grandes métropoles françaises et européennes, ce que ne permettra que très partiellement le programme BGV.

Article rédigé sur la base de l'étude *Les territoires bretons et le projet Bretagne à Grande Vitesse*, un travail collaboratif du réseau des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne, novembre 2010

La France à grande vitesse 2017

Meilleur temps de parcours en TGV depuis Paris

SOURCES : SNCF - RFF - AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE (AUDIARD)



A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z



W comme Watt
et Transition énergétique

S comme Sol

B comme Biodiversité

A comme Air

C comme Climat

BIENS COMMUNS TERRITORIAUX

Le concept de « biens communs » désigne des ressources qui ne peuvent être gérées seulement par l'action privée ou par l'action publique, mais qui appellent une gestion partenariale définie par des cadres juridiques formels ou informels communs. Issu du droit romain et incarné dans la gestion des communaux agricoles au Moyen Âge, il connaît depuis une vingtaine d'années un renouveau au croisement des enjeux écologiques et numériques.

● DES BIENS COMMUNS AU CAPITAL TERRITORIAL IMMATÉRIEL

La notion de biens communs s'appréhende, aujourd'hui, dans des réalités territoriales très diverses : qu'il s'agisse de la gestion de ressources naturelles comme celle de la biodiversité, de la ressource en eau ou d'espaces stratégiques soumis aux conflits d'usages, qu'il s'agisse de nouveaux modes d'organisation du travail ou de gestion de services d'intérêt général, des espaces publics d'une ville à partager ou encore d'un « capital territorial immatériel » fondé sur un système de valeurs communes. L'approche par les « biens communs » apparaît ainsi comme une clef intéressante pour aborder les enjeux de ressources comme la biodiversité, l'es-

pace agricole, l'énergie ou encore le climat. Leur gestion est partagée entre des politiques conduites aux échelles européennes, nationales, régionales, locales ; celles-ci mobilisent un grand nombre d'acteurs économiques privés, publics, associatifs, mais également l'action des individus. On commence alors à parler de communs urbains.

● ÉCLAIRER DE NOUVELLES VOIES ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ

Cette notion permet d'éclairer de nouvelles voies entre bien public et bien privé, entre économie publique et économie de marché, grâce à des gouvernances basées sur l'approche partenariale. L'approche par le « bien commun » est aussi un processus de pensée et d'action. Pierre Calame avance que cette notion nous interroge sur les « régimes de gouvernance les plus légitimes, les plus efficaces pour gérer notre « maison commune » dont le territoire est le modèle réduit ». La nouvelle organisation territoriale donne une « coresponsabilité » aux régions et intercommunalités sur ces « biens communs territoriaux » et leur pose donc un défi de complémentarité, de cohérence et de coproduction.

LA TRANSITION ÉNERGETIQUE COMME ENJEU TERRITORIAL

Avec la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) de 2015 est portée l'ambition d'une nouvelle impulsion en faveur d'une approche durable et décentralisée de l'énergie, porteuse de croissance économique et de solutions pour répondre aux engagements climatiques européens et planétaires. Ainsi, la loi TECV, invite à agir en articulant les échelles d'intervention : les collectivités locales, régions et intercommunalités acquièrent une responsabilité nouvelle de coordination pour l'efficacité et la transition énergétique. Aux régions, le rôle de fixer les objectifs et un cadre général de stratégie, aux intercommunalités, le rôle de coordonner et mettre en œuvre les actions de transition énergétique. Les intercommunalités doivent, pour définir et réguler la ressource énergétique, limiter les consommations liées au bâti ou aux transports, lutter contre la précarité énergétique et structurer les filières économiques.

● ATTEINDRE 32% D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2030

La loi sur la transition énergétique, en faisant le choix de réduire la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité en 2050, marque un cap vers une croissance accélérée des énergies renouvelables.

L'essor des nouvelles filières de production d'énergies renouvelables, encouragé par la loi qui fixe leur part à 32 % du mix énergétique à atteindre en 2030, va considérablement modifier la structure énergétique des régions. La part de l'électricité renouvelable devra, quant à elle, atteindre 40 % en 2030. Elle était de 19,5 % en 2014.

Les nouvelles régions les mieux situées pour la part d'électricité renouvelable dans leur consommation (Auvergne-Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur), avaient en 2011, une part supérieure ou proche des 30 % grâce à l'hydroélectricité. En enlevant l'électricité hydraulique et

marémotrice, c'est le Nord-Pas-de-Calais-Picardie qui arrive en tête des régions produisant proportionnellement le plus d'électricité renouvelable (11 %), suivie par le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et la Bretagne. En revanche, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur comptent les taux les plus faibles. Sur le plan géographique, la France est privilégiée pour deux énergies renouvelables : l'éolien et le photovoltaïque. La France est le deuxième gisement de vent en Europe après la Grande-Bretagne et le cinquième en matière d'ensoleillement. Avec les installations photovoltaïques raccordées au réseau en France hexagonale, on compte 344 812 infrastruc-

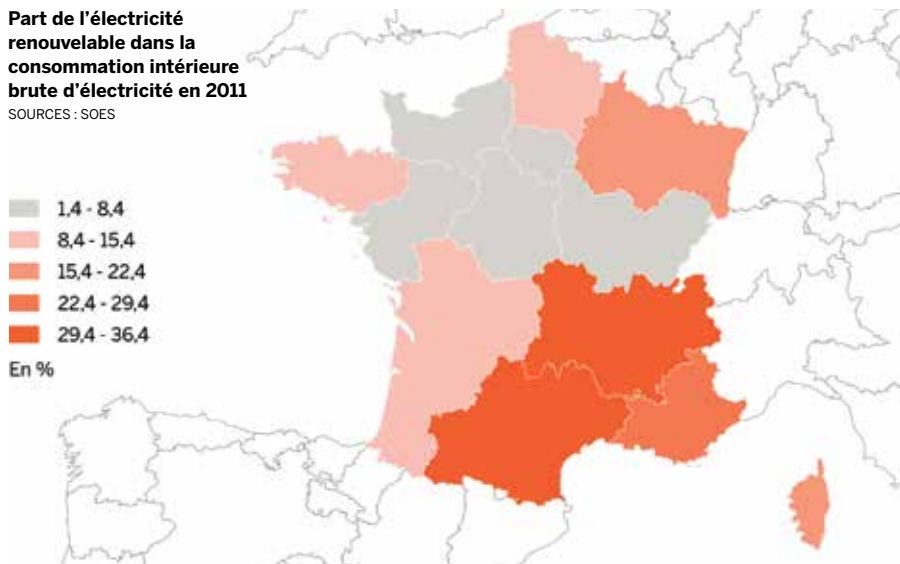
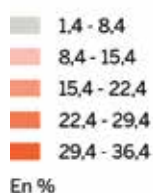
tures qui produisent 5 514 mégawatts d'énergie électrique. Les régions les plus productives sont l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (1245 MW) et le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (1157 MW). Les régions françaises produisant le plus d'énergie grâce à des éoliennes raccordées au réseau sont l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (2 312 MW) et le Nord-Pas-de-Calais-Picardie (2 096 MW).

● UNE APPROCHE TERRITORIALISÉE DE L'ÉNERGIE

Plusieurs mesures permettront aux collectivités d'appuyer le développement de ces énergies (éolienne, photovoltaïque, géother-

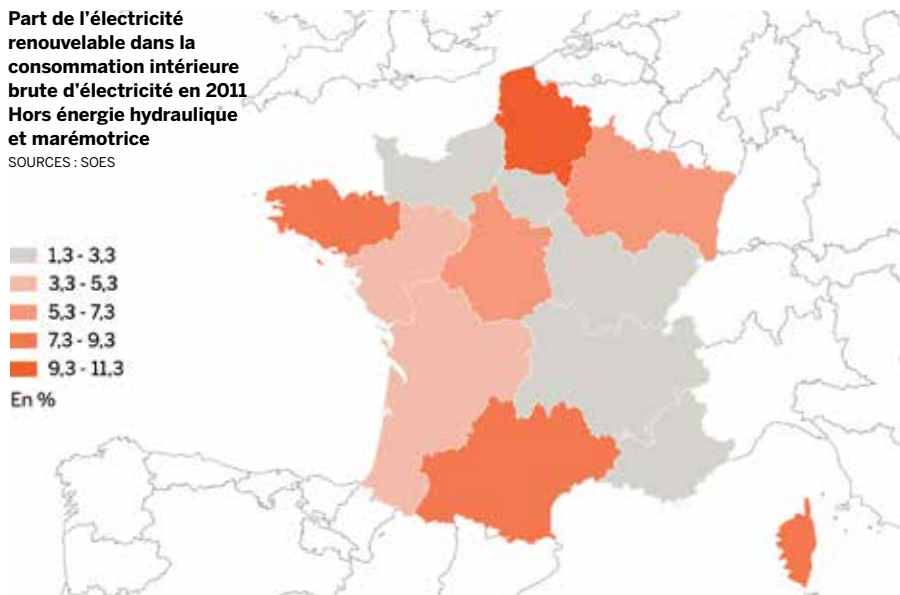
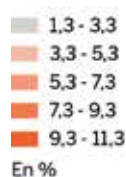
Part de l'électricité
renouvelable dans la
consommation intérieure
brute d'électricité en 2011

SOURCES : SOES



Part de l'électricité
renouvelable dans la
consommation intérieure
brute d'électricité en 2011
Hors énergie hydraulique
et marémotrice

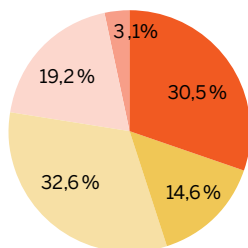
SOURCES : SOES



Structure sectorielle de la consommation finale énergétique

SOURCES : SOES, D'APRÈS LE SOURCES PAR ÉNERGIE -
TIRÉ DU RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE
« QUALITÉ DE VIE, HABITANTS, TERRITOIRES »

● Résidentiel
● Tertiaire
● Transports
● Industrie
● Agriculture



mie, bois-énergie, biocarburants), mais aussi de participer à la rénovation des bâtiments. Ainsi, les Schémas Régionaux Climat, Air, Énergie (SRCAE) s'enrichissent d'un « programme régional pour l'efficacité énergétique », qui définit les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire.

Des champs d'action familiers à certaines régions, comme le Nord-Pas-de-Calais, qui a entamé dès 2013 sa « troisième révolution industrielle » axée autour de la transition énergétique, la rénovation thermique des logements, le stockage de l'énergie et du développement des véhicules électriques et du numérique.

Avec l'adoption de la loi NOTRe, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) devient le document stratégique intégrateur de plusieurs schémas régionaux dont le SRCAE. Il se transforme aussi en document-cadre de planification, dont les orientations doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, etc.) et les projets énergétiques. Les intercommunalités deviennent, pour leur part, coordinatrices de la transition énergétique en charge du Plan Air Climat Énergie Territorial (PACET), de schémas directeurs de l'énergie, et de l'organisation et des actions autour de la production, la consommation et la précarité énergétique. L'enjeu énergétique est dorénavant intégré de manière croissante, comme un élément clef dans les documents de planification (SCoT et PLU) et les projets d'aménagement : Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et éco-quartiers qui représentent de nouveaux leviers pour mettre en œuvre la transition énergétique.

● L'ÉNERGIE COMME « BIEN COMMUN TERRITORIAL »

L'énergie s'inscrit dans un nouveau modèle sociétal et économique en train de s'inventer. Il implique une production plus décentralisée autour d'un mix énergétique local intégrant plus d'énergie renouvelable mais aussi avec une responsabilité d'organisation et de régulation donnée au couple région/intercommunalité. C'est aussi une transition énergétique plus négociée entre les collectivités, les producteurs et distributeurs d'énergie mais aussi les usagers « prosommateurs », consommateurs qui doivent modifier leurs pratiques et qui deviennent aussi potentiellement producteurs d'énergie.

Installations éoliennes raccordées au réseau en puissance

SOURCES : SOES



Au 31/03/2015
Unité : puissance en MW

Installations photovoltaïques raccordées au réseau en puissance

SOURCES : SOES



Au 31/03/2015
Unité : puissance en MW

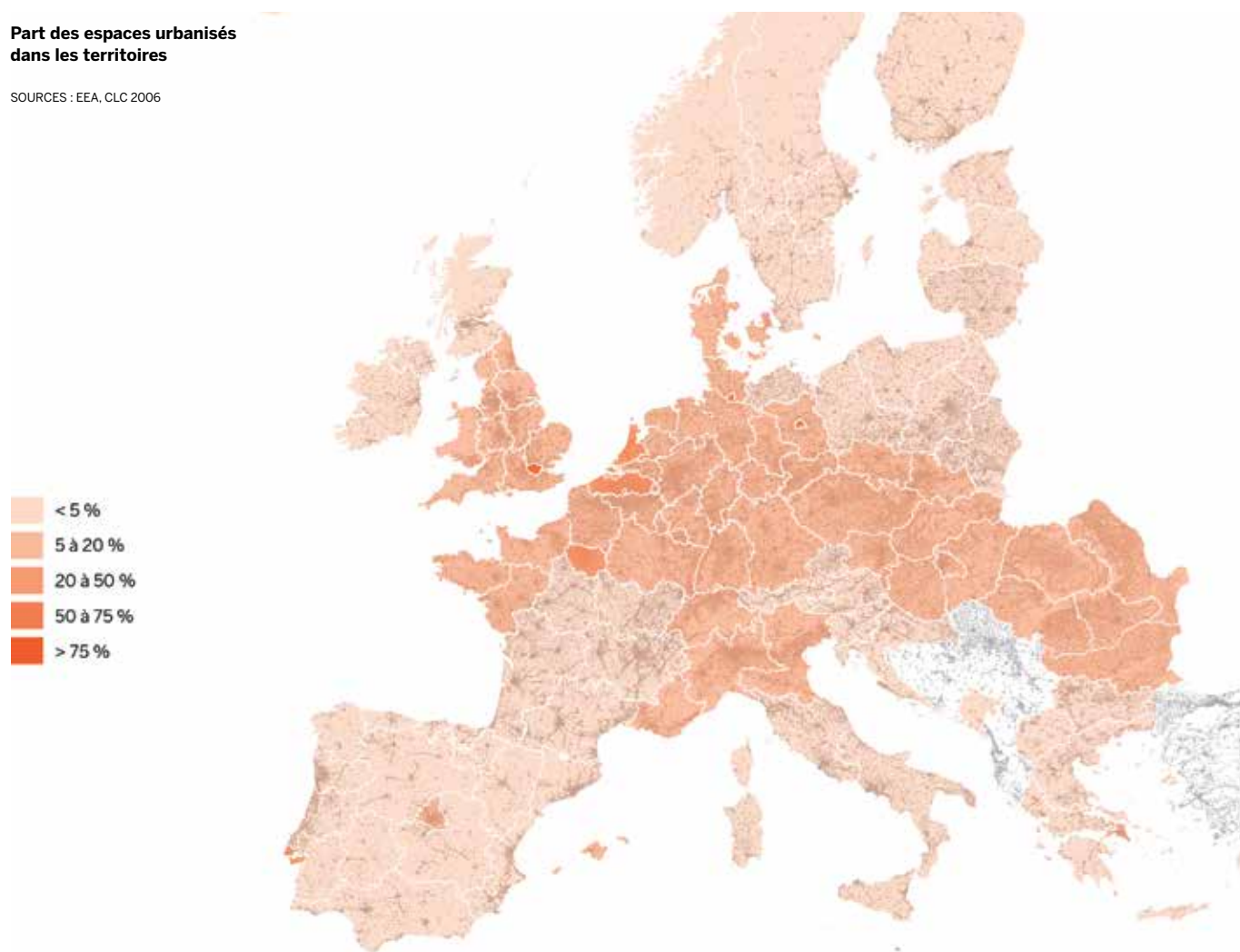
Panneaux solaires photovoltaïques monocristallins en toiture

SOURCE : GÉRARD CROSSAY/MEDDE-MLETR



Part des espaces urbanisés dans les territoires

SOURCES : EEA, CLC 2006



ÉCONOMISER LA « RESSOURCE SOL »

L'urbanisation constitue un phénomène de dimension planétaire qui se déroule à une vitesse rapide et dont les conséquences sont lourdes en termes d'environnement, d'énergie et d'approvisionnement des territoires. La population mondiale sera à 70 % urbaine en 2050. Ce nouveau paradigme urbain conduit à une difficulté à maîtriser la consommation foncière urbaine et l'artificialisation de l'espace, qui s'opère au détriment des espaces naturels et agricoles.

Ce modèle d'urbanisation conduit à une forte artificialisation du sol. La gestion économe de l'espace est un enjeu majeur d'un développement territorial durable, dont la responsabilité est partagée entre les intercommunalités en charge de l'urbanisme et de l'aménagement et les régions, en charge, dorénavant, de schémas régionaux visant un aménagement équilibré des territoires. La dorsale européenne regroupe des régions comme les Pays-Bas, la Belgique ou la Ruhr où les densités d'artificialisation des

sols sont les plus fortes. En France, la densité est moindre et les régions dont la surface est la plus densément urbanisée se concentrent au nord de l'hexagone, de la Bretagne à l'Alsace.

● UNE ARTIFICIALISATION DU SOL QUATRE FOIS PLUS RAPIDE QUE LA DÉMOGRAPHIE

L'utilisation des données Corine land cover à plusieurs dates, croisées avec l'évolution démographique et de l'emploi, permet d'identifier plusieurs dynamiques urbaines dans les régions. On considère qu'il y a étalement urbain lorsque le taux de changement d'occupation des terres excède le taux de croissance de la population et de l'emploi. En France, la progression des surfaces artificialisées est quatre fois plus rapide que la croissance démographique, selon l'Institut Français de l'Environnement (IFE). Les régions où l'évolution de l'artificialisation des espaces est la plus rapide sont Langue-

doc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les futurs Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) auront, à la fois, à articuler des objectifs d'économie du sol avec ceux d'équilibre des territoires. Leur nouveau rôle prescriptif, vis-à-vis des SCoT et PLU, nécessitera d'augmenter la production de logements sans consommation nouvelle d'espace et impliquera donc de changer les modèles de développement urbain vers davantage de « frugalité foncière », comme le veut la loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR 2015).

● LES STRATÉGIES FONCIÈRES COMME CLEF D'ACTION

Ces enjeux de préservation du sol, vu comme « bien commun territorial », supposent la conduite de stratégies et d'actions foncières portées sur le long terme et s'inscrivant dans une double approche.

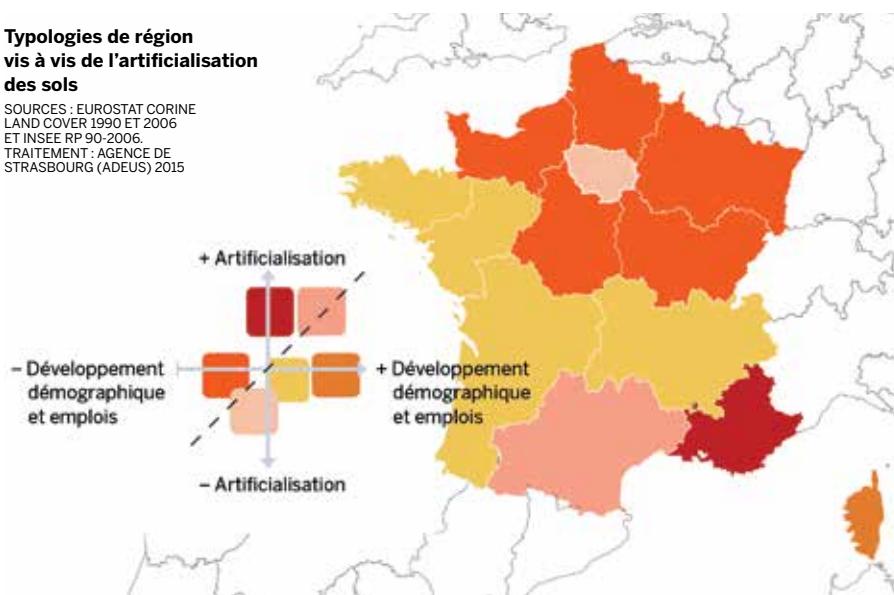
D'une part, il s'agit de préserver les écosystèmes des espaces non urbanisés (naturels, agricoles et forestiers) mais aussi de mettre en place des projets écologiques, économiques et sociaux, en interaction avec les espaces urbains, pour renforcer la résilience territoriale. Une action foncière est nécessaire pour éviter le fractionnement ou la disparition des espaces les plus exposés à des conflits d'usages avec l'urbanisation.

D'autre part, il s'agit de favoriser le renouvellement et le recyclage urbain par des stratégies foncières qui permettent une meilleure régulation de marchés fonciers, entre extension urbaine et renouvellement urbain. La planification (SCoT et PLU) qui offre une valeur plus ou moins élevée au sol dans le cadre des marchés fonciers est un des premiers outils fonciers.

L'anticipation par la création de réserves sur le long terme est une stratégie qui a fait ses preuves pour faire baisser les coûts de l'action publique, comme en témoigne l'expérience de la métropole de Rennes avec l'appui de l'établissement public foncier de Bretagne. L'identification des « gisements fonciers » de renouvellement urbain à exploi-

Typologies de région vis à vis de l'artificialisation des sols

SOURCES : EUROSTAT CORINE
LAND COVER 1990 ET 2006
ET INSEE RP 90-2006
TRAITEMENT : AGENCE DE
STRASBOURG (ADEUS) 2015



ter, notamment les friches urbaines et industrielles, pour lesquelles une action publique adaptée est nécessaire, permet d'organiser leur recyclage. Les collectivités peuvent s'appuyer sur des outils partenariaux d'action foncière Établissements Publics Fonciers

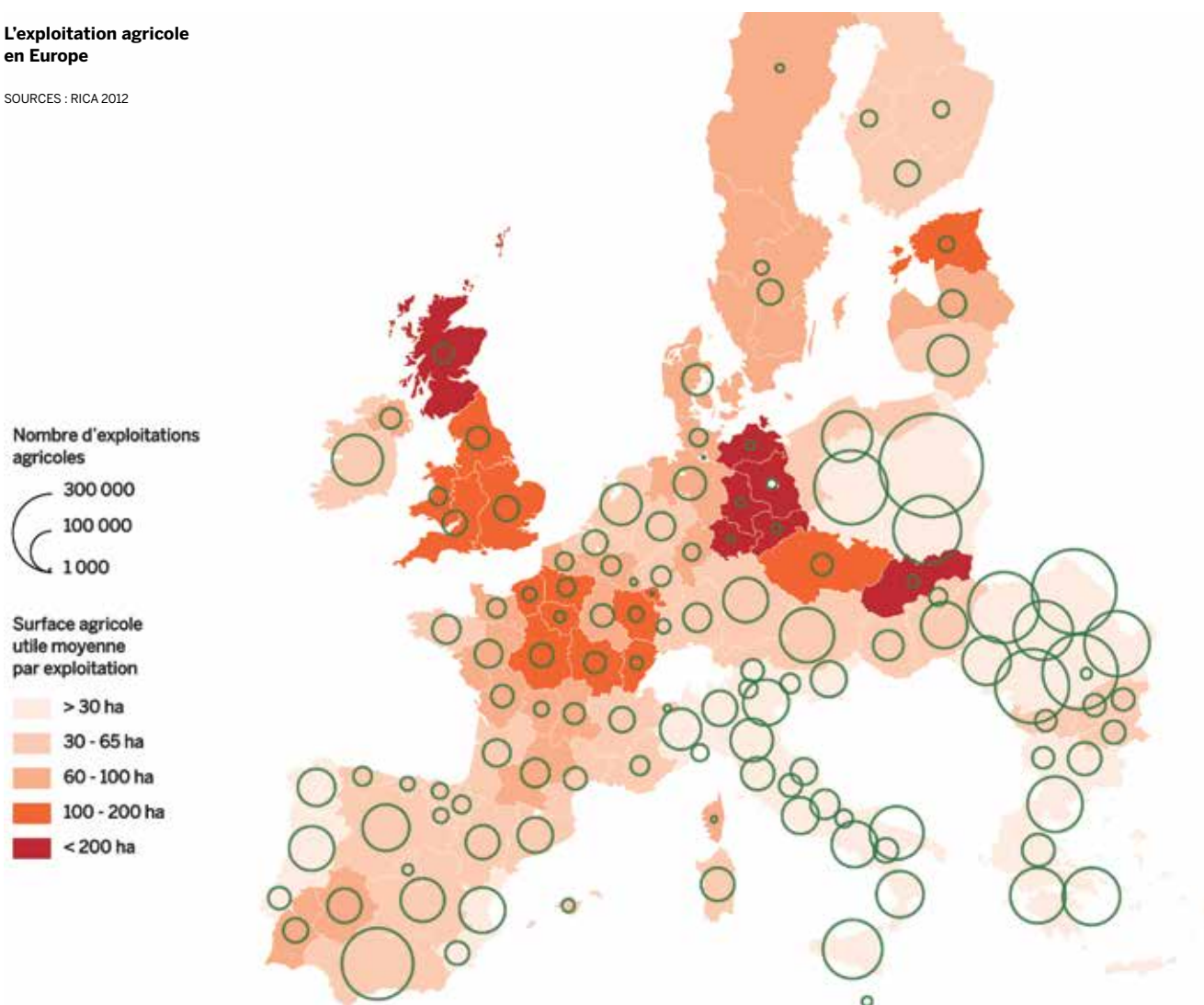
d'État (EPF) ou locaux (EPFL), les Sociétés d'aménagement foncier et d'Etablissement rural (SAFER), pour mettre en œuvre leur action. Les agences d'urbanisme ont également développé des outils d'observation foncière et d'appui aux politiques locales.



SOURCE : AGENCE D'URBANISME
DE LA MÉTROPOLIS LYONNAISE

L'exploitation agricole en Europe

SOURCES : RICA 2012



QUELLE MUTATION DU SOL AGRICOLE ?

Le développement de l'urbanisation se fait encore majoritairement sur les terres agricoles considérées comme des marges d'ajustement du développement urbain. Outre les enjeux environnementaux ce grignotage des terres agricoles met en difficulté un modèle agricole, déjà en crise en Europe et questionne sur un modèle d'action territoriale qui continue à opposer monde urbain et monde rural.

● UNE GRANDE DIVERSITÉ D'OCCUPATION DU SOL AGRICOLE EN EUROPE

Des grandes disparités subsistent entre les pays dans l'Europe agricole. Dans les pays où l'agriculture a été particulièrement ratio-

nalisée, cela se traduit par des très grandes exploitations, peu nombreuses et occupant peu d'emplois (Allemagne ou Royaume-Uni). D'autres pays, se caractérisent par un grand nombre de petites exploitations et d'emplois liés à l'agriculture (la Roumanie, la Pologne, la Grèce...). Grâce à sa situation géographique, l'agriculture française conserve la place de numéro 1 en Europe, avec 18 % de la production agricole européenne occupant près de 60 % de l'espace national.

À l'échelle des régions françaises, des différences fortes existent en lien avec leur histoire. Ainsi, l'agriculture en Île-de-France ne représente que 0,1 % de la valeur ajoutée régionale, mais joue un rôle déterminant

pour nourrir la capitale. À l'inverse, pour les régions comme l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (première région agricole de France), l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, la Bourgogne-Franche-Comté, l'agriculture continue de représenter plus de 3 % du PIB. Ce poids différencié se retrouve dans la part des sols consacrée à l'agriculture et dans la place des plantations à haute valeur ajoutée, et notamment la viticulture.

● UN OBJECTIF DE 20 % D'AGRICULTURE BIO EN 2020

Le développement de l'agriculture biologique est un enjeu environnemental essentiel : l'agriculture biologique repose sur des modes de production recherchant une plus



SOURCE : FLICKR
CREATIVE COMMONS

grande compatibilité avec les enjeux environnementaux (pas de produits chimiques de synthèse, pas d'OGM, recyclage des déchets, lutte biologique contre les nuisibles...). En 2008, la part du bio en France était de 2,1%.

La loi Grenelle a défini un objectif de 6% de la Surface Agricole Utile (SAU) nationale pour 2012 et 20% pour 2020. Les progressions sont actuellement de plus de 4% par an, mais n'ont permis d'atteindre en 2014 que 4,14% des SAU. Aux échelles régionales, les disparités sont très fortes. Les régions les moins dominées par la production céréalière sont les leaders en production type bio. Ainsi, les régions du pourtour méditerranéen et la Loire Atlantique dépassent d'ores et déjà l'objectif des 6%.

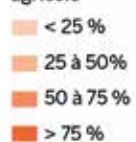
● VERS UNE ALLIANCE ENTRE TERRITOIRES URBAINS ET AGRICOLES ?

Au-delà du soutien aux activités agricoles et agroalimentaires, qui sont un élément important des politiques économiques régionales, la place de l'agriculture en région porte aussi en elle une part essentielle du projet de territoire. Quelle agriculture encourage-t-on ? Une agriculture exclusivement d'exportation ou une agriculture de circuit court ? Quels liens entre l'agriculture régionale et le tourisme vert, levier de transformation des territoires ruraux ?

Part des surfaces agricoles en France

SOURCES : EEA, NUTS1 ET 2 ; RICA 2012, INSEE, 2012

Part de la surface régionale agricole

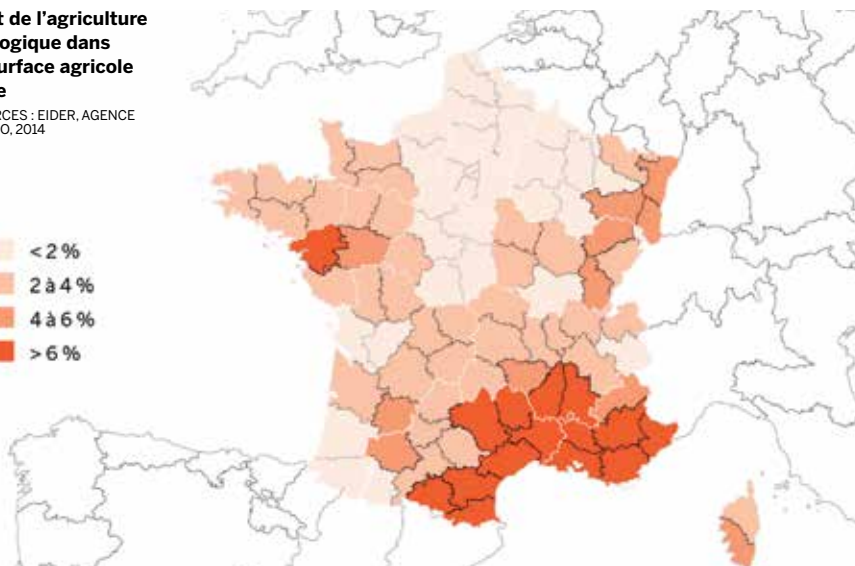
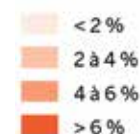


Type de production végétale



Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile

SOURCES : EIDER, AGENCE DU BIO, 2014



LE DÉFI DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ESPACE EUROPÉEN

L'approche européenne est incontournable pour aborder les problématiques environnementales. Une part importante des lois françaises qui traitent des enjeux environnementaux est une traduction des directives européennes dans le corpus national, c'est le cas de la biodiversité, pour laquelle les cadres d'action ont été précisés par les lois Grenelle 2.

● LES POLITIQUES EUROPÉENNES, VECTEURS DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

L'évaluation réalisée en 2015 par l'agence européenne de l'environnement dresse le constat de la poursuite de la perte de biodiversité, malgré des efforts engagés. Elle constate que l'Europe n'est pas en mesure de réaliser son objectif de mettre un terme à la perte de biodiversité d'ici 2020. Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la France métropolitaine est un véritable carrefour écologique à l'échelle européenne. Cette situation explique pourquoi la France accueille un grand nombre d'espèces et d'écosystèmes. Cette richesse écologique se traduit aussi en risques : 1 013 espèces menacées à l'échelle mondiale sont présentes en France. En Europe, 18 % des territoires sont classés NATURA 2000, en France 12 % de l'espace national. Les territoires les plus denses en espaces NATURA 2000 se trouvent en majorité dans les pays de l'Est de l'Europe (notamment la Slovaquie et la Croatie avec + 50 %). En France, c'est la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui présente la couverture la plus importante. La part d'espace relevant de ce dispositif présente une opportunité : les sites retenus intègrent des réserves naturelles mais aussi des secteurs où les activités humaines et de préservations de la nature et des espèces animales coexistent. NATURA 2000 ne se cantonne pas à une logique d'inventaire (type ZNIEFF) mais implique une gestion associée. Aux échelles régionales et infrarégionales, il existe d'importants contrastes géographiques d'enjeux : les territoires de montagnes et les littoraux sont ceux qui concentrent le plus d'espaces à protéger.

● L'ENJEU D'UNE CONCRÉTISATION DE LA GRANDE ÉCHELLE AU LOCAL

Stratégie régionale de préservation et d'action pour les enjeux de biodiversité, les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique devront être, à l'avenir, mis en cohérence au sein des nouvelles régions fusionnées et intégrées dans les futurs SRADDET.

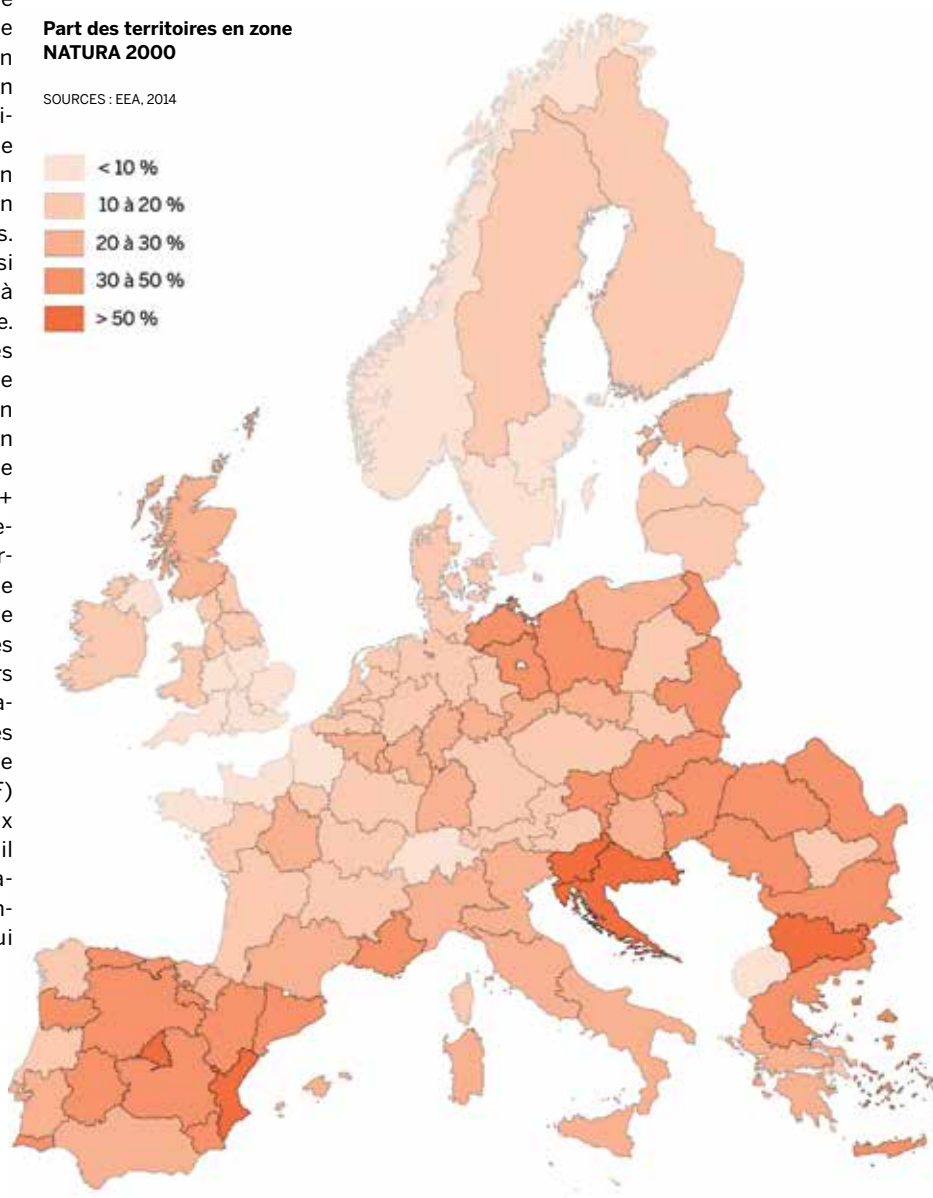
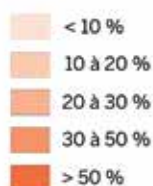
La mise en œuvre opérationnelle des schémas régionaux de cohérence écologique passe par leur traduction dans les SCoT et PLU. Au 1^{er} janvier 2015, 11 % seulement des SCoT avaient intégré des enjeux de biodiversité. Mais la concrétisation passe aussi par l'action opérationnelle et une ingénierie de pro-

jet des espaces protégés, mobilisée dans la gestion des milieux, la structuration des corridors écologiques, mais aussi dans la gestion agricole mais aussi la conception des projets d'aménagement.

Les Conservatoires des Espaces Naturels et les Parcs Naturels Régionaux inscrivent leur action dans une perspective de développement local conciliant les usages et la préservation. Au delà des dispositions juridiques et d'ingénierie, l'enjeu n'est-il pas d'abord ces espaces protégés, non pas comme une contrainte, mais bien comme une ressource positive ?

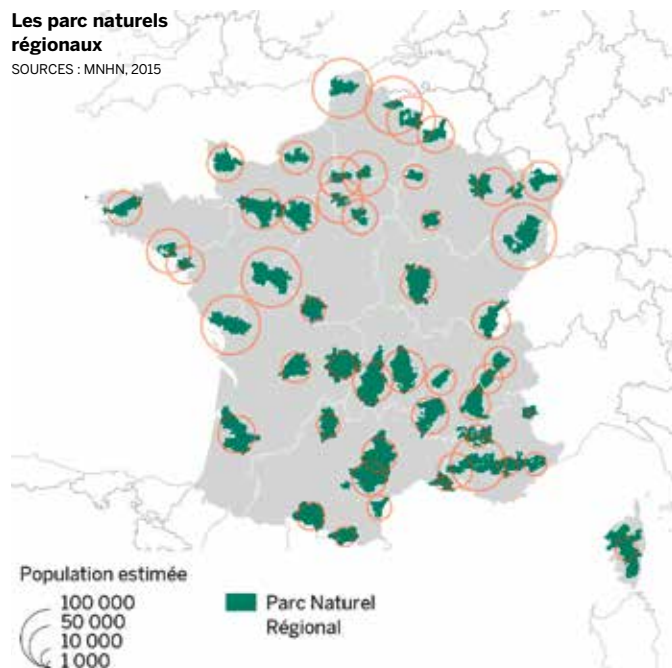
Part des territoires en zone NATURA 2000

SOURCES : EEA, 2014



Les parc naturels régionaux

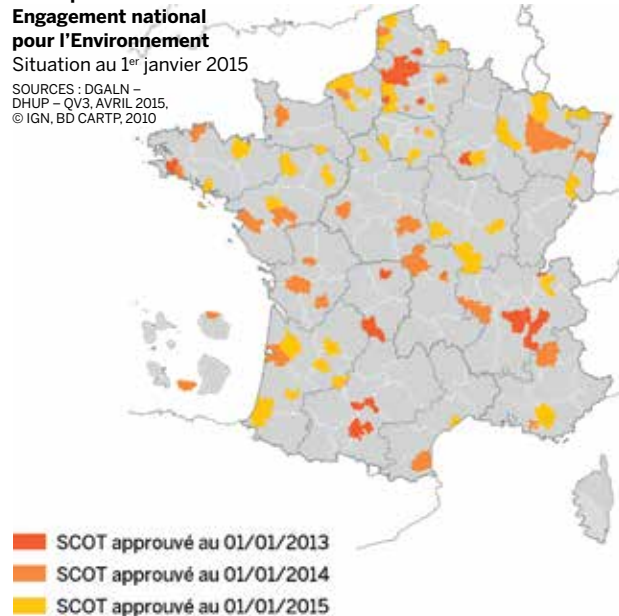
SOURCES : MNHN, 2015



Les SCOT ayant intégré les dispositions de la loi Engagement national pour l'Environnement

Situation au 1^{er} janvier 2015

SOURCES : DGALN - DHUP - QV3, AVRIL 2015, © IGN, BD CARTP, 2010



FOCUS

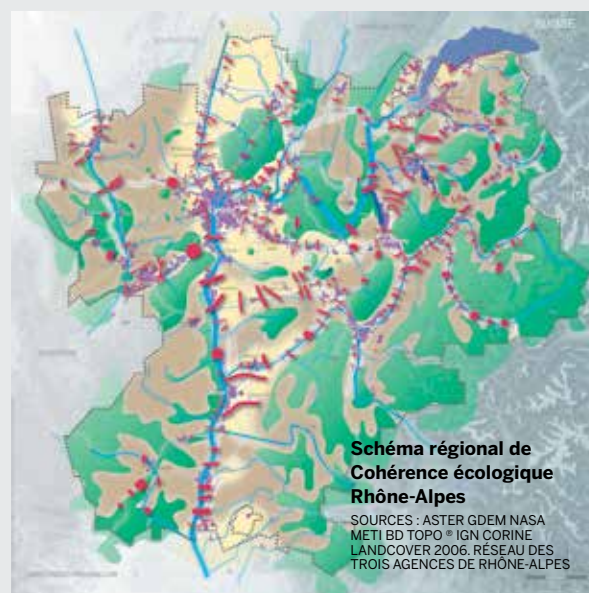
LE SCHÉMA DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE RHÔNE-ALPES : UNE APPROCHE MULTI-ÉCHELLES

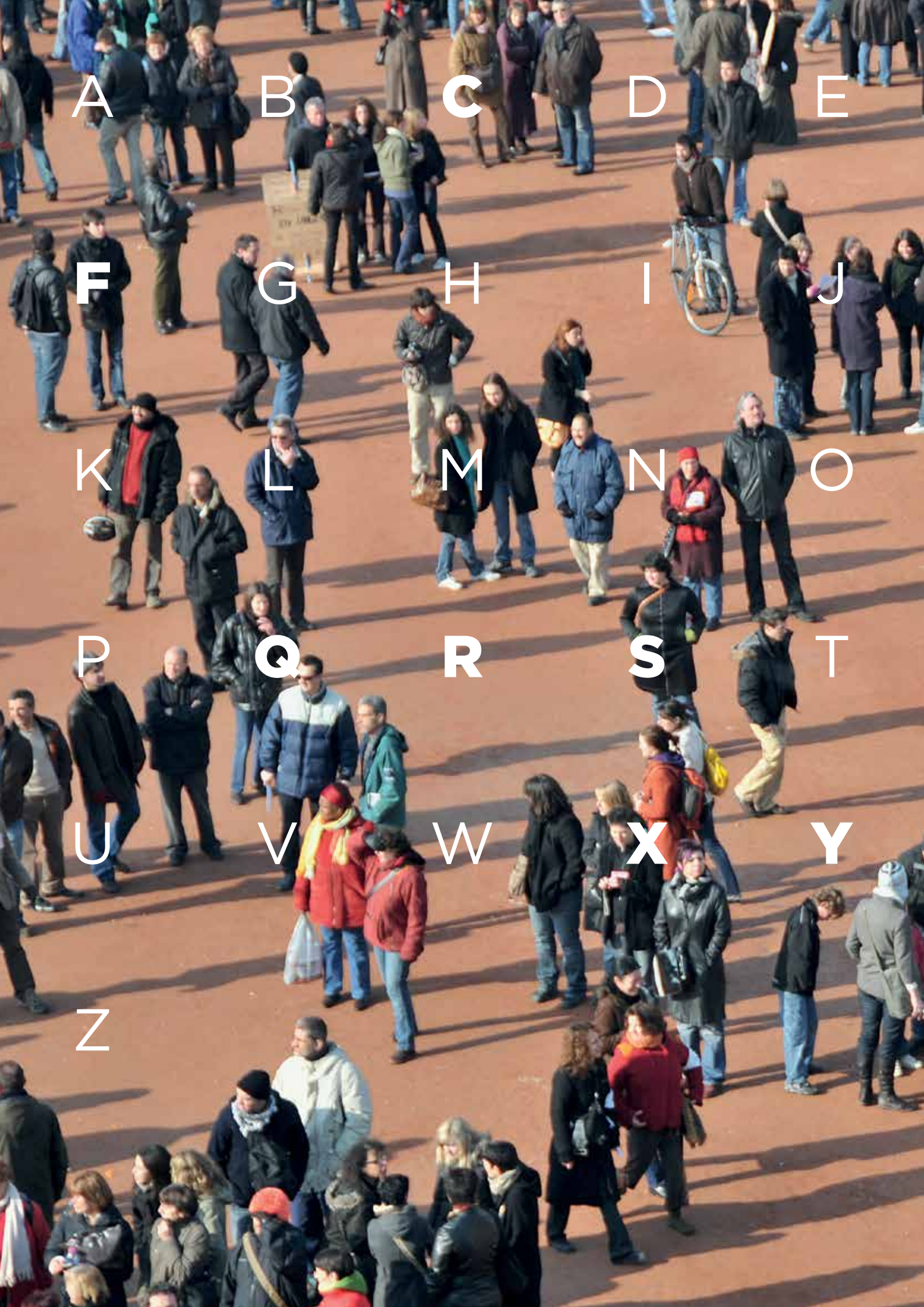
L'ancienne région Rhône-Alpes était une terre de grande diversité : reliefs, substrats et climats lui confèrent une richesse faunistique et floristique toute particulière. Les massifs côtoient la vallée du Rhône, les territoires de plaines et de coteaux. Mais la région est aussi une terre d'accueil et un cœur économique de 6 millions d'habitants, soit un dixième de la population française. Si le patrimoine naturel participe à son attractivité, il est aussi soumis à de fortes pressions qui tendent à le fragiliser. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Rhône-Alpes agit pour le maintien de la biodiversité et des continuités écologiques existantes et, en certains lieux, permet de restaurer les espaces les plus dégradés. Deux enjeux majeurs, identifiés en amont de la démarche, ont sous-tendu et guidé les choix méthodologiques à la base de l'élaboration du SRCE : le développement de l'urbanisation et le réseau d'infrastructures linéaires qui entraînent une importante réduction des surfaces et une forte fragmentation des habitats naturels préjudiciables à la biodiversité.

Dans ce contexte, les trois composantes de la trame verte et bleue prévues par la loi Grenelle 2 ont pu être cartographiées par le réseau d'agences d'urbanisme de Grenoble-Lyon et Saint-Étienne chargées

par la région et l'État de travailler sur l'élaboration du SRCE. Les réservoirs de biodiversité, espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, couvrent près de 25 % de la région. Les corridors écologiques assurent quant à eux les connexions entre réservoirs de biodiversité et/ou espaces perméables dans les espaces très contraints, offrant ainsi aux espèces des capacités de déplacement et d'accomplissement de leur cycle de vie. À l'issue d'un travail partenarial de hiérarchisation, environ 270 corridors d'importance régionale ont été retenus. Enfin, la trame bleue représente près de 15 000 km de cours d'eau et plus de 220 000 ha de zones humides et de grands lacs naturels. Le SRCE est un grand pas vers une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les territoires rhônalpins. Le réseau des agences d'urbanisme a construit et facilité l'ancrage territorial du SRCE Rhône-

Alpes, en prenant en compte les stratégies et projets locaux jusqu'aux échelles les plus fines. Les expériences, la connaissance des territoires, le savoir-faire sur les enjeux environnementaux et urbains des trois agences ont facilité l'articulation des problématiques et leur intégration dans un document cadre de grande ampleur. Un nouvel horizon sera pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes de travailler à cette nouvelle échelle.





A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Q comme Qualité de vie
R comme Revenu
C comme Citoyenneté
F comme Formation
S comme Santé
XX et XY comme Femmes
et hommes

DISPARITÉS ET COHÉSION

Les disparités territoriales reflètent des différentiels socio-économiques liés aux inégalités démographiques, de revenus, d'accès à l'emploi et aux services. Les tendances des décennies écoulées sont allées dans le sens d'une convergence des niveaux de vie des individus mais aussi des PIB régionaux. Cependant, les écarts ont commencé à s'amplifier de nouveau depuis la crise de 2008, aussi bien entre les populations qu'entre les territoires. En France, de manière générale, les inégalités entre territoires à l'échelle nationale sont moindres que celles situées à l'intérieur même des territoires entre les différents groupes sociaux ou secteurs. L'élargissement des périmètres institutionnels qu'ils soient intercommunaux ou régionaux va tendre à lisser davantage les disparités territoriales dans une approche statistique.

● INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET BIEN-ÊTRE

Aborder les disparités territoriales pose nécessairement la question des inégalités entre individus restitués dans leurs cadres de vie. Le récent rapport de l'Observatoire des Territoires du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET 2015) sous le titre « Qualité de vie, habitants, territoires » confirme que pour analyser cet enjeu, il faut, d'une part enrichir et diversifier les indicateurs pour ne pas se limiter au seul critère économique (le PIB pour un territoire ou le revenu pour un individu), et d'autre part intégrer la dimension subjective des points de vue des individus sur leur bien-être, pour rendre compte de réalités complexes et d'une approche sociale globale. Se sont diffusés depuis une vingtaine d'années des indicateurs composites de « développement humain » qui croisent des données statistiques sur l'économie, la formation et la santé. Des enquêtes rendent également compte de la qualité de vie perçue par les résidents par rapport à leur environnement.

Le rapport de l'Observatoire des Territoires du CGET souligne que les politiques publiques peuvent appor-

ter diverses types de réponse pour la qualité de vie et la réduction des disparités : des politiques orientées vers l'aide individualisée aux personnes ou des politiques visant à faire évoluer le cadre de vie. Le département reste la collectivité responsable des politiques sociales et de la solidarité notamment avec une responsabilité nouvelle d'accessibilité aux services. L'État reste le principal « re-distributeur » limitant les inégalités. Mais les métropoles et intercommunalités sont de manière croissante des cadres de solidarité territoriale, par la redistribution horizontale liée à la fiscalité, par la mise en œuvre des services à la population. Elles ont dorénavant avec la loi « Ville et cohésion urbaine » la compétence des contrats de ville et des projets de renouvellement urbain, avec pour but de lutter contre les inégalités spatiales dans un cadre de réflexion élargi.

● ÉGALITÉ DES TERRITOIRES, UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE¹

Alors que c'est la notion de cohésion territoriale qui guide l'action territoriale de l'Union européenne, celle d'égalité des territoires est durablement inscrite dans la législation française. Difficile à objectiver, les territoires étant par définition divers, c'est une spécificité française abordée le plus souvent en creux par l'objectif de réduction des inégalités territoriales. Les représentations opposent souvent monde urbain et rural alors que l'enjeu est la mise en lien et complémentarité des territoires urbains, ruraux et périurbains. Les futurs schémas régionaux d'aménagement et de développement durable (SRADDET) portent ainsi dans leur titre l'objectif « d'égalité des territoires » et les régions ont également endossé une responsabilité nouvelle de solidarité territoriale par leur rôle dans les contractualisations et la gestion des fonds européens.

¹ Philippe Estèbe, L'Égalité des Territoires une passion française, 2015, Éditions...

LA QUALITÉ DE VIE, DES FACTEURS OBJECTIFS, UNE PERCEPTION SUBJECTIVE

« La qualité de vie résulte de la rencontre entre les attentes des habitants [...] et du cadre de vie que proposent les territoires » comme le résume le rapport de l'Observatoire des Territoires du CGET. L'approche par la notion de qualité de vie fait aujourd'hui l'objet de travaux de l'OCDE, de l'Europe, à l'échelle nationale, mais également de nombreuses démarches d'initiative locale.

● UNE MESURE MULTIDIMENSIONNELLE DE LA QUALITÉ DE VIE EN EUROPE

À l'échelle européenne Eurostat a mis en place un outil multidimensionnel développant une mesure de la qualité de vie, selon neuf dimensions : conditions de vie matérielles, activité principale, santé, éducation, loisirs et rapports sociaux, sécurité économique et physique, gouvernance et droits élémentaires, environnement naturel et cadre de vie ainsi que la satisfaction générale à l'égard de la vie. Avec un résultat global moyen de 7,8 sur une échelle de 0 à 10, les personnes âgées de 16 ans et plus dans l'UE tirent globalement une grande satis-

faction de leurs relations personnelles. En effet, celle-ci figurait en première position dans presque tous les États membres de l'UE. En revanche, le domaine à l'égard duquel les résidents de l'UE sont le moins satisfaits était leur situation financière. C'est le cas dans tous les États membres, sauf en Suède, où le niveau de satisfaction à l'égard de l'utilisation du temps se classait légèrement en deçà du niveau de satisfaction à l'égard de la situation financière. L'utilisation du temps faisait également figure de question majeure dans dix-neuf autres États membres de l'UE, où elle occupait l'avant-dernière place du classement en matière de satisfaction.

● DES PERCEPTIONS DIFFÉRENCIÉES DE LA QUALITÉ DE VIE ENTRE RÉGIONS

Le rapport 2014 de l'Observatoire des Territoires du CGET montre (à partir de la source insee SRCV) des différences spatiales marquées dans la satisfaction éprouvée par les résidents quant à leur territoires. Ainsi la satisfaction vis à vis de l'emploi est plus importante en Île-de-

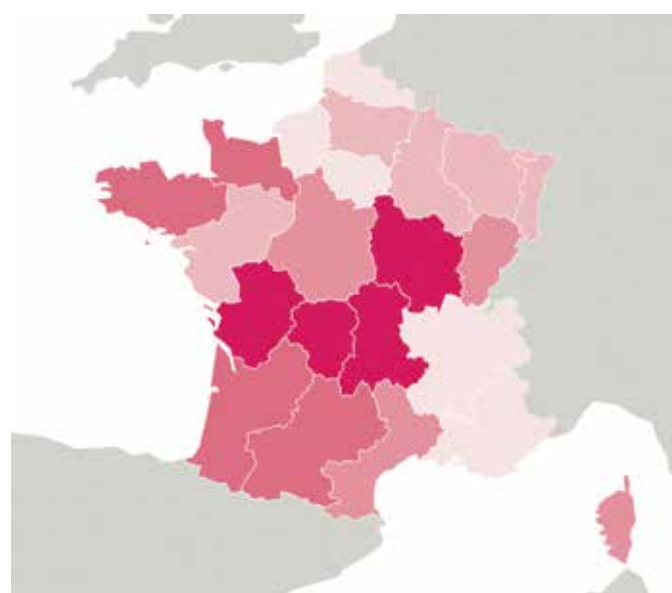
France, Pays de la Loire, Alsace et Franche-Comté alors qu'elle est plus faible en Nord-Pas-de-Calais-Picardie et sur le pourtour méditerranéen. A contrario la satisfaction vis à vis du logement est plus importante dans le sud ouest, en Bretagne et dans le centre de la France alors qu'elle est plus faible en Rhône-Alpes et Île-de-France, où la tension sur le logement est forte. Les aspirations de vie varient d'un âge à l'autre et résultent d'arbitrages entre facteurs multiples, croisant notamment marché de l'emploi et qualité du cadre de vie.

● COMPRENDRE LES TERRITOIRES PAR LES MODES DE VIE

Les territoires sont façonnés par les modes de vie des habitants en termes de flux et de polarisation de fonctions (économiques, résidentielles, commerciales, récréatives...). Ces modes de vie tendent à une homogénéisation autour de modes de vie urbains facilités par la mobilité, l'accessibilité aux services à l'échelle de grands bassins de vie et où espaces urbains, périurbains et ruraux sont totalement interdépendants et interconnectés.

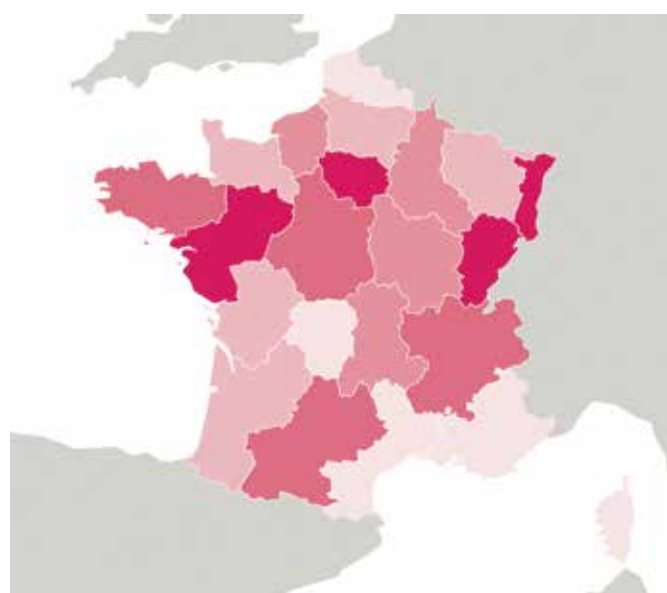
Degré de satisfaction des résidents quant au logement et à l'emploi : des configurations régionales quasiment opposées

SOURCES : INSEE, SRCV 2011, TRAITEMENT BUREAU DE L'OBSERVATION DES TERRITOIRES-CGET, 2014



Concernant le logement (logement, environnement, localisation)

Part des personnes se déclarant satisfaites à plus de 8 sur une échelle de 10	Satisfaites
	39,2 à 40,7
	38,6 à 39,2
	37,7 à 38,6
	36,5 à 37,7
En % par région en 2011	32,6 à 36,5



Concernant l'emploi principal

Part des personnes se déclarant satisfaites à plus de 8 sur une échelle de 10	Satisfaites
	16,5 à 17
	16,3 à 16,5
	16,1 à 16,3
	15,7 à 16,1
En % par région en 2011	14,5 à 15,7

L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

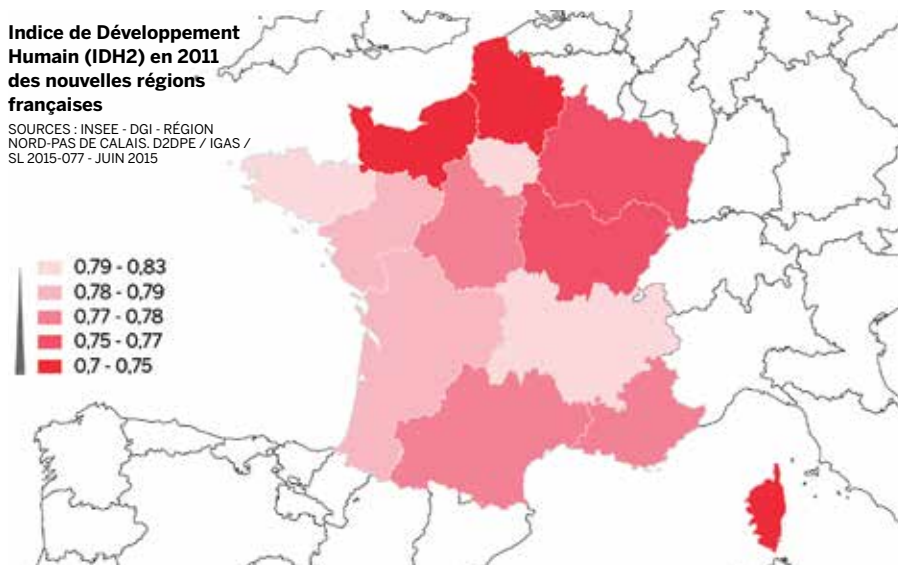
L'IDH a été créé à l'initiative du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) par l'économiste Amartya Sen pour rendre compte du développement humain d'un pays ou d'une région par une mesure qui ne se limite pas au développement économique donné par le PIB par habitant, mais qui appréhende un niveau de bien-être individuel et collectif global intégrant aussi les dimensions de la formation et de santé.

● L'IDH, UN INDICE POUR MESURER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SES DISPARITÉS...

Au regard de l'indicateur de développement humain, les régions Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Normandie, Corse et Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine occupent les positions les moins favorables en France avec un indicateur IDH-2 en 2011 compris entre 0,70 et 0,75. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes (0,799) et l'Île-de-France (0,826) sont les deux régions les mieux positionnées. La décomposition des indicateurs formant l'IDH-2 permet d'appréhender plus finement le positionnement différenciée des régions : si l'Île-de-France est la première région française en termes de revenus et d'espérance de vie, c'est la Bretagne qui compte la part relative la plus élevée de diplômés dans sa population. La région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine a un profil aty-

Indice de Développement Humain (IDH2) en 2011 des nouvelles régions françaises

SOURCES : INSEE - DGI - RÉGION NORD-PAS DE CALAIS, D2DPE / IGAS / SL 2015-077 - JUIN 2015



pique : quatrième région française à la lecture de l'indice économique, elle est seulement la dixième région en termes de santé et de niveau de formation, probable reflet de disparités internes.

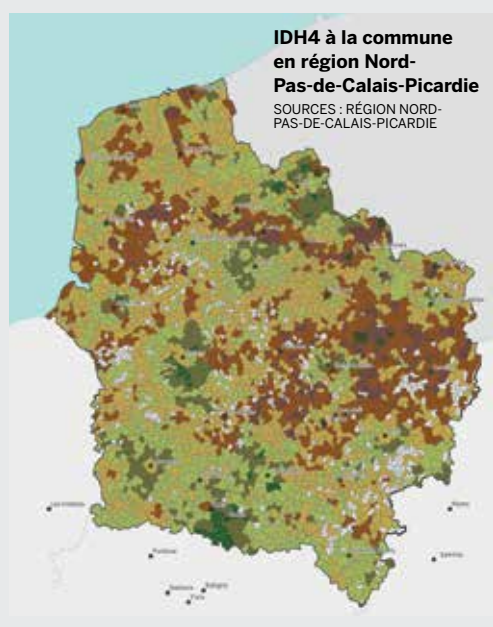
● ... AU SERVICE DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Ces indicateurs, déclinés à échelles plus fines avec l'IDH-4 servent au pilotage de stratégies de développement (Rapport Annuel de Dé-

veloppement Durable, politiques sociales départementales, intercommunales, futurs SRADDET...). Le Nord-Pas-de-Calais expérimente actuellement des systèmes d'allocations différenciés d'aides régionales ou départementales (subventions culturelles, politiques de prévention santé, budgets participatifs des lycées...). L'IDH-4 est aussi utilisé comme indicateur de contexte dans le suivi des Plans Locaux de Développement Économique (PLDE).

FOCUS

NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE : L'IDH POUR ANALYSER LES DISPARITÉS INFRA-RÉGIONALES



Le calcul de l'Indicateur de Développement Humain (IDH-4) à l'échelle communale permet d'observer les fortes disparités en matière de développement humain au sein de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie. L'ancien bassin minier et la Thiérache forment un espace homogène où l'IDH est très inférieur à la moyenne régionale. S'oppose aux communes qui entourent Lille, Arras et Amiens caractérisées par un niveau de développement nettement supérieur à la moyenne régionale grâce à un niveau de revenu plus élevé, une moindre proportion de non-diplômés et un indice comparatif de mortalité plus faible que la moyenne régionale. Plusieurs territoires ruraux, comme par exemple une partie des communes des Sept Vallées ou de l'arrière-pays du

Boulonnais, ont également un développement humain en retrait par rapport à la moyenne régionale.

CALCUL DE L'IDH

IDH-2

Indicateur composé de trois données comprises entre 0 et 1 : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction, le PIB réel (c'est-à-dire corrigé de l'inflation) par habitant

IDH-4

Indice de santé = $1 - \frac{(ICM - ICM_{\min})}{(ICM_{\max} - ICM_{\min})}$
 Indice d'instruction-diplôme = $\frac{(Valeur_{\text{mesurée}} - Valeur_{\min})}{(Valeur_{\max} - Valeur_{\min})}$
 Indice de niveau de vie = $\frac{[\log(valeur_{\text{mesurée}}) - \log(valeur_{\min})]}{[\log(valeur_{\max}) - \log(valeur_{\min})]}$
 IDH-4 = (Indice Santé + Indice Éducation + Indice Niveau de Vie)/3

FOCUS

UN NOUVEAU REGARD SUR LA MÉTROPOLE PARISIENNE À TRAVERS LA QUALITÉ DE VIE

La métropole parisienne est un espace très urbanisé de 6,7 millions d'habitants, plutôt favorisé mais couvrant des territoires hétérogènes et abritant parfois des populations confrontées à des difficultés sociales. La qualité de vie et le bien-être comportent des dimensions subjectives propres à chacun. Néanmoins, certaines peuvent être appréhendées par des caractéristiques individuelles des habitants (revenus, conditions de logement et d'emploi...) couplées à d'autres critères relevant du cadre de vie des territoires tels que l'environnement, les transports, l'accès aux loisirs.

Dans cette étude, la qualité de vie est abordée à travers des indicateurs recouvrant les onze dimensions suivantes :

équipements de culture, de sports et de loisirs, éducation, égalité femmes-hommes, emploi-travail, environnement, équilibre travail-vie privée, logement, relations sociales, revenus, santé, transports. Vingt-quatre indicateurs ont été choisis pour établir la typologie de qualité de vie dans la métropole parisienne, sans en privilégier un seul. Trois indicateurs retenus apparaissent comme des critères de différenciation importants des territoires de la métropole parisienne : la qualité de l'air, le coût des logements et l'utilisation des transports en commun. La centralité joue un rôle fort dans la distribution spatiale de ces trois indicateurs. Comme le montre la carte, quatre profils de territoire se distinguent dans la métropole parisienne.

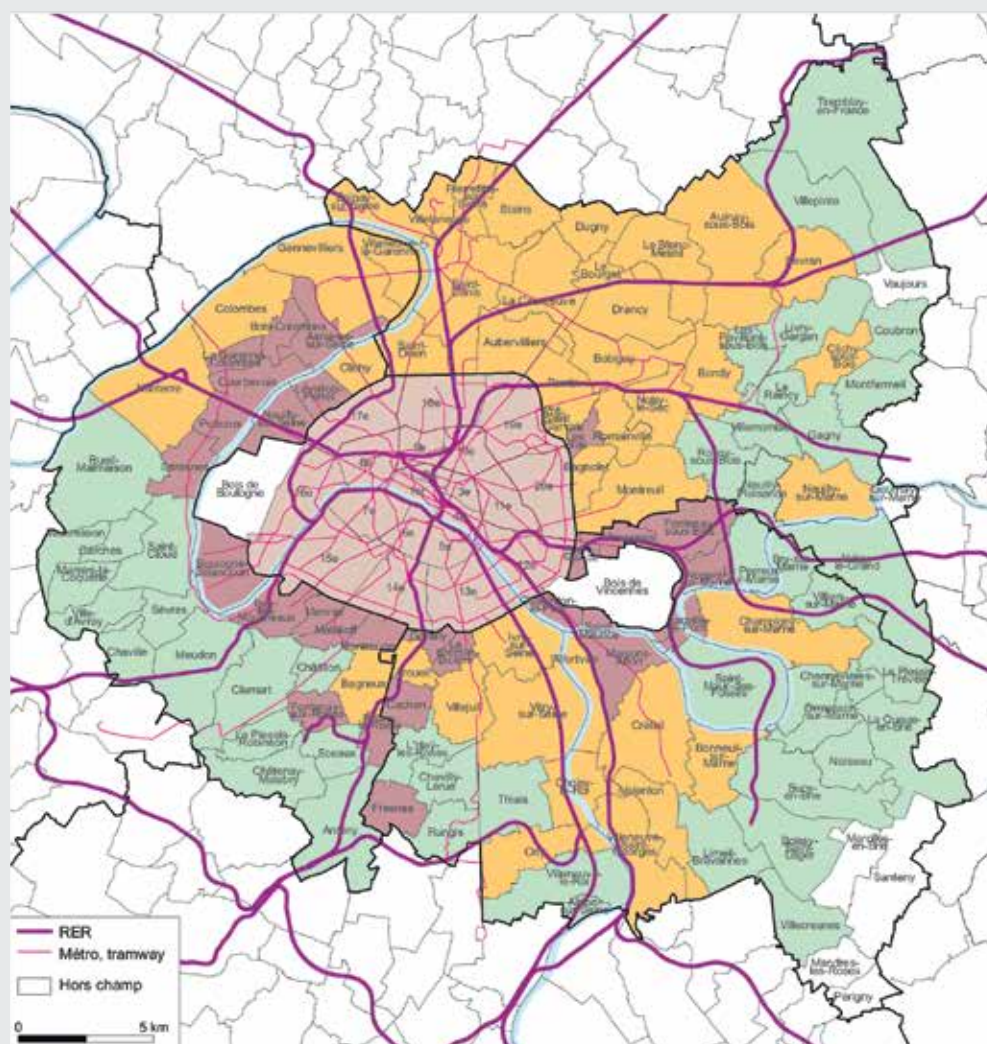
Au-delà des clivages sur les revenus, les territoires centraux bien desservis en transports en commun, offrant des accès faciles aux équipements et à l'emploi, se différencient des autres territoires plus excentrés qui présentent de meilleures conditions de logement et une meilleure qualité de l'air.

Sources : Insee, recensement de la population 2011, Base permanente des équipements 2013, Distancier Metric, état-civil 2008-2012 ; DGFIP ; Cnaf, CNAM-TS, SNIIR-AM 2010 ; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Inter atlas ; Airparif ; Chambre des notaires de Paris, OLAP.

Note 92 – APUR (Juillet 2015)
Étude réalisée en partenariat avec l'Insee Île-de-France

Analyse des composantes de la qualité de vie en métropole du Grand Paris

SOURCES : ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR)



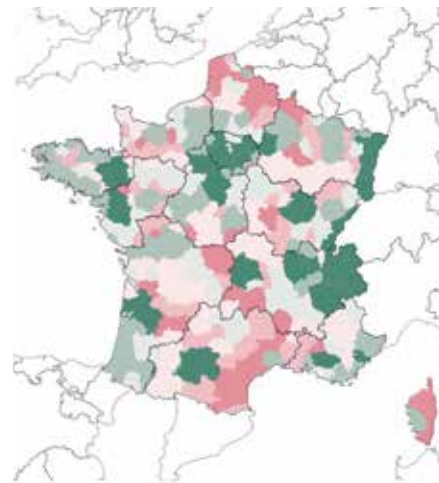
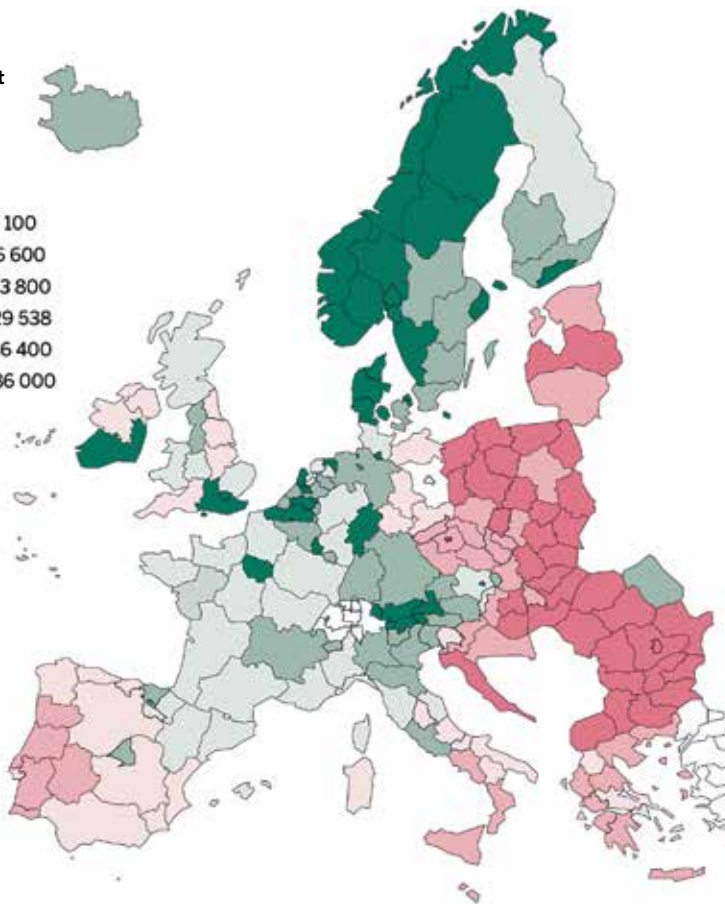
**PIB par habitant
en standard
de pouvoir d'achat
(2013)**

SOURCES : EUROSTAT



NUTS 2 :
le PIB/SPA de
l'Inner London
est 27 fois plus
élevé que celui
de la région
d'Europe la plus
défavorisée.

NUTS 1 :
le PIB/SPA
du Luxembourg
est 15 fois plus
élevé que celui
de la Bulgarie.



**Revenu médian
disponible
par unité de
consommation
(en euros)**

SOURCES : FILOSOFI,
INSEE, 2012



DISPARITÉS DE REVENUS ET POUVOIR D'ACHAT

La comparaison du Produit Intérieur Brut par habitant mesuré en Standard de Pouvoir d'Achat (PIB/SPA rapport entre le prix d'un ensemble de produits et de services et le revenu moyen) donne une vue d'ensemble des disparités de niveaux de vie dans toute l'Union européenne.

● DISPARITÉS ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE EUROPÉENNE

L'Union européenne se divise assez nettement selon un axe nord-est/sud-ouest, de la Finlande à la France : au nord-ouest de cette ligne, pratiquement toutes les régions sont plus développées que la moyenne, tandis qu'au sud-est, pratiquement toutes les régions ont un PIB/SPA inférieur à la moyenne européenne. Le PIB en Standard de Pouvoir d'Achat apparaît assez corrélé avec l'ancienneté de l'adhésion à l'Union : les PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) ont des PIB/SPA faibles. Chez les membres plus anciens, la faiblesse du PIB/

SPA est plus souvent la conséquence de la crise économique de 2008. Le PIB/SPA le plus haut, celui de « l'Inner London », est 27 fois plus élevé que celui de la région européenne la plus défavorisée. En France, seuls l'Île-de-France et Rhône-Alpes ont un niveau de revenu équivalent à celui de régions scandinaves, du sud de l'Allemagne ou du Nord de l'Italie. Toutes les autres ont un niveau moins élevé.

● DES DISPARITÉS MOINS MARQUÉES DANS LES ESPACES RURAUX QUE DANS LES ZONES URBAINES

Le rapport 2015 de l'Observatoire des Territoires du CGET souligne que la crise tend à remettre en cause la réduction des disparités tant entre individus qu'entre territoires qui était une tendance de fond.

En 2012 en France, le revenu médian disponible par unité de consommation s'élève à 1650 € par mois, soit une baisse de 1% par

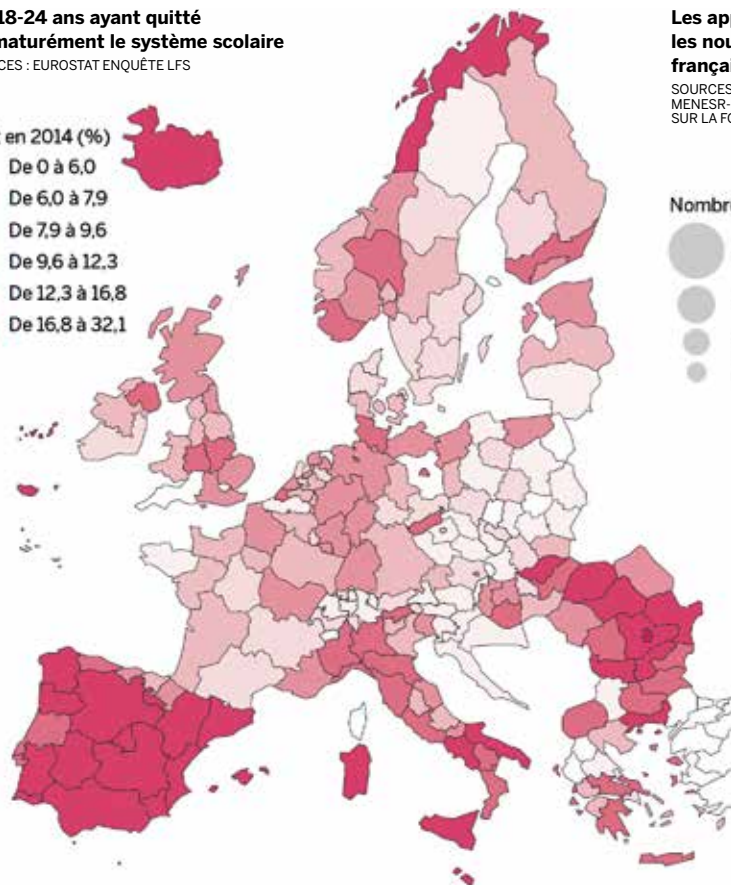
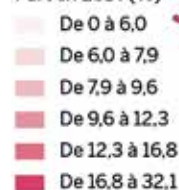
rapport à 2011. Le seuil de pauvreté, fixé à 60 % de ce revenu, s'établit à 987 euros mensuels. 8,5 millions de personnes se situent sous ce seuil, contre 8,7 millions en 2011. Dans le même temps, l'intensité de la pauvreté augmente : le niveau de vie des personnes pauvres est relativement plus bas que le seuil de pauvreté.

Les zones d'emploi les plus urbaines sont celles où les revenus sont les plus élevés mais où les disparités sont les plus fortes et tendent à s'accroître. Au sein des aires urbaines, les revenus sont généralement plus élevés dans la couronne que dans le pôle lui-même, dont les revenus sont plus élevés en banlieue qu'en ville-centre. Dans les zones d'emploi plus rurales, les revenus sont souvent plus faibles, mais ils ont évolué plus favorablement et les inégalités sont moindres. Ainsi le rapport inter-décile de la zone d'emploi de Paris est de 5,5, tandis qu'il n'est que de 2,5 pour celle de Cholet.

Les 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire

SOURCES : EUROSTAT ENQUÊTE LFS

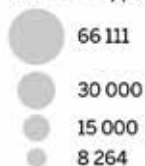
Part en 2014 (%)



Les apprentis dans les nouvelles régions françaises

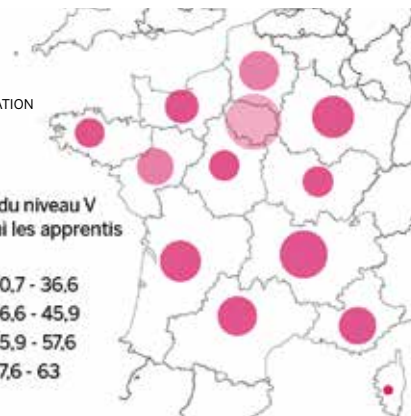
SOURCES : INSEE, RP 2012 ET MENER-DDEP, SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA FORMATION DES APPRENTIS

Nombre d'apprentis



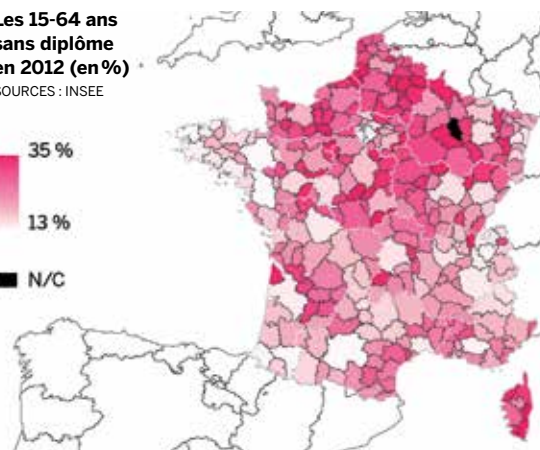
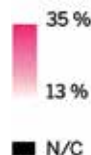
Part du niveau V parmi les apprentis (%)

- 30,7 - 36,6
- 36,6 - 45,9
- 45,9 - 57,6
- 57,6 - 63



Les 15-64 ans sans diplôme en 2012 (en %)

SOURCES : INSEE



UNE RÉDUCTION TROP LENTE DES INÉGALITÉS DE FORMATION

Le niveau de formation est le second pilier de l'Indice de Développement Humain. Responsabilité régalienne en France la formation fait l'objet d'objectifs communs au niveau de l'Union européenne, mais est aussi une responsabilité des régions en ce qui concerne la formation professionnelle.

● LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE PRÉCOCE, UN OBJECTIF EUROPÉEN

La lutte contre le décrochage scolaire précoce (la proportion de 18 à 24 ans n'ayant pas terminé avec succès une formation secondaire du second cycle) constitue l'un des critères de référence retenus par la stratégie Europe 2020 pour promouvoir une « croissance intelligente, durable et inclusive ». L'objectif européen est de réduire cette proportion à 10 %, contre une moyenne de 11,1 % aujourd'hui. Un jeune Européen sur neuf arrête l'école sans avoir les compétences ou les qualifications jugées aujourd'hui nécessaires pour réussir une transition vers le marché du travail et prendre une part active à l'économie actuelle, fondée sur la connaissance. Ce taux de décrochage scolaire précoce (DSP) a décliné dans

la plupart des pays européens puisqu'il s'élevait à 17,6 % en 2000 avant d'atteindre maintenant 11,1 %, mais il a baissé moins vite en France. Les progrès réalisés pour atteindre l'objectif que s'est fixé l'Union européenne (10 % initialement prévu en 2010, puis repoussé à 2020) sont plus lents qu'espéré, et de nombreuses régions sont bien au-delà de ce pourcentage, notamment dans des pays comme l'Espagne, le Portugal ou l'Italie qui présentent dans certaines régions des taux allant de 17 à 32 %. La lutte contre le décrochage constitue un facteur majeur de future inclusion sociale : à l'avenir, pas plus d'un emploi sur dix sera à la portée d'une personne ayant abandonné l'école précocement.

● DES DISPARITÉS RÉGIONALES POUR LES SANS-DIPLÔME

Toutes les régions françaises ne sont pas homogènes. Pour le décrochage scolaire précoce, les taux les moins favorables se situent en Bourgogne-Franche-Comté, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, et Provence-Alpes-Côte d'Azur et les plus favorables en Bretagne, Centre, Auvergne-Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Ces disparités se conju-

guent souvent avec celles concernant la part des sans-diplôme dans la population des 15-64 ans qui peut atteindre jusqu'à un tiers de la population. Les taux les plus élevés se trouvent sur les régions du nord de la France, et les taux les plus bas à l'ouest et au sud. Certaines régions sont très homogènes, notamment la Bretagne ou le Nord-Pas-de-Calais, d'autres sont contrastées entre bassins d'emplois urbains ou plus ruraux, notamment la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

● MISER SUR LES PARCOURS D'APPRENTISSAGE

La formation professionnelle est une compétence des régions, notamment l'apprentissage, qui est une des voies pour réduire le décrochage précoce et la part des sans-diplôme. Le nombre d'apprentis d'une région n'apparaît pas directement corrélé à son poids de population : Auvergne-Rhône-Alpes a presque autant d'apprentis que l'Île-de-France. Mais leurs niveaux scolaires sont différents : ils sont à plus de 50 % de niveau CAP en Auvergne-Rhône-Alpes, part qui s'élève à un tiers en Île-de-France où les niveaux de diplôme en apprentissage sont plus élevés.

DES ÉCARTS QUI S'AMPLIFIENT ENTRE BESOINS ET OFFRE DE SOINS

La santé est le troisième pilier de développement humain. Il est traité dans l'Indice de développement humain (IDH) par l'indicateur d'espérance de vie. L'espérance de vie et l'état de santé des français révèlent de fortes disparités entre régions françaises du fait de différents facteurs (démographie, niveau de vie, emploi, habitudes alimentaires ou addictives...). En revanche, l'offre de soins et la densité médicale sur les territoires apparaissent en décalage par rapport aux niveaux de santé et aux besoins des populations.

● UNE DISTRIBUTION INÉQUITABLE DE L'OFFRE DE SOINS

Depuis 2007, la France enregistre en moyenne plus de 9100 nouveaux praticiens, équipements et services de santé par an sur son territoire. Entre 2007 et 2014, le taux moyen national est passé de 590 à 650 pour 100 000 habitants soit une croissance de 10 % en cinq ans. Mais il n'est pas homogène et on observe des disparités dans les répartitions entre bassins de vie, ainsi que dans les dynamiques d'évolution. En 2014, la densité de professionnels, services et équipement de santé, varie entre 140 et près de 1600 pour 100 000 habitants d'un bassin de vie à l'autre (soit un facteur 11).

La partie sud de la France, la Corse, et certains bassins de vie d'outre-mer accueillent les plus fortes densités médicales. Hormis la Bretagne et quelques bassins de vie, la partie nord de la France enregistre des densités faibles, voire très faibles. Les densités les plus basses se situent dans les bassins

de vie du Nord-Pas-de-Calais-Picardie, du bassin parisien (Eure, Oise, Val d'Oise, Eure-et-Loire...) et ceux d'outre-mer (Mayotte et Guyane). Les plus hautes s'observent dans la moitié sud de la France, Corse comprise. Les principales hausses s'observent aussi dans les bassins de vie du sud ainsi que du nord-est de la France. A contrario, beaucoup de bassins de vie dispersés en France voient leur densité diminuer, notamment dans le quart nord-ouest, et sont menacés de désertification médicale. Ce phénomène observé depuis ces vingt dernières années en France concerne plus précisément les espaces ruraux et périurbains et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

● DES ENJEUX D'ÉQUITÉ DU TERRITOIRE ET D'ACCESSIBILITÉ

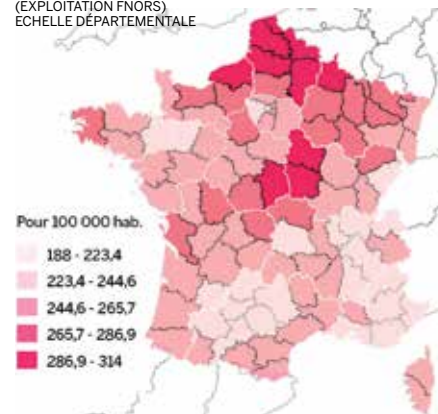
À ce jour, les praticiens de la santé ont de nouvelles attentes et exigences vis-à-vis des territoires dans lesquels ils souhaitent s'installer et pratiquer. Tout en exerçant, ces derniers recherchent également des aménités territoriales précises (bassin d'emploi permettant le travail du conjoint, équipements publics et services, offre de culture et de loisirs...) afin de répondre au mieux à leurs aspirations à la fois professionnelles et personnelles. Ces facteurs d'attractivité de plus en plus déterminants représentent désormais un nouvel enjeu d'aménagement, mais surtout d'équité pour les territoires et leurs habitants.

En matière d'organisation de l'offre de soins, si la stratégie nationale est déterminante pour favoriser une distribution plus équi-

table, les réponses deviennent, de manière croissante, territoriales pour favoriser un meilleur maillage, les mises en réseau et l'accessibilité aux parcours de soins.

Taux standardisé de mortalité par cancer (2010)

SOURCES : PÉRIODE 2000-2011 : (POP. RÉF. PSE 2013)
- ENSEMBLE (2010) INSERM CÉPIDC INSEE
(EXPLOITATION FNORS)
ECHELLE DÉPARTEMENTALE

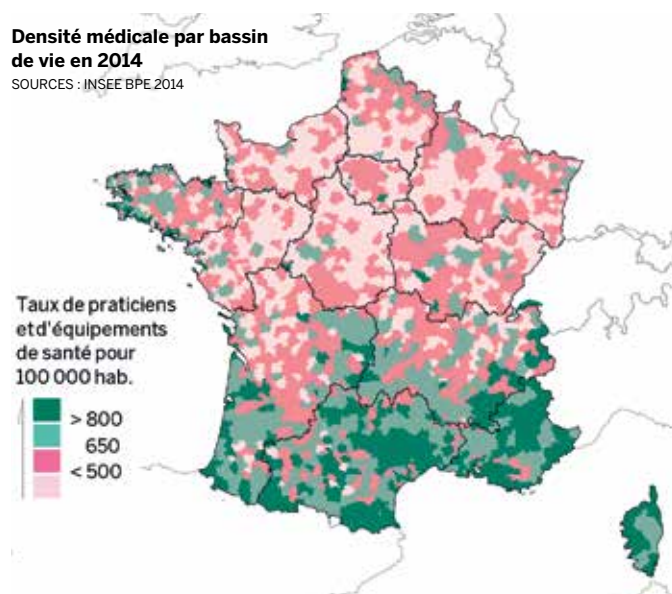


DENSITÉ MÉDICALE

Elle mesure le nombre de professionnels, services et équipements de santé sur un territoire donné afin d'appréhender finement l'offre de soins et son évolution. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Ont été pris en compte ici, les praticiens des fonctions médicales et paramédicales (généralistes, spécialistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmiers...), les équipements et services de santé (établissements hospitaliers, psychiatriques, maternités, pharmacies...) ainsi que les équipements et services sociaux liés à la santé (soins à domicile, services d'aide, hébergements d'adultes handicapés...).

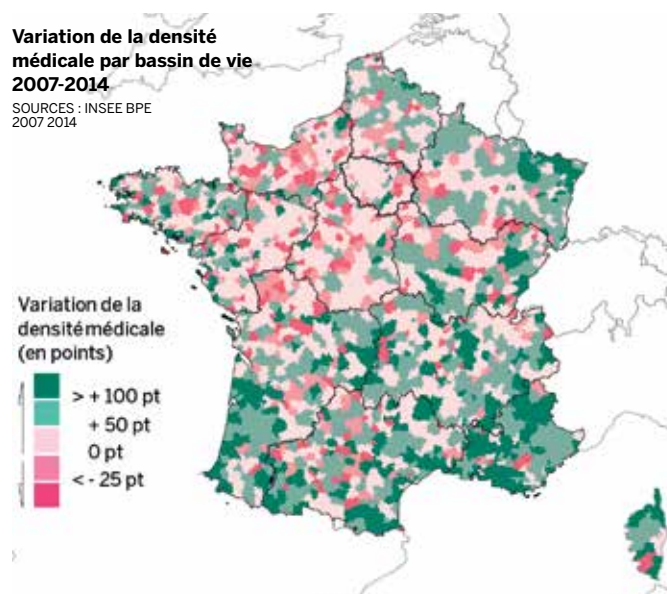
Densité médicale par bassin de vie en 2014

SOURCES : INSEE BPE 2014



Variation de la densité médicale par bassin de vie 2007-2014

SOURCES : INSEE BPE 2007 2014



UNE PARTICIPATION ÉLECTORALE MUNICIPALE INÉGALEMENT DISTRIBUÉE

En 2014, les élections municipales présentaient un enjeu inédit : pour la première fois, les électeurs des communes de plus de 1000 habitants devaient désigner leurs représentants dans les intercommunalités.

● PLUS D'ABSTENTION DANS LES GRANDES VILLES ET EN ÎLE-DE-FRANCE

C'est dans les banlieues des grandes villes, et principalement celles d'Île-de-France, que le taux d'abstention est le plus élevé. Des dix villes de plus de 10 000 habitants où l'abstention a été la plus forte, sept sont franciliennes. En revanche, c'est la Corse qui connaît les taux de participation les plus élevés. Cette participation électorale croît avec l'âge et le niveau de formation : les plus de 60 ans sont trois fois plus nombreux à voter que les moins de 30 ans.

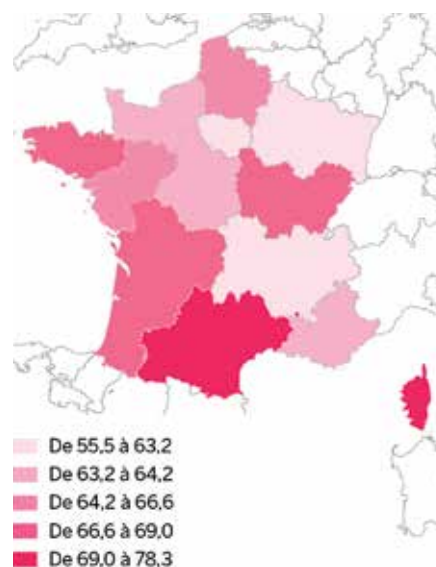
● DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE VERSUS NOUVELLES FORMES DE CITOYENNETÉ

La progression de l'abstention soulève la question de la mobilisation des citoyens sur les enjeux et débats territoriaux. De manière complémentaire à la démocratie représentative, les territoires développent des démarches pour favoriser l'implication citoyenne dans les politiques publiques. Qu'il s'agisse de démarches prospectives participatives, de budgets participatifs inspirés des approches sud-américaines, de consultation via le numérique...

Dans les régions, intercommunalités ou communes nouvelles, la construction d'un sentiment d'appartenance à travers un « récit territorial commun » faisant lien est un des enjeux des politiques publiques des années à venir.

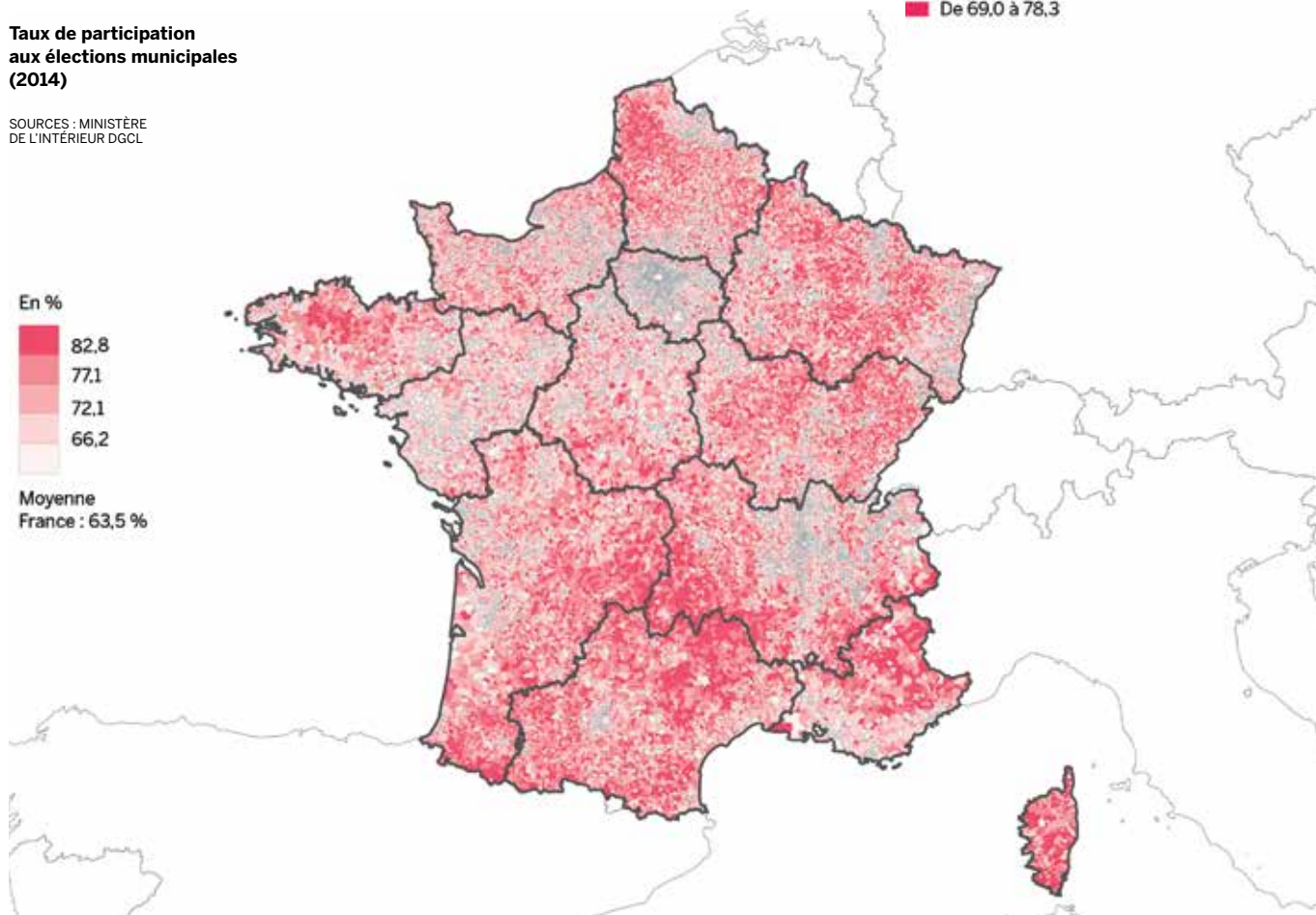
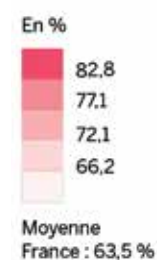
Taux de participation au premier tour des municipales 2014

SOURCES : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DGCL



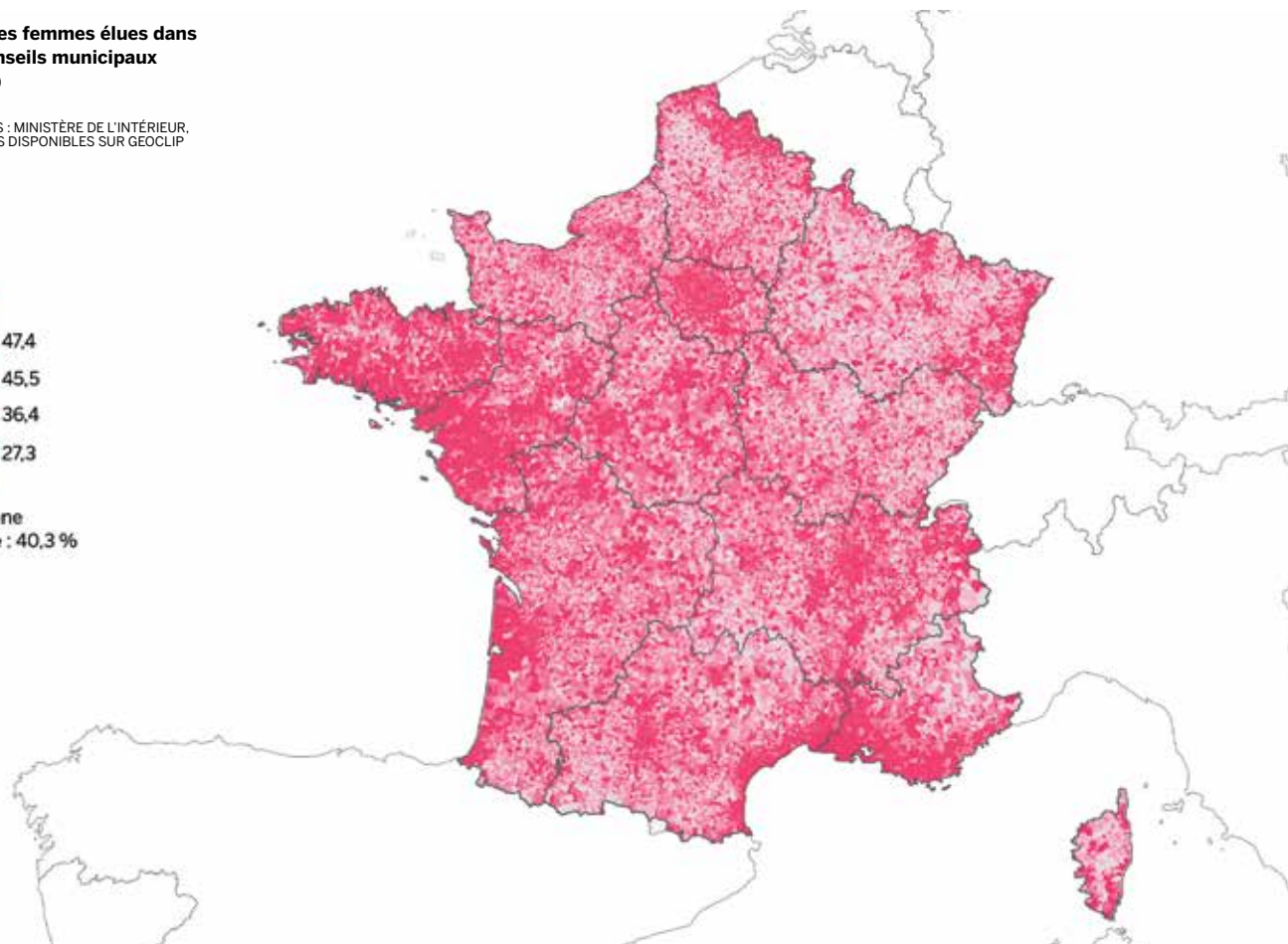
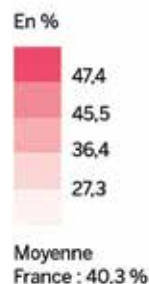
Taux de participation aux élections municipales (2014)

SOURCES : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DGCL



Part des femmes élues dans les conseils municipaux (2014)

SOURCES : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DONNÉES DISPONIBLES SUR GEOCLIP



L'INÉGALE RÉPARTITION DU POUVOIR LOCAL ENTRE FEMMES ET HOMMES

Conséquence de l'obligation d'alternance stricte hommes/femmes dans la présentation des listes électorales (étendue aux communes de plus de 1 000 habitants pour les élections de 2014), les conseils municipaux se sont féminisés à grands pas, tandis que la fonction de maire reste très peu féminisée et encore moins la présidence ou vice-présidence d'intercommunalité.

● 16 % DE MAIRES, 7,8 % DE PRÉSIDENTES D'INTERCOMMUNALITÉS

La part globale des conseillères municipales est de 40,3 %, et s'explique par la part dans les grandes communes. Cette part atteint 34,9 % dans les communes de moins de 1 000 habitants, où la parité n'est pas obligatoire. Corrélée avec la densité urbaine, la féminisation des conseils municipaux est plus importante en Île-de-France, sur les façades atlantiques et méditerranéennes et en Rhône-Alpes. 16 % des maires sont des femmes, contre 13,9 % après les élections de 2008 (soit une pro-

gression de 8 %). Ce taux est maximal dans les communes de moins de 3 500 habitants (16,3 %) et celles de plus de 100 000 habitants (14,6 %, soit 6 femmes maires parmi ces 41 grandes communes). En revanche, les villes moyennes (30 000 à 100 000 habitants) composent la strate la plus faible et légèrement en déclin (11,1 % de femmes maires en 2014 contre 11,3 % en 2008). Si en 2014 la part de conseillères communautaires a fortement progressé pour représenter 43,7 %, les présidentes d'intercommunalités ne sont que 7,8 %, chiffre proche de celui des présidentes de conseils régionaux, 7,7 % en 2014. Les vice-présidentes sont plus nombreuses en région (45,5 %) que dans les intercommunalités (19,9 %). La parité reste donc un défi lorsque l'on grimpe dans la pyramide des pouvoirs locaux.

Source : « Les collectivités en chiffres 2014 » DGCL – Rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes : parité en politique entre progrès et stagnation 2015

Parité dans l'exécutif communautaire

SOURCES : REMONTÉES LOCALES PAR INTERCOMMUNALITÉ





Sources

SUPERFICIE TOTALE
INSEE 2015
en km²

POPULATION
INSEE 2014

en nombre d'hab.

DENSITÉ DE LA POPULATION
INSEE 2014
en habitants par km²

ÉVOLUTION DE LA POPULATION
INSEE 2007-2012
en %

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI
INSEE 2008-2014
en %

RÉSIDENCES SECONDAIRES
INSEE 2012
en % des logements

PIB PAR HABITANT
INSEE 2012
en €

CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES
INSEE 2012
en % de l'emploi

TAUX DE CHÔMAGE
INSEE 2012
en % de la pop. active

POTENTIEL FINANCIER
DGCL/INSEE/ODT 2013
en € par habitant

CHIFFRES CLÉS

France métropolitaine



**SUPERFICIE
TOTALE**

543 966 km²



**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

9,5 % des logements



POPULATION

63 920 247 habitants



**PIB
PAR HABITANT**

32 316 €



**DENSITÉ DE
LA POPULATION**

117,5 habitants par km²



**CADRES DES FONCTIONS
MÉTROPOLITAINES**

10,3 % de l'emploi



**ÉVOLUTION
DE LA POPULATION**

2,6 %



**TAUX
DE CHÔMAGE**

12,7 % de la pop. active



**ÉVOLUTION
DE L'EMPLOI**

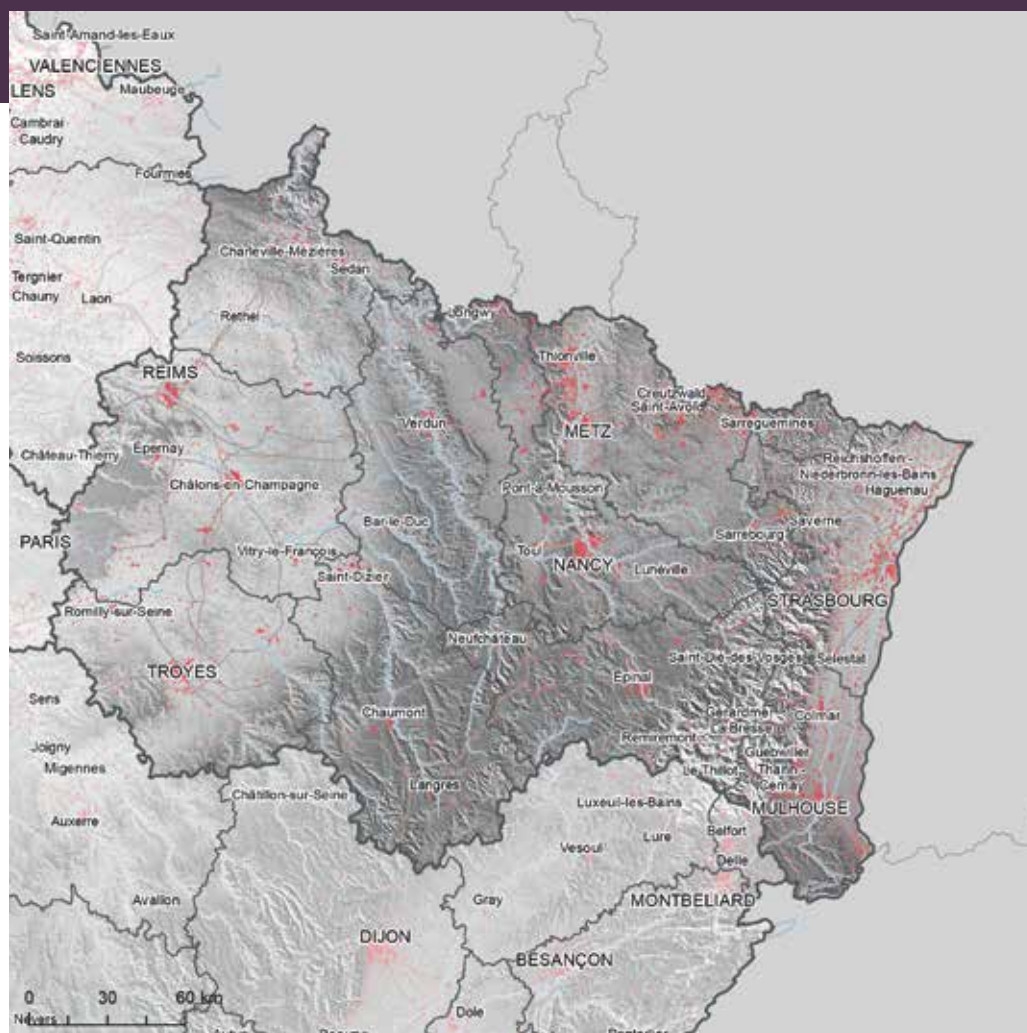
0,1 %



**POTENTIEL
FINANCIER**

1 097 € par habitant

Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine



Les chiffres clés des régions françaises (superficie, population, PIB en valeur absolue) ont été rapprochés des régions ou État européens les plus proches.

Une superficie proche de la Croatie

Une population proche du Danemark et du Latium (Rome, Italie)

Un PIB proche de l'Emilie Romagne (Bologne, Italie)



SUPERFICIE TOTALE

57 433 km²



RÉSIDENCES SECONDAIRES

3,1% des logements



POPULATION

5 553 187 habitants



PIB PAR HABITANT

26 821 €



DENSITÉ DE LA POPULATION

96,7 habitants par km²



CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

6,5% de l'emploi



ÉVOLUTION DE LA POPULATION

0,8%



TAUX DE CHÔMAGE

13,2% de la pop. active



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

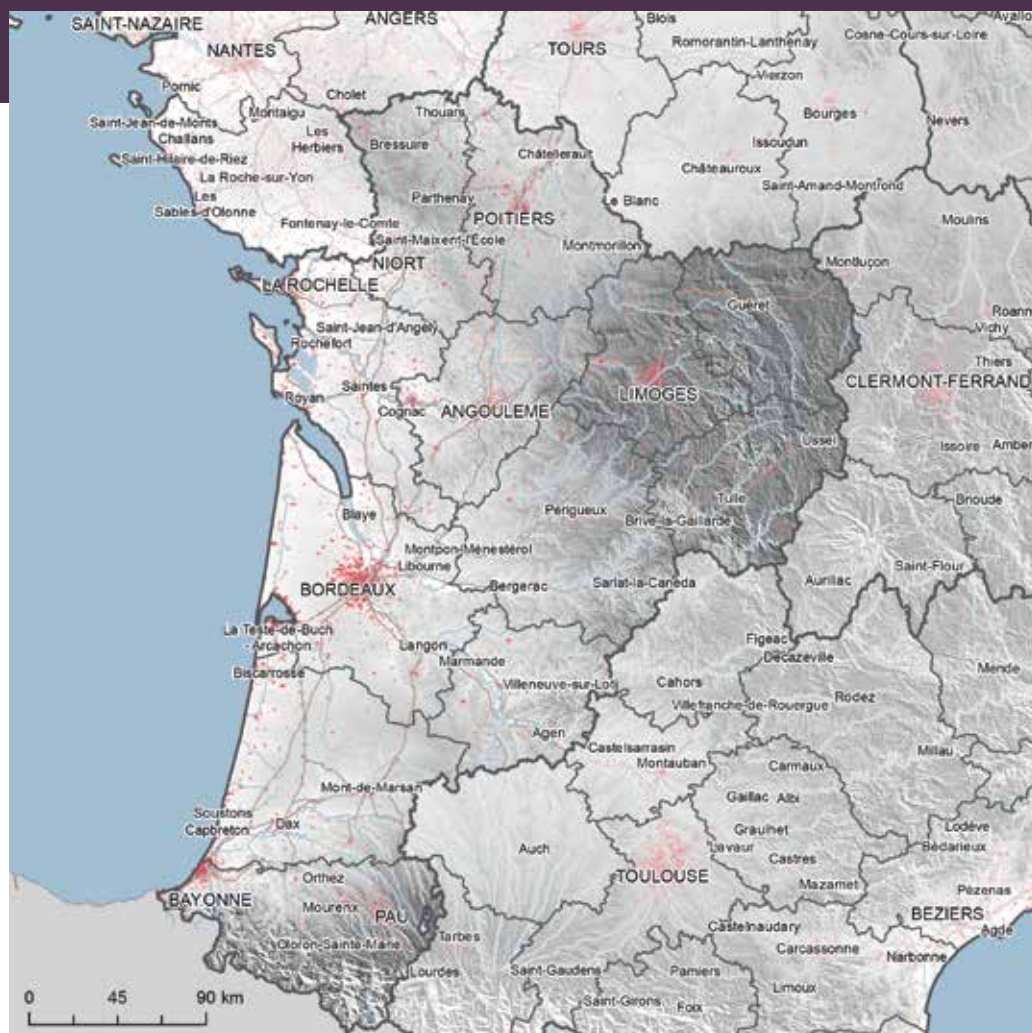
-3,6%



POTENTIEL FINANCIER

976 € par habitant

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes



SUPERFICIE TOTALE

84 060 km²



RÉSIDENCES SECONDAIRES

11,9% des logements



POPULATION

5 867 448 habitants



PIB PAR HABITANT

27 060 €



DENSITÉ DE LA POPULATION

69,8 habitants par km²



CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

6,6% de l'emploi



ÉVOLUTION DE LA POPULATION

3,2%



TAUX DE CHÔMAGE

12,2% de la pop. active



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

1,4%



POTENTIEL FINANCIER

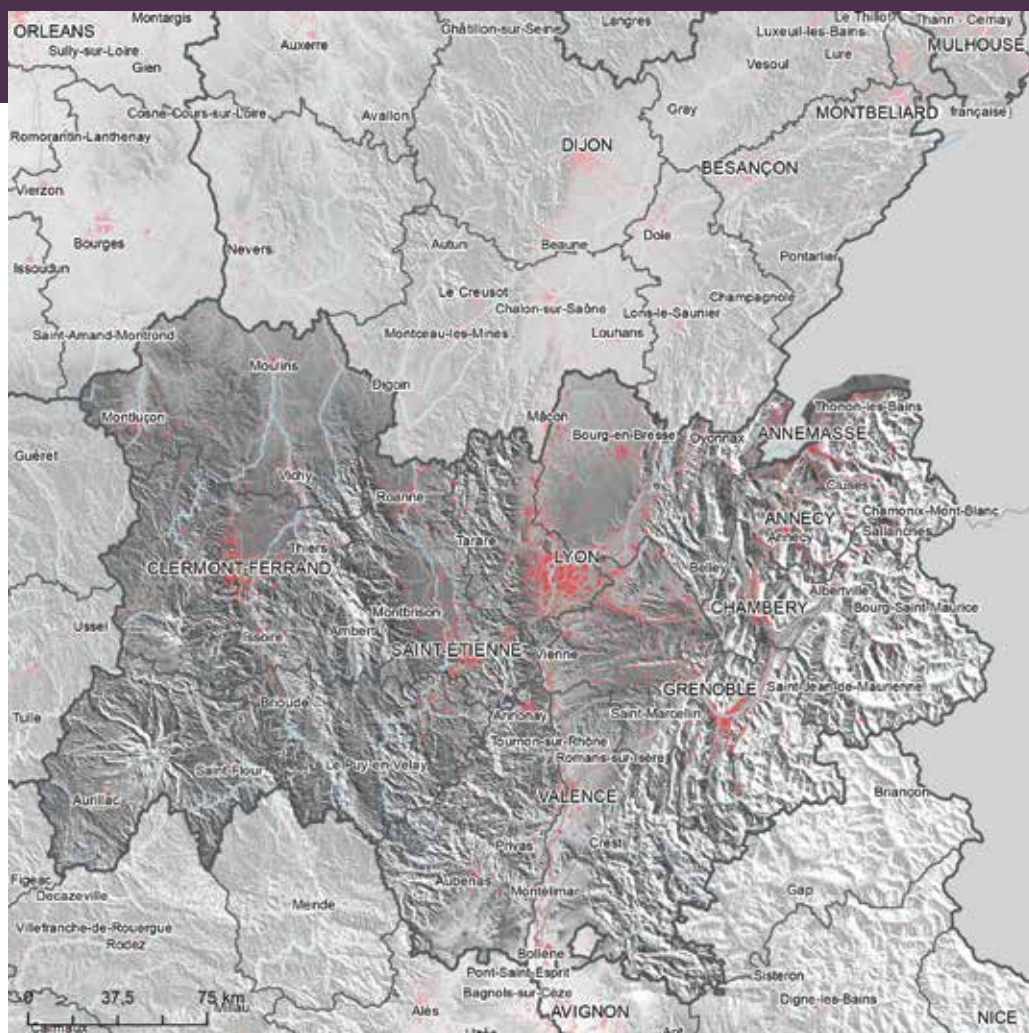
993 € par habitant

Une superficie proche de l'Autriche et de la Guyane

Un PIB proche de la Vénétie (Venise, Italie)

Une population proche de celle du Danemark

Auvergne-Rhône-Alpes



SUPERFICIE TOTALE

69 711 km²



RÉSIDENCES SECONDAIRES

11,8% des logements



POPULATION

7 808 323 habitants



PIB PAR HABITANT

30 946 €



DENSITÉ DE LA POPULATION

112 habitants par km²



CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

9,3% de l'emploi



ÉVOLUTION DE LA POPULATION

3,9%



TAUX DE CHÔMAGE

11,3% de la pop. active



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

1,2%



POTENTIEL FINANCIER

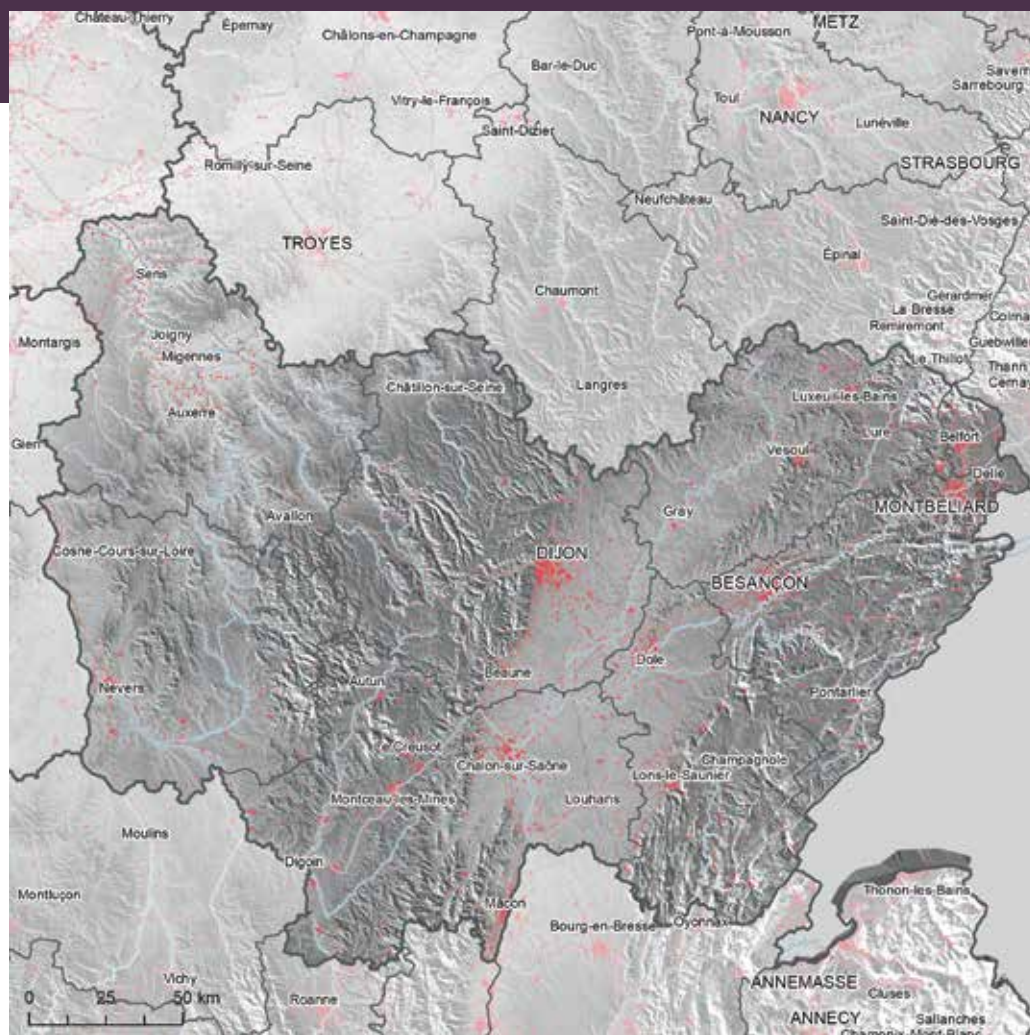
1 125 € par habitant

Une superficie proche de l'Irlande

Une population proche de la Suisse et de la Catalogne

Un PIB proche du Danemark et de la Catalogne

Bourgogne-Franche-Comté



**SUPERFICIE
TOTALE**

47 784 km²



**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

7,7% des logements



POPULATION

2 817 429 habitants



**PIB
PAR HABITANT**

25 767 €



**DENSITÉ DE
LA POPULATION**

59 habitants par km²



**CADRES DES FONCTIONS
MÉTROPOLITAINES**

5,7% de l'emploi



**ÉVOLUTION
DE LA POPULATION**

0,9%



**TAUX
DE CHÔMAGE**

12% de la pop. active



**ÉVOLUTION
DE L'EMPLOI**

-3,9%



**POTENTIEL
FINANCIER**

849 € par habitant

Une superficie
proche de l'Aragon
(Saragosse,
Espagne)

Une population
proche de l'aire
métropolitaine de
Lisbone (Portugal)

Un PIB proche
de la Slovaquie



**SUPERFICIE
TOTALE**

27 208 km²



**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

13 % des logements



POPULATION

3 273 343 habitants



**PIB
PAR HABITANT**

26 655 €



**DENSITÉ DE
LA POPULATION**

120,3 habitants par km²



**CADRES DES FONCTIONS
MÉTROPOLITAINES**

7,2 % de l'emploi



**ÉVOLUTION
DE LA POPULATION**

3,7 %



**TAUX
DE CHÔMAGE**

10,8 % de la pop. active



**ÉVOLUTION
DE L'EMPLOI**

1 %



**POTENTIEL
FINANCIER**

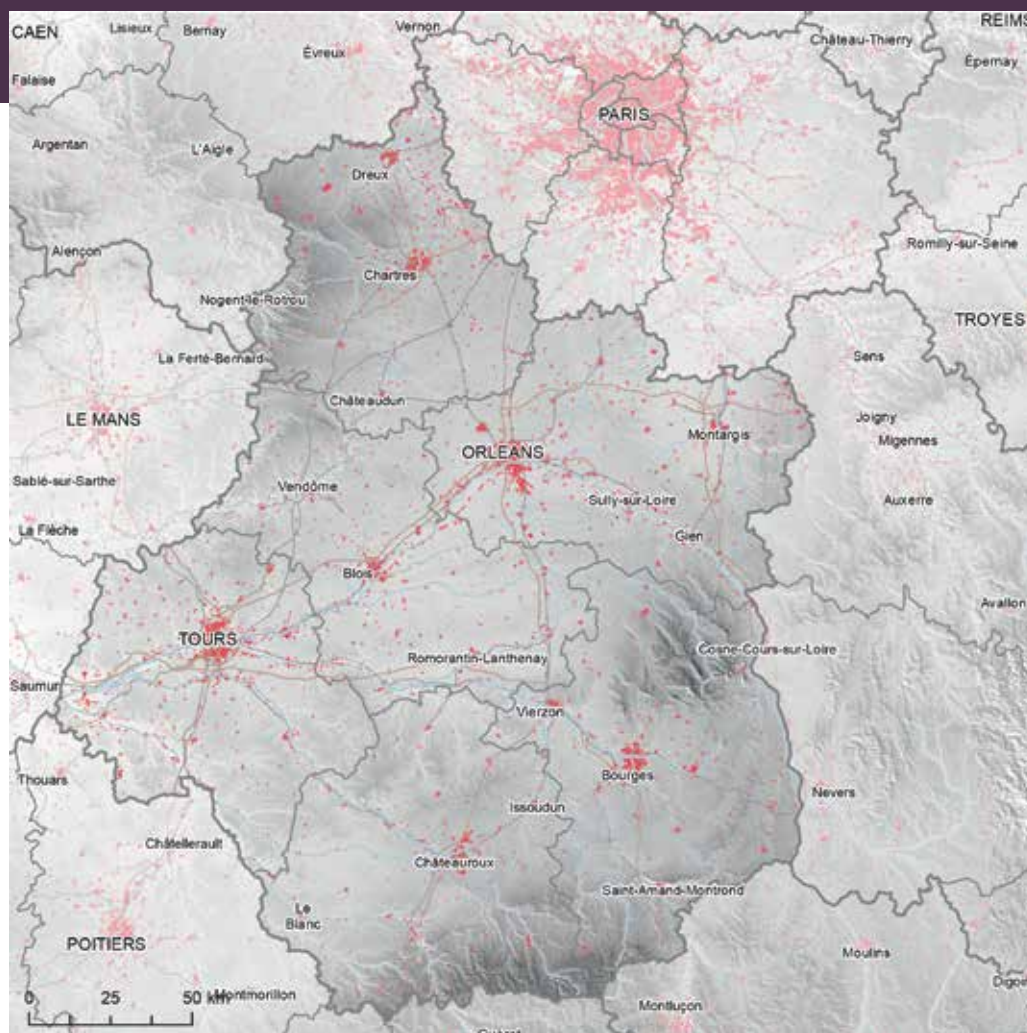
860 € par habitant

Une superficie
proche de la Sicile

Une population
proche de la Petite
Pologne (Cracovie,
Pologne)

Un PIB proche
de la région de
Vienne (Autriche)

Centre-Val de Loire



**SUPERFICIE
TOTALE**

39 151 km²



**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

6,4 % des logements



POPULATION

2 577 474 habitants



**PIB
PAR HABITANT**

26 847 €



**DENSITÉ DE
LA POPULATION**

65,8 habitants par km²



**CADRES DES FONCTIONS
MÉTROPOLITAINES**

6,6 % de l'emploi



**ÉVOLUTION
DE LA POPULATION**

1,5 %



**TAUX
DE CHÔMAGE**

12 % de la pop. active



**ÉVOLUTION
DE L'EMPLOI**

-1,9 %



**POTENTIEL
FINANCIER**

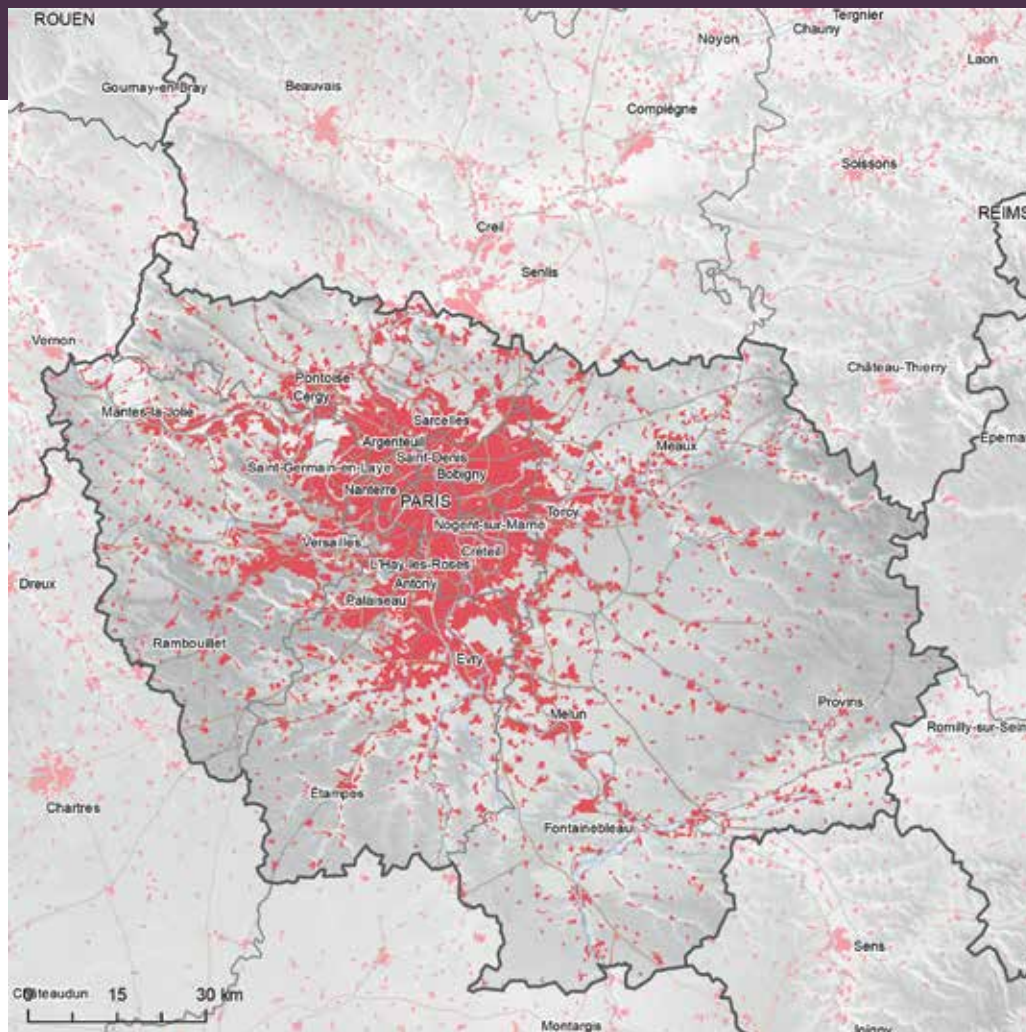
980 € par habitant

Une superficie
proche de la Suisse

Une population
proche du Nord
Brabant (Eindhoven,
Pays-Bas)

Un PIB proche
de la région
de Hanovre (Basse-
Saxe, Allemagne)

Île-de-France



**SUPERFICIE
TOTALE**

12 012 km²



**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

3,1% des logements



POPULATION

12 005 077 habitants



**PIB
PAR HABITANT**

52 298 €



**DENSITÉ DE
LA POPULATION**

999,4 habitants par km²



**CADRES DES FONCTIONS
MÉTROPOLITAINES**

20,5% de l'emploi



**ÉVOLUTION
DE LA POPULATION**

2,6%



**TAUX
DE CHÔMAGE**

12% de la pop. active



**ÉVOLUTION
DE L'EMPLOI**

0,9%



**POTENTIEL
FINANCIER**

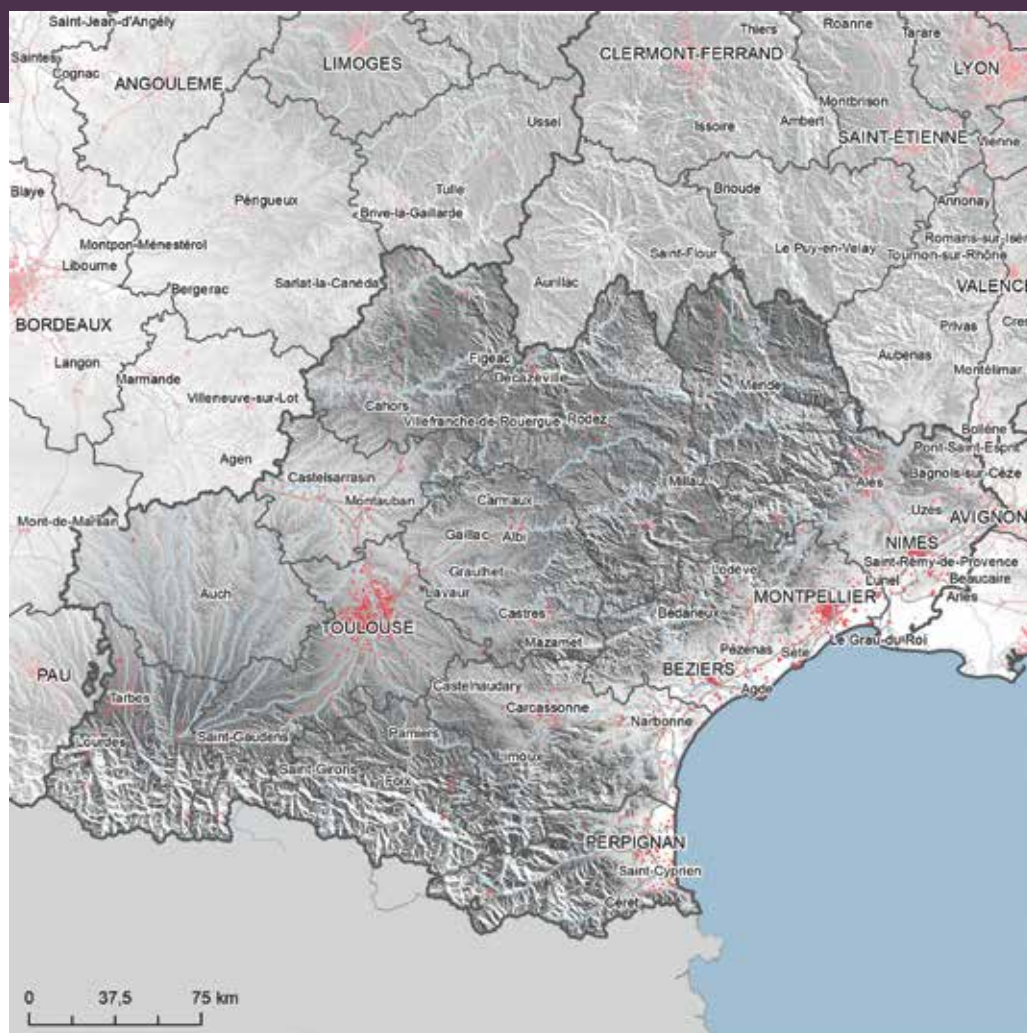
1 548 € par habitant

La première région
d'Europe en termes
de population et PIB

Une population
proche de
la Belgique
et de la Bavière
(Allemagne)

Un PIB proche
de celui des
Pays-Bas

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



**SUPERFICIE
TOTALE**

72 724 km²



**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

15,8% des logements



POPULATION

5 724 711 habitants



**PIB
PAR HABITANT**

26 613 €



**DENSITÉ DE
LA POPULATION**

78,7 habitants par km²



**CADRES DES FONCTIONS
MÉTROPOLITAINES**

8,8% de l'emploi



**ÉVOLUTION
DE LA POPULATION**

4,8%



**TAUX
DE CHÔMAGE**

14,3% de la pop. active



**ÉVOLUTION
DE L'EMPLOI**

2,5%



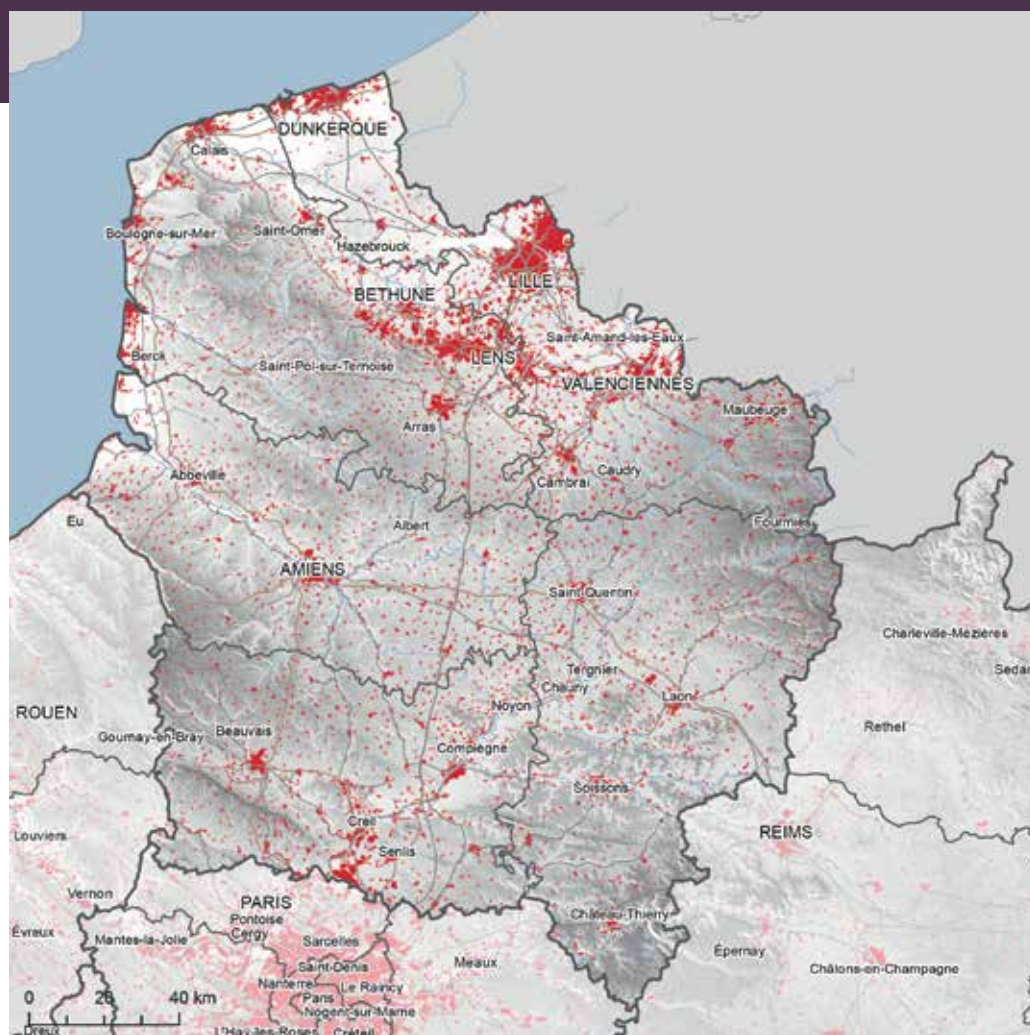
**POTENTIEL
FINANCIER**

910 € par habitant

Une superficie
proche de l'Irlande

Une population
proche de
la Campanie
(Naples, Italie)

Un PIB proche
de l'Andalousie
(Séville, Espagne)



**SUPERFICIE
TOTALE**

31 814 km²



**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

3,6 % des logements



POPULATION

5 985 719 habitants



**PIB
PAR HABITANT**

25 380 €



**DENSITÉ DE
LA POPULATION**

188,1 habitants par km²



**CADRES DES FONCTIONS
MÉTROPOLITAINES**

6,5 % de l'emploi



**ÉVOLUTION
DE LA POPULATION**

0,9 %



**TAUX
DE CHÔMAGE**

16,1 % de la pop. active



**ÉVOLUTION
DE L'EMPLOI**

-2,2 %



**POTENTIEL
FINANCIER**

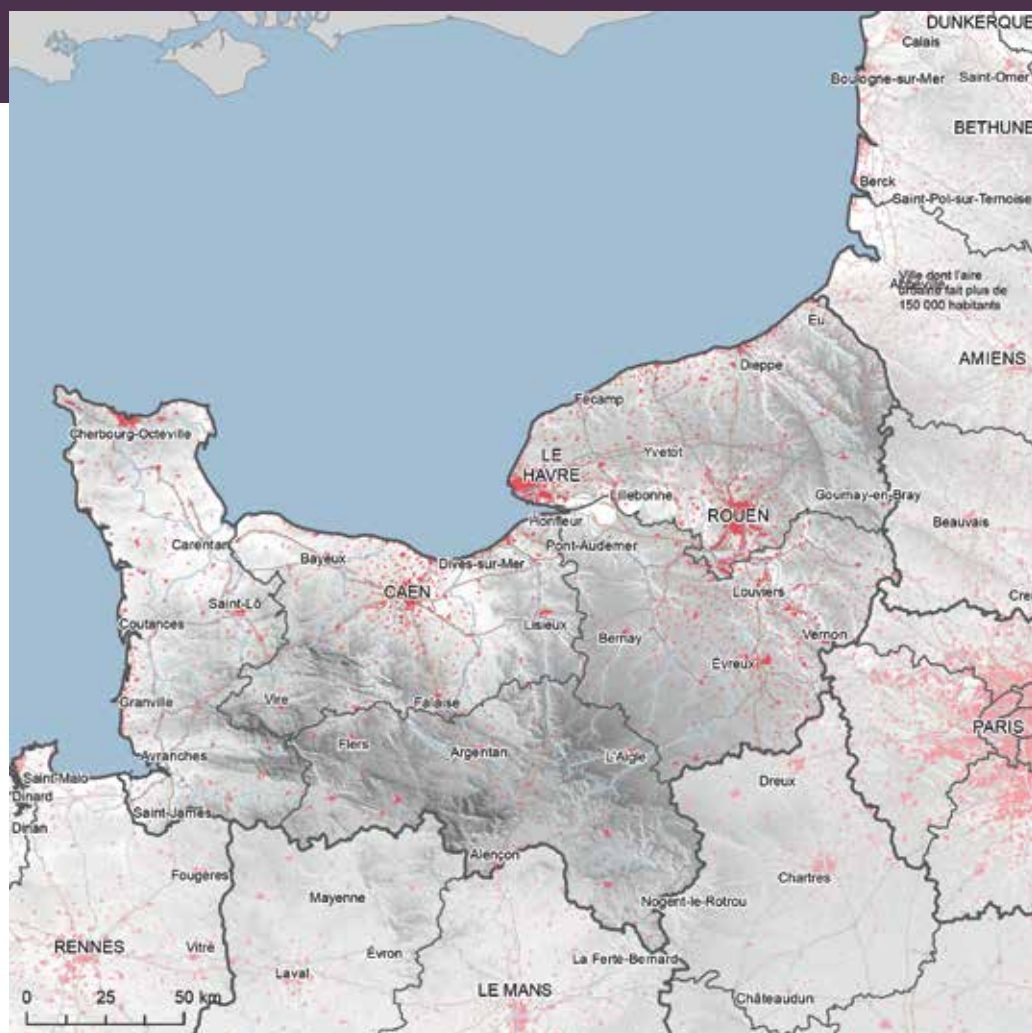
938 € par habitant

Une superficie
proche de
la Catalogne

Une population
proche du Danemark
et de la Campanie
(Naples, Italie)

Un PIB proche
de la région
métropolitaine
Cologne-Bonn
(Allemagne)

Normandie



**SUPERFICIE
TOTALE**

29 907 km²



POPULATION

3 330 120 habitants



**DENSITÉ DE
LA POPULATION**

111,3 habitants par km²



**ÉVOLUTION
DE LA POPULATION**

1,4 %



**ÉVOLUTION
DE L'EMPLOI**

-3,4 %



**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

9,8 % des logements



**PIB
PAR HABITANT**

27 196 €



**CADRES DES FONCTIONS
MÉTROPOLITAINES**

5,8 % de l'emploi



**TAUX
DE CHÔMAGE**

13 % de la pop. active



**POTENTIEL
FINANCIER**

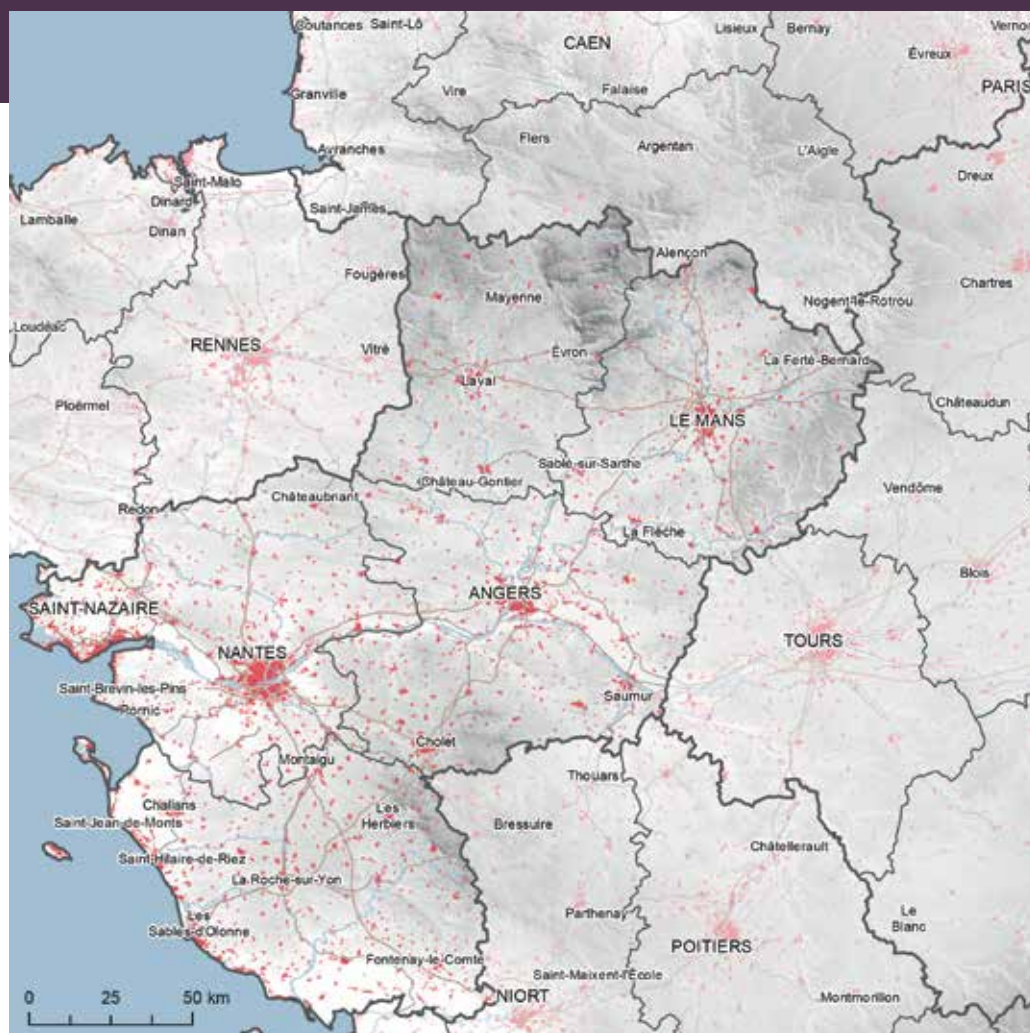
964 € par habitant

Une superficie
proche de
la Belgique

Une population
proche de
la Petite Pologne
(Cracovie, Pologne)

Un PIB proche
du Nord Brabant
(Eindhoven,
Pays-Bas)

Pays de la Loire



SUPERFICIE TOTALE

32 082 km²



RÉSIDENCES SECONDAIRES

10,6 % des logements



POPULATION

3 689 465 habitants



PIB PAR HABITANT

28 646 €



DENSITÉ DE LA POPULATION

115 habitants par km²



CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

7,3 % de l'emploi



ÉVOLUTION DE LA POPULATION

4,3 %



TAUX DE CHÔMAGE

11 % de la pop. active



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

1,3 %



POTENTIEL FINANCIER

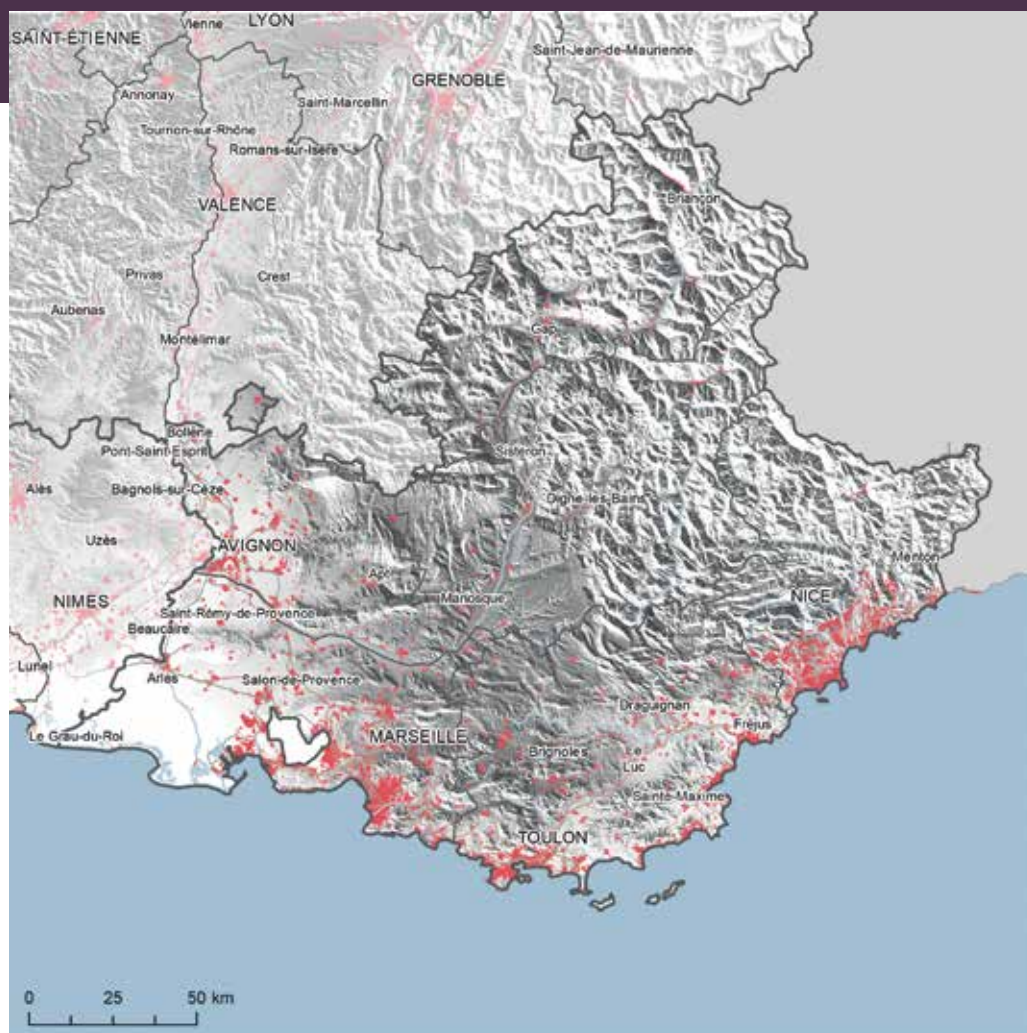
955 € par habitant

Une superficie proche de la Catalogne

Une population proche de la Toscane

Un PIB proche de la Hongrie et de la région de Karlsruhe (Bade-Wurtemberg, Allemagne)

Provence-Alpes-Côte d'Azur



SUPERFICIE TOTALE

31 400 km²



RÉSIDENCES SECONDAIRES

17,3 % des logements

Une superficie proche de la Belgique

Une population proche de la Norvège et de la Vénétie (Venise, Italie)

Un PIB proche de l'Emilie Romagne (Bologne, Italie)



POPULATION

4 964 859 habitants



PIB PAR HABITANT

30 337 €



DENSITÉ DE LA POPULATION

158,1 habitants par km²



CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

8,8 % de l'emploi



ÉVOLUTION DE LA POPULATION

1,5 %



TAUX DE CHÔMAGE

14,3 % de la pop. active



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

1,6 %



POTENTIEL FINANCIER

1 185 € par habitant



**SUPERFICIE
TOTALE**

8 680 km²



**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

36,4 % des logements



POPULATION

323 092 habitants



**PIB
PAR HABITANT**

26 554 €



**DENSITÉ DE
LA POPULATION**

37,2 habitants par km²



**CADRES DES FONCTIONS
MÉTROPOLITAINES**

4,7 % de l'emploi



**ÉVOLUTION
DE LA POPULATION**

5,7 %



**TAUX
DE CHÔMAGE**

12,4 % de la pop. active



**ÉVOLUTION
DE L'EMPLOI**

14,9 %



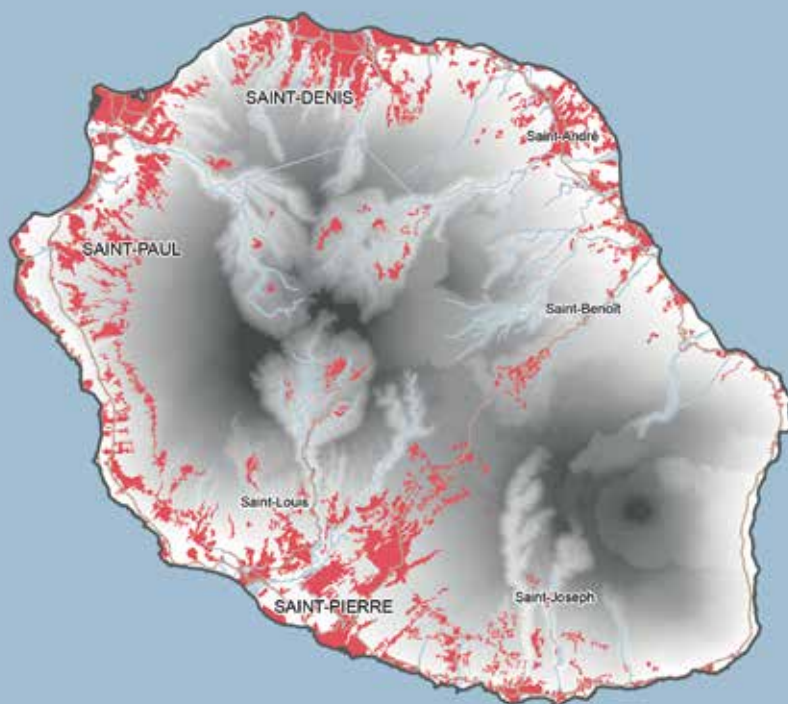
**POTENTIEL
FINANCIER**

894 € par habitant

Une superficie
proche de celle
de Hanovre

Une population
proche de celle
de l'Islande

Un PIB comparable
à celui de La Rioja
(Espagne)



SUPERFICIE TOTALE

2 504 km²



RÉSIDENCES SECONDAIRES

2 % des logements



POPULATION

844 994 habitants



PIB PAR HABITANT

17 090 €



DENSITÉ DE LA POPULATION

337,5 habitants par km²



CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

4,3 % de l'emploi



ÉVOLUTION DE LA POPULATION

5 %



TAUX DE CHÔMAGE

35,9 % de la pop. active



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

7 %



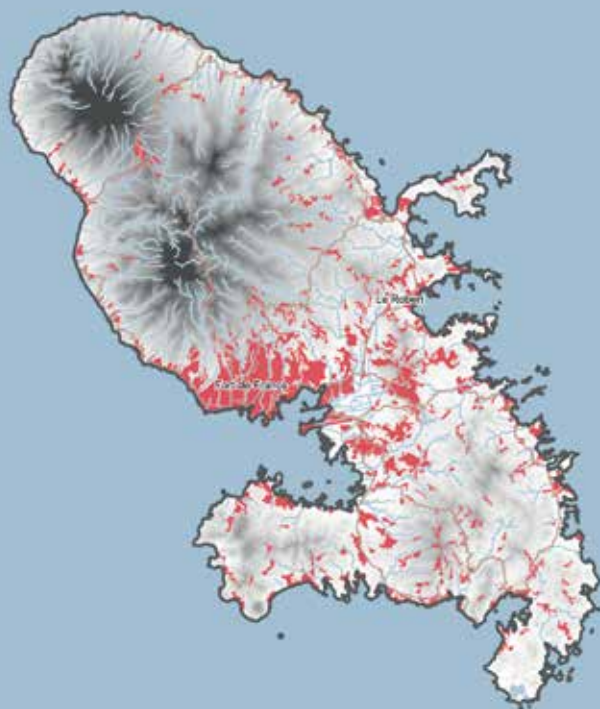
POTENTIEL FINANCIER

808 € par habitant

Une superficie proche celle du Luxembourg

Une population proche de celle de Chypre

Un PIB comparable à celui de l'Estonie



**SUPERFICIE
TOTALE**

1 128 km²



**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

4,6 % des logements

Une superficie
proche de celle
de la province
du Brabant Wallon
(Belgique)



POPULATION

381 326 habitants

Une population
proche de celle
de Malte



**DENSITÉ DE
LA POPULATION**

338,1 habitants par km²



**PIB
PAR HABITANT**

22 312 €

Un PIB comparable
à celui du
Péloponnèse
(Grèce)



**CADRES DES FONCTIONS
MÉTROPOLITAINES**

4,8 % de l'emploi



**ÉVOLUTION
DE LA POPULATION**

-2,4 %



**TAUX
DE CHÔMAGE**

26,5 % de la pop. active



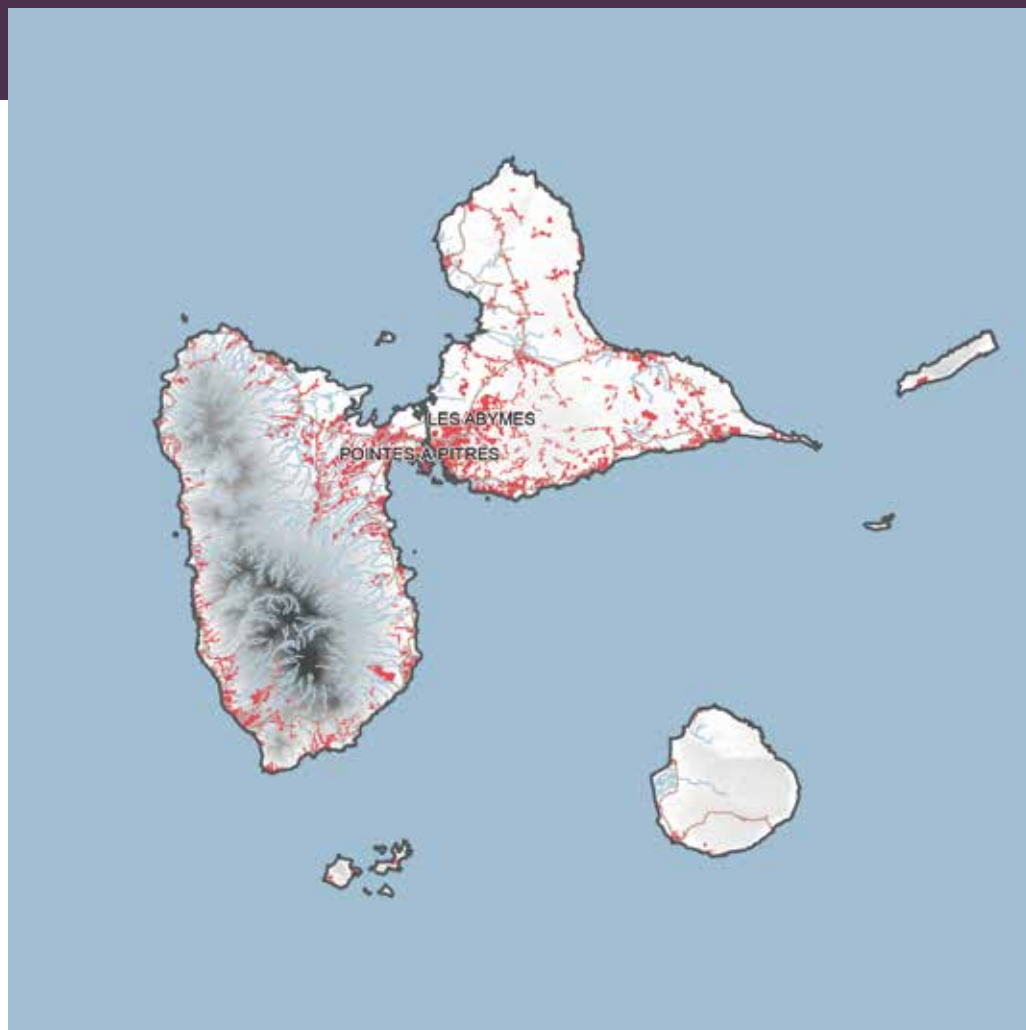
**ÉVOLUTION
DE L'EMPLOI**

10,3 %



**POTENTIEL
FINANCIER**

811 € par habitant



**SUPERFICIE
TOTALE**

1 703 km²



**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

7,0 % des logements

Une superficie
proche de celle
du South Yorkshire

Une population
proche de celle
de la région de
l'Algarve (Portugal)

Un PIB comparable
à celui du
Péloponnèse (Grèce)



POPULATION

403 750 habitants



**PIB
PAR HABITANT**

20 108 €



**DENSITÉ DE
LA POPULATION**

237,1 habitants par km²



**CADRES DES FONCTIONS
MÉTROPOLITAINES**

4,5 % de l'emploi



**ÉVOLUTION
DE LA POPULATION**

0,7 %



**TAUX
DE CHÔMAGE**

29 % de la pop. active



**ÉVOLUTION
DE L'EMPLOI**

3,4 %



**POTENTIEL
FINANCIER**

751 € par habitant



**SUPERFICIE
TOTALE**

83 534 km²



**RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

2 % des logements



POPULATION

250 377 habitants



**PIB
PAR HABITANT**

15 857 €



**DENSITÉ DE
LA POPULATION**

3 habitants par km²



**CADRES DES FONCTIONS
MÉTROPOLITAINES**

4,4 % de l'emploi



**ÉVOLUTION
DE LA POPULATION**

12,5 %



**TAUX
DE CHÔMAGE**

31,2 % de la pop. active



**ÉVOLUTION
DE L'EMPLOI**

-3,8 %



**POTENTIEL
FINANCIER**

558 € par habitant

Une superficie
proche de celle
de l'Autriche

Une population
proche de celle
des Açores

Un PIB comparable
à celui du
Liechtenstein

Ce travail, première étape d'un processus plus large, a été réalisé suite à une demande du Bureau de la FNAU en février 2015.
Il bénéficie du soutien de la DGALN, du CGET et de la Caisse des Dépôts et de la participation de l'ARF, de l'AdCF, de France urbaine et de l'INSEE.

Certaines parties ont été réalisées par ou avec des partenaires, ou sont inspirées de leurs travaux notamment :

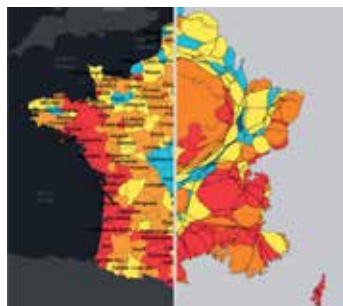
- Nadine Cattan, directrice de recherche au CNRS, pour la partie systèmes territoriaux, appuyée sur ses travaux conduits pour la DATAR en 2012
- Le laboratoire EUROLIO pour l'analyse du potentiel d'innovation
- Alain L'Hostis de l'IFFSTAR pour l'indice du potentiel de contact
- Le rapport 2015 de l'observatoire des territoires du CGET pour la partie qualité de vie
- La région Nord-Pas-de-Calais pour l'IDH4 à la commune
- La Fédération des SCoT pour l'analyse sur les SCoT
- La Mission Opérationnelle Transfrontalière pour l'analyse sur la gouvernance transfrontalière
- L'INSEE pour l'accès aux données et le conseil méthodologique

RÉDACTION GÉNÉRALE

Brigitte Bariol-Mathais (FNAU)
Marc Bouscasse (Adu)
Lionel Bretin (A'urba)
Jean-Philippe Briand (Aucame)
Hadrien Herrault (FNAU)
Francis Hess (Aduan)
David Marx (Strasbourg)
Emmanuel Thimonier-Rouzet (Urbalyon)
Dounia Yassin (FNAU)

CONTRIBUTEURS

Agence d'urbanisme de Besancon (Audab)
Agence d'urbanisme de Bordeaux (A'urba)
Agence d'urbanisme de Caen (Aucame)
Agence d'urbanisme de Clermont-Ferrand
Agence d'urbanisme de Grenoble (Aurg)
Agence d'urbanisme du Havre (Aurh)
Agence d'urbanisme de Lyon (Urbalyon)
Agence d'urbanisme de Lille (Adulm)
Agence d'urbanisme de Montbéliard (Adu)
Agence d'urbanisme de Mulhouse (Aurm)
Agence d'urbanisme de Nancy (Aduan)
Atelier parisien d'urbanisme (Apu)
Agence d'urbanisme de Strasbourg (Adeus)
Agence d'urbanisme de Toulouse (Auat)



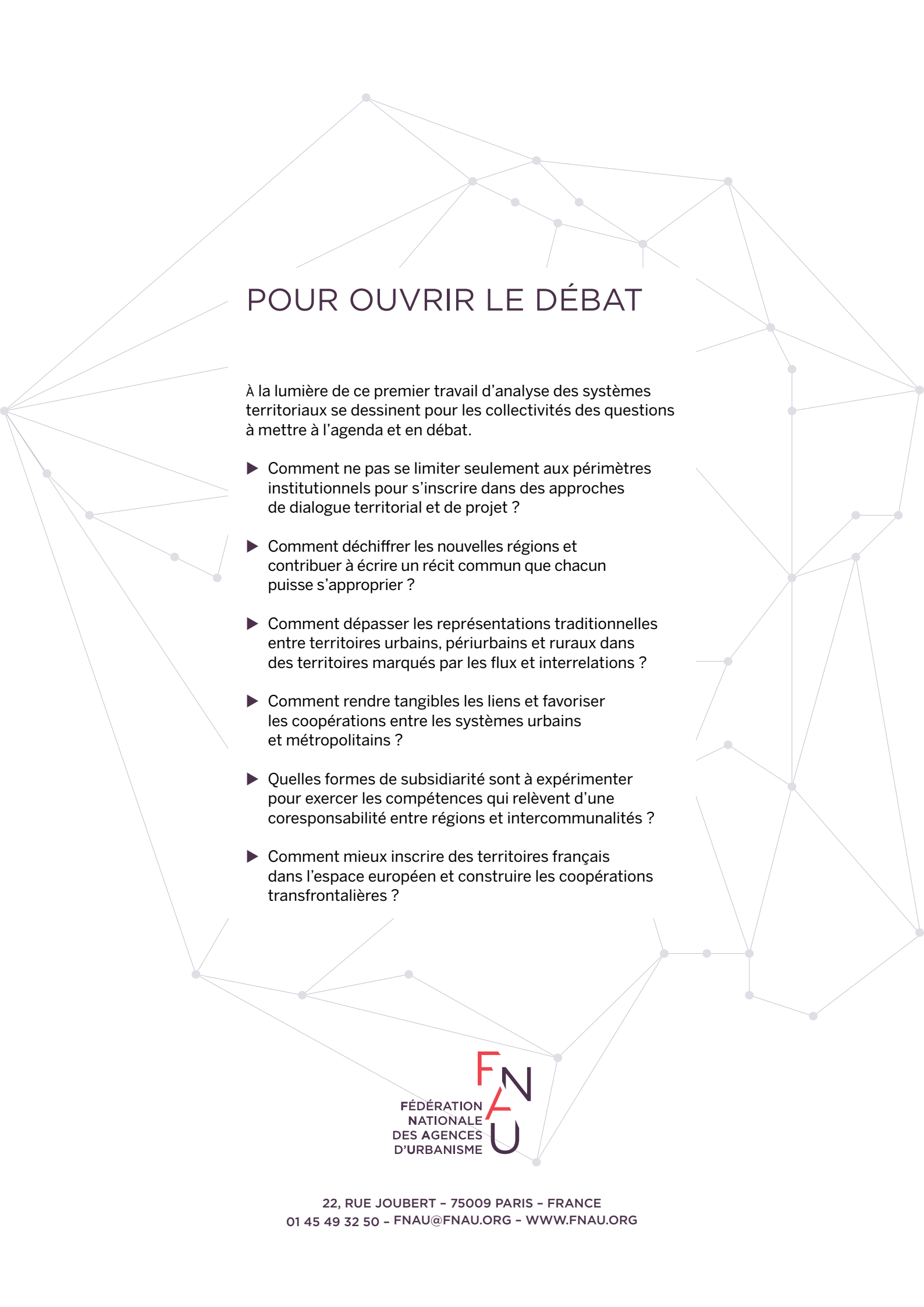
Version numérique

Une version numérique des indicateurs est en cours d'élaboration
(réalisation Agence de Montbéliard et ESRI)



DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Brigitte Bariol-Mathais, Déléguée Générale de la FNAU
GRAPHISME : Héloïse Tissot - **IMPRESSION :** Imprimerie LFT, janvier 2016 - **ISSN :** À parution

Document téléchargeable sur www.fnau.org



POUR OUVRIR LE DÉBAT

À la lumière de ce premier travail d'analyse des systèmes territoriaux se dessinent pour les collectivités des questions à mettre à l'agenda et en débat.

- ▶ Comment ne pas se limiter seulement aux périmètres institutionnels pour s'inscrire dans des approches de dialogue territorial et de projet ?
- ▶ Comment déchiffrer les nouvelles régions et contribuer à écrire un récit commun que chacun puisse s'approprié ?
- ▶ Comment dépasser les représentations traditionnelles entre territoires urbains, périurbains et ruraux dans des territoires marqués par les flux et interrelations ?
- ▶ Comment rendre tangibles les liens et favoriser les coopérations entre les systèmes urbains et métropolitains ?
- ▶ Quelles formes de subsidiarité sont à expérimenter pour exercer les compétences qui relèvent d'une coresponsabilité entre régions et intercommunalités ?
- ▶ Comment mieux inscrire des territoires français dans l'espace européen et construire les coopérations transfrontalières ?